

NUMÉRO SPÉCIAL

La revue française de Généalogie

4^e
édition
100 %
actualisée



LES ARCHIVES départementales

EN 108 FICHES PRATIQUES

- ▶ le cadre de classement
- ▶ les instruments de recherches
- ▶ les fonds spécifiques
- ▶ nos conseils pour aller plus loin

martin média

L 17663 - 51 H - F : 9,90 € - RD



DOM 10,90 € - BEL 10,90 € - N. CALS 13,90 € - P.O.S. 14,00 €

édito

Les deux parties de l'iceberg

Cette 4^e édition du guide des Archives départementales confirme la tendance : plus il y a d'archives disponibles en ligne sur Internet, plus il y a de raisons de se rendre sur place, en salle de lecture. C'est un paradoxe qui s'explique bien.

Les documents consultables depuis chez soi permettent de reconstituer l'état civil de chaque ancêtre et de révéler les parentés. Mais ce n'est que la face visible de l'iceberg archivistique. Les services d'Archives conservent des kilomètres linéaires d'informations sur la vie quotidienne de nos familles, les péripéties et les faits divers de nos communautés villageoises, l'empreinte de nos territoires, les événements et le contexte qui ont façonné l'histoire de nos ancêtres. Ces archives représentent aussi une véritable alternative pour débloquent un nœud généalogique ou retrouver une donnée qui se faisait désirer.

Pour mesurer au mieux le potentiel de ces fonds, trop méconnus, et nous guider dans votre exploration généalogique, les services d'Archives ont intensifié la rédaction et la mise en ligne d'instruments de recherches, en particulier d'inventaires, qui sont autant d'invitations à enrichir nos travaux.

Une nouvelle fois, c'est la complémentarité des deux espaces de consultation, virtuel et sur place, qui est souligné dans ce numéro spécial : via Internet, recueillir les informations essentielles et repérer les recherches à mener en salle de lecture ; sur place, approfondir l'histoire familiale et la toucher au plus près, au contact des documents laissés précieusement par les précédentes générations.



Charles Hervis
Rédacteur en chef
@CharlesHervis

POUR NOUS CONTACTER

Rédaction 18 rue d'Hauteville, 75010 Paris

Administration, abonnements, commandes

10 av. Victor-Hugo, CS 60051, 55800 Revigny-sur-Ornain
Tél. : 03 29 70 56 33 • Fax : 03 29 70 57 44
rfg@martinmedia.fr • www.rfgenealogie.com

 RFGenealogie

Fondateur René-Louis Martin **Directeur de publication** Arnaud Habrant **Rédacteur en chef** Charles Hervis **Conseiller à la rédaction** Jean-Louis Beaucarnot **Correctrice** Emmanuelle Dechargé **PAO** Carole Battaini • **Photo couverture** Archives de Paris / Dominique Juigné • **Diffusion MLP Vente au numéro et réassort** Mylène Muller **Responsable marketing-partenariat** Jérémie Boisselier **Publicité** • Anat Régie : tél. 01 43 12 38 15, directrice de publicité : Marie Ughetto, courriel : m.ughetto@anatregie.fr


La Revue française de Généalogie est éditée par MARTIN MEDIA SAS au capital de 153 000 € - 55800 Revigny-sur-Ornain • Les auteurs expriment dans la revue les opinions qui leur sont propres en toute liberté et sous leur responsabilité • Les manuscrits ne sont pas rendus • Tous droits de reproduction (même partielle) et de traduction réservés. © 2019 • Commission paritaire 0123K 82575 - N°ISSN 0222-6782 • Dépôt légal à parution • Corlet Roto, Ambrières-les-Vallées (53). Imprimé en France / Printed in France • Origine du papier : Le Lardin-Saint-Lazare (24). Taux de fibres recyclées : 0,28 %. Papier issu de forêts gérées durablement, certifié 100 % PEFC. Eutrophisation : 20 g / T. •



L'auteur

Journaliste spécialisé, **Guillaume de Morant** pratique la généalogie depuis l'âge de dix ans. Grâce à ses nombreux contacts et à son expérience, il relève jour après jour les fonds d'archives pertinents, les mises en ligne régulières et les bonnes adresses, que nous avons rassemblés dans ce numéro spécial.

Avec la collaboration de Sophie Boudarel, Maïwenn Bourdic et Yann Guillerm. ■

 @g2morant

Sommaire

LES ARCHIVES départementales

EN 108 FICHES PRATIQUES

Boîte à outils

10 conseils pour bien préparer votre visite	8
Le rituel du lecteur d'archives	10
Les usages à respecter	12
Les documents à explorer	14
Le cadre de classement	17
Les inventaires d'archives	19



Fiches pratiques

01 - Ain • Bourg-en-bresse	26
02 - Aisne • Laon	26
03 - Allier • Yzeure	27
04 - Alpes-de-Haute-Provence Digne-les-bains	27
05 - Hautes-Alpes • Gap	28
06 - Alpes-Maritimes • Nice	28
07 - Ardèche • Privas	29
08 - Ardennes • Charleville-Mézières	29
09 - Ariège • Foix	30
10 - Aube • Troyes	31
11 - Aude • Carcassonne	31
12 - Aveyron • Rodez	32
13 - Bouches-du-Rhône • Marseille	32
14 - Calvados • Caen	33
15 - Cantal • Aurillac	33
16 - Charente • Angoulême	34
17 - Charente-Maritime • La Rochelle	35
18 - Cher • Bourges	36
19 - Corrèze • Tulle	36
2A - Corse-du-Sud • Ajaccio	37
2B - Haute-Corse • Bastia	37
21 - Côte-d'Or • Dijon	37
22 - Côtes-d'Armor • Saint-Brieuc	38
23 - Creuse • Guéret	39
24 - Dordogne • Périgueux	39
25 - Doubs • Besançon	40
26 - Drôme • Valence	40
27 - Eure • Évreux	41
28 - Eure-et-Loir • Chartres	41
29 - Finistère • Quimper	42
30 - Gard • Nîmes	42
31 - Haute-Garonne • Toulouse	43
32 - Gers • Auch	44
33 - Gironde • Bordeaux	44
34 - Hérault • Montpellier	45
35 - Ille-et-Vilaine • Rennes	45



36 - Indre • Châteauroux 46	76 - Seine-Maritime • Rouen 67
37 - Indre-et-Loire • Tours 46	77 - Seine-et-Marne • Dammarie-les-Lys 67
38 - Isère • Grenoble 47	78 - Yvelines • Montigny-le-Bretonneux 68
39 - Jura • Montmorot 47	79 - Deux-Sèvres • Niort 68
40 - Landes • Mont-de-Marsan 48	80 - Somme • Amiens 69
41 - Loir-et-Cher • Blois 48	81 - Tarn • Albi 69
42 - Loire • Saint-Étienne 49	82 - Tarn-et-Garonne • Montauban 70
43 - Haute-Loire • Le Puy-en-Velay 49	83 - Var • Draguignan 70
44 - Loire-Atlantique • Nantes 50	84 - Vaucluse • Avignon 71
45 - Loiret • Orléans 51	85 - Vendée • La Roche-sur-Yon 71
46 - Lot • Cahors 51	86 - Vienne • Poitiers 72
47 - Lot-et-Garonne • Agen 52	87 - Haute-Vienne • Limoges 72
48 - Lozère • Mende 52	88 - Vosges • Épinal 73
49 - Maine-et-Loire • Angers 53	89 - Yonne • Auxerre 73
50 - Manche • Saint-Lô 53	90 - Territoire-de-Belfort • Belfort 74
51 - Marne • Châlons-en-Champagne 54	91 - Essonne • Chamarande 74
52 - Haute-Marne • Charmarandes-C. 54	92 - Hauts-de-Seine • Nanterre 75
53 - Mayenne • Laval 55	93 - Seine-Saint-Denis • Bobigny 75
54 - Meurthe-et-Moselle • Nancy 55	94 - Val-de-Marne • Créteil 76
55 - Meuse • Bar-le-Duc 56	95 - Val-d'Oise • Pontoise 76
56 - Morbihan • Vannes 56	
57 - Moselle • Saint-Julien-lès-Metz 57	
58 - Nièvre • Nevers 57	
59 - Nord • Lille 58	
60 - Oise • Beauvais 58	
61 - Orne • Alençon 59	
62 - Pas-de-Calais • Dainville / Arras 59	
63 - Puy-de-Dôme • Clermont-Ferrand 60	
64 - Pyrénées-Atlantiques • Pau 60	
65 - Hautes-Pyrénées • Tarbes 61	
66 - Pyrénées-Orientales • Perpignan 61	
67 - Bas-Rhin • Strasbourg 62	
68 - Haut-Rhin • Colmar 62	
69 - Rhône • Lyon 63	
70 - Haute-Saône • Vesoul 63	
71 - Saône-et-Loire • Mâcon 64	
72 - Sarthe • Le Mans 64	
73 - Savoie • Chambéry 65	
74 - Haute-Savoie • Annecy 65	
75 - Paris • Paris 66	
	OUTRE-MER
	Les Archives d'outre-mer 77
	971 - Guadeloupe • Gourbeyre 77
	972 - Martinique • Fort-de-france 77
	973 - Guyane • Cayenne 78
	974 - La Réunion • Sainte-Clotilde 78
	976 - Mayotte • Mamoudzou 78
	Saint-Pierre-et-Miquelon 79
	Polynésie française 79
	Nouvelle Calédonie 79
	LES AUTRES CENTRES D'ARCHIVES
	Les Archives municipales 80
	Les Archives nationales 81
	Le Service historique de la Défense 82
	Les Archives diplomatiques 82

LES AUTRES CENTRES D'ARCHIVES

Les Archives municipales 80
Les Archives nationales 81
Le Service historique de la Défense 82
Les Archives diplomatiques 82

Lexique

AD : Abréviation pour Archives départementales.

AM : Abréviation pour Archives municipales.

AN : Abréviation pour Archives nationales.

ANOM : Abréviation pour Archives nationales d'outre-mer.

BMS : Abréviation pour baptêmes, mariages et sépultures, ordre dans lequel ces événements sont transcrits dans les registres paroissiaux.

Brevet : Dans un acte notarié, la mention brevet signifie que l'acte a été remis directement aux parties et que le notaire n'en a pas gardé de copie.

Cadastre : Document dressant l'état de la propriété foncière d'un territoire, la carte des parcelles et la liste de leurs propriétaires afin d'évaluer le montant de leurs impôts.

CARAN : Abréviation pour Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales.

Compoix : Ancêtre du cadastre dans le sud de la France en langue d'oc. Cette description des parcelles et de leurs propriétaires remonte souvent au Moyen Âge.

Contrôle des actes : Formalité fiscale instituée par Louis XIV pour constater l'existence d'un acte ou d'un contrat et percevoir les taxes.

Dixième : Cet impôt direct créé en 1710 frappait au taux de 10 % les revenus de toutes les propriétés : fonciers, mobiliers, revenus professionnels ou industriels, rentes. Supprimé en 1717, il fut rétabli en 1733 avant de disparaître en 1751.

Enregistrement : Les registres du contrôle des actes ont été remplacés par l'Enregistrement après la Révolution.

Expédition : Copie authentique d'un acte passé par un notaire. L'expédition est envoyée aux parties, au bureau des hypothèques et au greffe.

Feu : Nom donné au foyer, ensemble des personnes vivant autour du même feu sous l'Ancien Régime. Une grosse ferme pouvait faire vivre une centaine de personnes.

Fouage : Redevance dont était redevable chaque feu (foyer) au Moyen Âge et perçue soit par le roi, soit par les États provinciaux (Provence, Normandie, etc.). Impôt temporaire et non généralisé, il fut remplacé par la taille à partir de 1370.

Garde-notes : C'est le notaire qui archive la minute en cas de signature de deux notaires.

Grand Memorial : Portail Web lancé le 11 novembre 2014 par le ministère de la Culture afin de rendre hommage aux combattants de la Grande Guerre. On y trouve un index des noms figurant dans les registres matricules militaires, qui renvoie aux images publiées par les Archives de chaque département. www.grandmemorial.fr

Greffe : Secrétariat d'une juridiction. Le greffe du tribunal de grande instance conserve les minutes des actes notariés et le double de l'état civil de moins de 100 ans. Au bout de 100 ans, la collection de

l'état civil, dite du greffe, est versée aux Archives départementales.

Grosse : Copie authentique d'un acte passé par un notaire. À la différence de l'expédition, la grosse a un caractère exécutoire.

Hoir : Ancien terme pour désigner l'héritier.

Insinuation : Cette forme d'enregistrement inventée en 1539 ne concernait que les donations et a été étendue à d'autres actes intéressant les biens et les personnes. Vient du verbe « insinuer », en droit ancien, publier, notifier, faire connaître un acte, puis enregistrer.

Minute : C'est l'exemplaire original d'un acte passé devant un notaire et signé par toutes les parties et par lui-même. La minute est conservée par le notaire durant 75 ans, ensuite elle est envoyée aux Archives départementales (aux Archives nationales pour les notaires parisiens).

Naturalisation : Décret d'obtention de la nationalité française pour un étranger.

NMD : Abréviation pour naissances, mariages et décès, ordre dans lequel sont transcrits ces événements dans l'état civil après 1792.

OCR (OU ROC) : *Optical Character Recognition* ou Reconnaissance optique de caractère qui permet à un ordinateur de convertir une image d'un texte en texte. Par ce procédé, des livres anciens peuvent être scannés et leur contenu peut être converti en fichier texte, permettant leur lecture et leur indexation (exemple des livres de Gallica).

Rôle : Liste de personnes. Le terme s'applique aussi bien pour désigner la liste de contribuables (rôle de taille) que pour la liste de l'équipage d'un navire (rôle d'armement).

Tabellion : Officier public chargé d'envoyer les grosses, actes exécutoires. Le tabellion est devenu notaire à partir de 1597.

Taille : Impôt sous l'Ancien Régime destiné à financer les armées permanentes. Les rôles de taille établissant la liste de ceux qui le payaient sont souvent bien conservés aux AD.

TD : Abréviation de table décennale. Depuis 1792, dans l'état civil, ces tables dressent la liste par ordre alphabétique de toutes les personnes ayant fait l'objet d'un acte de naissance, mariage ou décès, durant une période de dix ans.

Terrier : Dans chaque seigneurie, le terrier était l'ensemble des actes établissant les droits du seigneur sur ses terres et sur ses serfs pour le Moyen Âge. Les terriers comportent souvent des plans et des cartes renvoyant à des périodes très anciennes.

Vingtième : C'est le remplaçant du dixième (lire plus haut), instauré à partir de 1749 et jusqu'en 1789. Il taxait au taux de 5 % (1/20^e) l'ensemble de la population, mais le clergé s'en fit exempter et la noblesse ne le paya jamais ou peu.



Boîte à outils

10 conseils pour bien préparer votre visite	8
Le rituel du lecteur d'archives	10
Les usages à respecter	12
Les documents à explorer	14
Le cadre de classement	17
Les inventaires d'archives	19

10 conseils pour bien préparer votre visite

Une consultation de documents aux Archives départementales ne s'improvise pas : horaires à respecter, matériel exigé, informations à préparer... Voici nos dix conseils pour mettre tous les atouts de votre côté.

1 Consultez le site Internet des Archives, pour **vous assurer qu'elles sont bien ouvertes** le jour envisagé. Ne négligez pas la rubrique « Actualités » qui peut indiquer un jour de fermeture exceptionnelle. Par acquis de conscience, contactez le service par téléphone ou e-mail pour l'interroger à ce sujet.

2 Réservez une place. C'est rare mais c'est parfois nécessaire (notamment en période de travaux).

3 Renseignez-vous sur **les horaires des levées, la pause des magasiniers** à midi ou l'horaire de fermeture de la salle le soir.

4 Organisez matériellement votre déplacement, surtout si c'est à l'autre bout de la France. Attention, si le train est préférable, certains services d'Archives sont difficilement accessibles par les transports en commun et la voiture sera incontournable. Inversement, certains centres villes seront impraticables avec votre véhicule. Renseignez-vous sur la vie locale : évitez de venir à Avignon pendant le festival ; fuyez les côtes pendant les congés scolaires. Sinon, vous ne trouverez pas d'hébergement.

5 Consultez sur Internet les inventaires en ligne ou l'état des fonds (voir notre mode d'emploi, page 19). Bien souvent le classement est présenté par période (avant 1790, Révolution, 1800-1940, etc.). Certains services, comme les Archives de la Loire, proposent un classement appelé « Généalogie » ou « Famille ». Vous y retrouverez toutes les sources pour votre généalogie, de l'état civil aux registres paroissiaux, en passant par le cadastre ou les notaires. Ces fonds vous indiqueront la cote du document que vous recherchez. Sont également mentionnées les lacunes (période manquante, document incommunicable, etc.).

Si vous ne vous sentez pas suffisamment à l'aise dans la consultation de ces fonds, ne vous inquiétez pas car les inventaires sont également disponibles en salle de lecture ; les archivistes pourront vous guider selon votre besoin.

6 Reportez-vous, s'il existe, au **guide des archives locales**, souvent précieux pour préparer votre visite. Vous pouvez peut-être le lire aux Archives départementales proches de chez vous.

Avancez déjà votre recherche si le site Internet comporte des données en ligne, comme l'état civil ou d'autres sources.

7 Établissez un programme d'actions pour rentabiliser votre déplacement. Numérotez vos tâches par ordre d'importance. N'oubliez pas que le temps vous est compté.

8 Ayez tous les documents administratifs sur vous : papier d'identité, éventuellement une photo pour établir votre carte de lecteur.

9 Pensez à prendre du papier blanc ou un bloc-notes (si certains services acceptent les cahiers, d'autres exigent des feuilles volantes), plusieurs crayons à papier et un taille-crayon. Prévoyez de la monnaie pour la consigne, les photocopies, les impressions... ou ne serait-ce que pour la pause café.

Prenez un appareil photo numérique, ses batteries, un chargeur et une carte mémoire suffisante. Assurez-vous d'en maîtriser le fonctionnement sans flash.

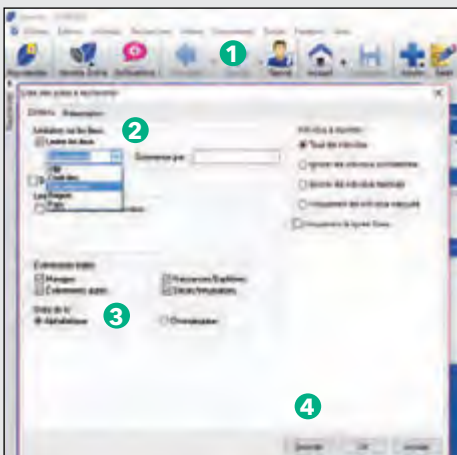
Vous emportez votre ordinateur portable ? N'oubliez pas le câble d'alimentation ! Il en va de même si vous emportez votre tablette... sur laquelle vous penserez à synchroniser votre généalogie avec les données enregistrées sur votre ordinateur.

10 Identifiez un autre lieu de recherche proche et utile à vos démarches (Archives municipales, bibliothèques, autre Archives départementales, etc.). Vous pourrez vous y replier si un obstacle survient comme la non-disponibilité de documents, la queue devant le lecteur de microfilm, la panne d'un appareil, la grève des magasiniers... ■

**Guillaume de Morant et
Sophie Boudarel**

La liste des actes à rechercher et le tableau de suivi

► Avant votre déplacement, il sera utile de faire un point sur les actes que vous avez à rechercher. Vous pouvez les imprimer à partir de votre logiciel de généalogie. Par exemple, avec Heredis, cliquez dans le menu, sur « Documents » ❶ puis « Liste des actes à rechercher ». Ces listes sont facilement paramétrables : vous pouvez par exemple limiter la liste à un lieu ❷ ou regrouper les événements par lieu (une méthode recommandée si vous voulez rechercher un maximum de documents à l'occasion de votre déplacement). Vous obtiendrez une liste selon un tri ❸ alphabétique ou chronologique (selon votre choix) que vous pouvez afficher dans un document de traitement de texte ou un tableur avec la fonction « Exporter » ❹.



Date	Lieu	Type	Individu(s)
23/12/1818	Paris	Baptême	Michel COULON
27/3/1827	Paris	Naissance	Genevieve Alexandrine COULON
1/9/1827	Paris	Baptême	Genevieve Alexandrine COULON
17/9/1830	Paris	Naissance	Isabelle Anna COULON
18/9/1830	Paris	Baptême	Isabelle Anna COULON
11/1/1849	Paris	Décès	Made Françoise CADOT
13/5/1881	Paris	Mariage	Jean Louis FICHE & Isabelle Anna COULON
6/5/1888	Paris	Naissance	Paul Victor FRIEDR
8/10/1889	Paris	Naissance	Alexandre SBAIRD
21/5/1889	Paris	Décès	Noline Marguerite Sorelle BLANC
3/1846	Paris	Décès	Mare Françoise VALIN

La liste d'actes à rechercher s'affiche. Elle peut être exportée dans un tableur ou un document de traitement de texte.

► De son côté, Généatique permet assez simplement de lister les événements dont vous n'avez pas l'acte (c'est à dire pour lequel vous

vous n'avez pas indiqué que vous avez une copie ou un extrait. La rubrique « acte » est la première zone de saisie d'un événement où vous saisissez par exemple 'p' pour photocopie ou encore 'ca' pour environ). Cliquez dans le menu ou sur l'icône « Documents ». Sélectionnez les « listes sélectives ». Dans les modèles « Événements », cliquez sur « il-me-manque-l'acte » puis sur le bouton « Suivant » en bas. Vous déterminez maintenant si vous souhaitez établir la liste sur toute la généalogie ou sur une partie seulement (ascendance, descendance... d'une personne). Cliquez enfin sur le bouton « Réaliser la liste ». La liste obtenue peut être imprimée et enregistrée.

► Vous vous assurez que les actes marqués comme étant à rechercher dans cette liste le soient bien. Il serait dommage de vous déplacer ou de perdre du temps à rechercher des documents déjà en votre possession.

► À partir de cette liste d'actes à rechercher, vous pouvez préparer un tableau de suivi qui comprendra les informations telles que le document que vous recherchez, sa cote, une colonne pour indiquer si vous avez trouvé le document, une colonne pour suivre son exploitation, une dernière dans laquelle vous noterez toutes vos remarques.

Sophie Boudarel et Yann Guillerm

Avant votre déplacement, il sera utile de faire un point sur les actes que vous avez à rechercher.

© Charles Hervis

Tableau de suivi établi à partir de la liste des actes à rechercher.

LIEU	DOCUMENT	COTE	TROUVÉ	IMAGES	EXPLOITÉ	REMARQUE
Archives départementales Dijon	Contrat de mariage Bernard MARQUE / Jeanne BOURGOGNE, passé chez M ^r Mazillier, le 8 janvier 1855, à Beaune.	4 E 60/80	Oui	IMG_20160113_134256 à IMG_20160113_134260	Oui	
	Déclaration de succession Bernard MARQUE (+27/01/1903 à Pommarç) : 7 mai 1903, n° 151.	3 Q 4/66	Oui	IMG_20160113_134261	Non	
	Déclaration de succession Louis BOURGOGNE (+24/05/1840 à Pommarç) : 21 décembre 1840, n°1931	-	Non			INDISPONIBLE - REGISTRES BRULÉS.

Le rituel du lecteur d'archives

Une visite dans un service d'Archives nécessite un peu de formalisme. Comme toutes les règles ne sont pas forcément écrites, voici un résumé des « bonnes pratiques » aux Archives.

Votre inscription

Avant tout, il est nécessaire de vous inscrire. Les Archives sont ouvertes à toute personne majeure (et même aux mineurs de 16 ans sur autorisation parentale), mais vous devez être identifié. Pour cela, lors de votre première visite, on vous établira une carte de lecteur. En principe, la carte est gratuite. Ce simple document comporte souvent une photo d'identité. Certains services sont équipés d'appareils numériques et prennent eux-mêmes le cliché, d'autres vous demandent d'apporter une photo. On recueille également votre adresse, mais un justificatif de domicile est rarement exigé. Une fois cette carte en poche, le service d'accueil va ensuite vous expliquer brièvement le fonctionnement des Archives et les particularités locales.

Le vestiaire

Ne soyez pas surpris, mais on va vous demander de vous déshabiller ! En tout cas, d'enlever votre manteau et de laisser toutes vos affaires personnelles au vestiaire. Un casier fermant à clé est à votre disposition (à monnaie généralement). Attention, en raison du plan Vigipirate, certains services n'acceptent plus que vous arriviez avec vos bagages (Archives nationales d'outre-mer notamment). Vous trouverez également très souvent un sac en plastique transparent. Vous devrez vous déplacer avec celui-ci et y glisser vos notes. On vous demande de ne rien déposer dans vos poches. Seuls sont acceptés en salle de lecture : les crayons à papier, les feuilles blanches, les ordinateurs portables et, selon les services d'Archives, les appareils photo, les téléphones placés en mode vibreur et, dans certains cas, les scanners de poche (à vérifier avant). Tout autre objet est proscrit, notamment la nourriture, les bonbons et chewing-gums. Ces précautions sont destinées à faciliter la surveillance et à prévenir la détérioration et les vols d'archives.

10 étapes à privilégier

- 1 Passez tout de suite commande des documents dont vous avez repéré les cotes. Selon les AD, le temps d'attente peut varier de quelques minutes à plusieurs heures pour obtenir votre document...
- 2 Une fois la commande passée, rentabilisez les heures creuses entre deux levées en consultant les inventaires et les « usuels ». Ce sont les ouvrages concernant l'histoire locale, comme par exemple les revues des sociétés savantes. Surveillez d'un œil votre place pour ne pas rater l'arrivée de votre commande.
- 3 Une fois vos documents sur la table, lisez-les rapidement pour savoir s'ils vous permettent de rebondir sur un autre document.
- 4 Gagnez du temps en photographiant - sans flash - les pages intéressantes plutôt que de les recopier. C'est autorisé dans la plupart des services d'AD, mais renseignez-vous auprès du président de salle. Vous les exploiterez à fond une fois rentré à la maison.
- 5 Dès que vous avez identifié un nouveau document intéressant, commandez-le sans tarder pour ne pas rater une levée et attendre inutilement qu'il vous soit apporté.
- 6 Ne rendez pas un document avant d'être sûr(e) d'avoir exploité tout le contenu du dossier. En cas de doute, certaines AD peuvent le mettre de côté, pour quelques heures ou quelques jours, avant de le ranger définitivement.
- 7 Consultez les relevés d'état civil déposés par les associations de généalogie. Ils sont souvent en libre-service et peuvent vous faire gagner un temps précieux et vous éviter de rechercher une information déjà trouvée par d'autres.
- 8 Profitez de la pause repas pour échanger et discuter avec d'autres généalogistes. Ils ont peut-être une bonne expérience, certains sont là tous les jours depuis 15 ou 20 ans ! Discutez avec eux de l'opportunité d'adhérer à une association locale de généalogie.
- 9 Pensez à utiliser d'autres sources pour débloquer votre recherche : contrôle des actes et enregistrement pour repérer un acte notarié, recensements, matricule militaire...
- 10 Avant de partir, gardez le contact avec des généalogistes locaux et proposez-leur l'entraide mutuelle avec des échanges de recherches aux AD proches de votre domicile.



Votre table

Au moment de votre arrivée, un numéro de place vous est attribué pour la journée et même, si vous le souhaitez, pour toute la durée de votre séjour. Si vous avez prévu de consulter des documents de grands formats, vous pouvez demander une table plus large. Attention, dans un service d'Archives départementales, on peut être amené à consulter des documents sous au moins trois formats différents : du papier, du microfilm ou du numérique. Parfois, ces trois formats sont consultables dans des salles séparées avec une place attribuée pour chacune ! En cas d'affluence, pensez à libérer la place dont vous ne vous servez pas.

Localiser un document

Plongez-vous dans les inventaires pour localiser vos documents. Ils sont parfois rassemblés dans une salle entièrement dédiée à la pré-recherche. Quand il existe, parcourez le guide des archives. S'il est bien rédigé, vous trouverez facilement des indications et même des pistes de recherches. Hélas, ce guide est trop souvent un abrupt inventaire sommaire empilant d'indigestes listes de cotes ! Pensez à demander de l'aide au personnel des archives.

Commander un document

Vous remplissez un carton en double exemplaire, en indiquant la cote du document demandé, votre numéro de lecteur et votre numéro de place. Cette opération est de plus en plus informatisée, mais sur PC ou sur carton, le principe est le même. Parfois, une lumière rouge s'allume à votre table lorsque votre document est prêt. Le nombre d'articles communiqués est souvent limité (entre 10 et 20 par jour et par lecteur). Attention, la réception des documents est rarement immédiate. Beaucoup de services d'Archives pratiquent le système des levées : le magasinier va chercher les documents à heures fixes, toutes les 15, 30 ou 45 minutes. Avec un peu de malchance combinée à une heure de repas, vous pouvez attendre plusieurs heures !

Reproduire un document

Vous pouvez librement recopier le contenu d'un document. Pour la reproduction, renseignez-vous, chaque service a ses règles. La photocopie est rarement autorisée, sauf exceptions et uniquement avec un appareil spécial qui ne casse pas les reliures. La prise de vue avec un appareil numérique est admise la plupart du temps, parfois sur autorisation du président de salle et à la condition absolue que le flash soit éteint. Entraînez-vous à la maison pour ne pas revenir avec des photos sombres et floues... Le scanner à main est rarement toléré. Attention, pour toute utilisation non personnelle ou pour l'édition, vous aurez à régler des droits de reproduction (se renseigner). Illustrer son site Internet personnel avec une image issue des fonds est autorisé, depuis le vote de la loi sur la réutilisation des archives. ■

Au moment de votre arrivée, un numéro de place vous est attribué pour la journée

© Archives de Paris / Dominique Juigné

Et après ?

Votre travail ne s'arrête pas une fois la porte des Archives fermées. Si vous ne vous occupez pas dès votre retour de vos recherches, votre travail de préparation en amont, et vos découvertes en salle de lecture ne vous serviront pas à grand chose.

Première étape. Si vous avez saisi au fur et à mesure vos découvertes dans votre application de généalogie, faites une synchronisation de votre généalogie, de la tablette vers l'ordinateur. Transférez les photographies dans votre ordinateur dans un dossier « a-traiter ». Si vous avez fait le tour de plusieurs services d'Archives, vous pouvez compléter le nom du dossier avec le lieu, exemple « a-traiter_AD75 ».

Là encore, prenez votre temps et ne traitez qu'un document à la fois. Vous ouvrirez toutes les prises de vue du document dans la visionneuse d'images de votre ordinateur. Réglez la qualité de l'image, le cadrage, nommez l'image, enregistrez-la dans le dossier adéquat.

Avant de passer au document suivant, vous traiterez ce dernier. C'est-à-dire que vous en ferez sa transcription, relèverez toutes les informations utiles à votre généalogie, saisissez ces informations dans votre logiciel. Vous pourrez alors noter dans votre tableau de suivi (présenté dans l'article précédent), que vous avez exploité le document. ■

Sophie Boudarel

Les usages à respecter

Le droit de consulter des documents anciens ouvre un devoir, celui de respecter ces archives afin de les préserver pour les générations futures. Leur bonne conservation passe par l'observation de quelques règles qu'il est bon de rappeler.



Les généalogistes débutants n'en sont pas tous conscients, mais l'exercice de ce loisir leur ouvre un privilège étonnant : pouvoir manipuler des documents anciens. Des documents dont certains ont traversé plusieurs siècles avant d'arriver jusqu'à des mains parfois bien inexpertes. Et le devoir du généalogiste est de participer à la protection des documents originaux de manière à ce qu'ils puissent longtemps encore être consultés par les générations suivantes. Cela passe par l'observation de certaines règles. Certaines sont des règles de bon sens, d'autres sont des directives absolues, indiquées par les règlements des salles de lecture.

La fragilité des documents nécessite d'observer certains usages.

© Charles Hervis

Consulter à bon escient

Une première règle de bon sens consiste à ne jamais demander à consulter un document original si son contenu a déjà fait l'objet d'une étude, d'une publication ou d'une quelconque reproduction. L'acidité des mains, la brutalité des manipulations et tout simplement le

contact à l'air les fragilisent. Moins on touche un document ancien, mieux il se conserve. Ainsi, depuis que les registres paroissiaux ont été microfilmés, et pour certains numérisés, la consultation des originaux a été suspendue afin de les préserver. Mais d'autres séries n'ont pas cette chance, les minutes des notaires, les registres du contrôle des actes ou de l'enregistrement, les séries de l'administration, de la justice, des hôpitaux, passent chaque année entre des dizaines de milliers de mains. Évitez donc les manipulations inutiles et faites d'abord une recherche dans les inventaires afin de savoir si la consultation de l'original est réellement indispensable.

Gants blancs et délicatesse

Si cela est nécessaire, consultez l'original, mais respectez scrupuleusement les consignes du règlement. Notez que, de plus en plus, les conservateurs exigent le port de gants blancs pour manipuler les documents les plus anciens. Pour les manuscrits non reliés, posez la liasse bien à plat et déposez délicatement les feuilles les unes sur les autres, après les avoir lues. Ne recomposez jamais l'ordre des feuillets de votre propre initiative, même s'ils vous paraissent désordonnés. Signalez simplement le fait au président de salle. De même, pour un ouvrage relié, ne cassez pas la couverture en l'ouvrant brutalement. Ne l'écrasez pas sur le plat de la table. Posez les livres les plus fragiles sur un lutrin. Dans certains cas, on vous demandera même de tourner les pages avec une baguette de bois (à la Bibliothèque nationale, on ne vous laissera même pas ce soin pour les livres précieux et rares, et c'est un employé qui tournera les pages pour vous).

Maladresse et mauvaise foi

Rappelons également quelques évidences : il est strictement interdit de s'appuyer du coude sur un document ancien (on risque de le déchirer), interdit également de le souiller (éternuements, nourriture, etc.) et aussi de l'utiliser comme un sous-main pour écrire vos notes sur le papier blanc. Ces comportements sont souvent à mettre sur le compte de la maladresse. D'autres frisent la mauvaise foi. On ne compte pas, hélas, les documents sur lesquels un lecteur a écrit des commentaires plus ou moins judicieux. Cela n'est pas du ressort du lecteur et si celui-ci estime devoir apporter des corrections au contenu, il ne peut en aucun cas modifier les documents originaux. Dans la même logique, il est impossible « d'emprunter » un document pour mieux le consulter

Le silence est d'or

Une salle de lecture d'archives n'est certes pas une chapelle. Pour autant, ce n'est pas non plus un lieu de réunion, mais un lieu de travail. Pensez à vos voisins, travaillez dans la discrétion. Si vous avez une conversation avec l'un d'eux, parlez en modérant votre voix. Et si cela doit se prolonger, pensez à quitter la salle pour ne pas gêner les autres lecteurs. ■

à la maison, voire l'encadrer car il comporte la signature d'un ancêtre... Par le passé, trop de cahiers paroissiaux ou d'actes notariés se sont vus ainsi privés de pages, déchirées discrètement par des généalogistes indécents. Sachez que la dégradation d'archives est un délit sévèrement réprimé par la loi.

Des appareils fragiles

Le remplacement du microfilm par l'archive numérisée consultable sur écran informatique fait progressivement disparaître les vieux lecteurs de microfilms. Et cela ne doit d'ailleurs pas empêcher une manipulation douce des claviers et des souris. Mais lorsqu'ils existent encore, soyez particulièrement attentifs aux

microfilms et aux lecteurs qui permettent d'en visualiser le contenu. Les premiers sont assez fragiles et les bobines, qui sont heureusement des copies, doivent être régulièrement réparées, recollées, voire remplacées. Les appareils souffrent également de mauvaises manipulations et tombent en panne plusieurs fois par jour pour les plus consultés. Les lecteurs reproducteurs sont particulièrement fragiles, les mécanismes font souvent les frais d'une utilisation intensive. S'il tombe en panne, alors que vous avez attendu toute la journée pour l'utiliser, n'assouvissez pas votre colère sur ce malheureux appareil ! Les frais d'entretien sont colossaux. On ne naît pas généalogiste, on le devient. ■

L'art de bien photographier



Vous voici enfin avec le carton, ou le registre tant attendu. Avant toute chose, vous enregistrerez la cote du document en prenant en photo soit la fiche fantôme ❶, soit la tranche du contenant (registre, boîte d'archive) ❷.

Selon l'archive consultée, les documents peuvent être classés par liasses (généralement organisées par période). Tout comme la fiche fantôme, vous prendrez en photo la première page de la liasse ❸, elle sera un indicateur de la période consultée. Profitez du feuilletage de l'archive pour prendre le temps de lire les autres actes, ne serait-ce qu'à la recherche des noms de famille cités. Vous y trouverez peut-être d'autres membres de la famille.



Vous avez trouvé le document ? C'est le moment de la prise de vue, d'abord dans son intégralité – si l'opération est possible, puis partie par partie. En découpant ainsi le document, vous augmenterez la qualité de la prise de vue, et faciliterez votre travail de transcription ultérieur.

Astuce : vous pouvez prendre comme point de repère, la dernière phrase de l'extrait que vous photographiez. Votre prise de vue suivante commencera par cette même phrase.

Avant de rendre le document, vous vérifierez vos photographies. En cas de doute, n'hésitez pas à doubler les prises de vue.

C'est le moment de noter dans votre tableau, ou votre carnet, quel document vous avez consulté, sa cote (si ce n'était déjà fait), le nom des images, vos remarques.

La tentation est grande de prendre en photo tous les documents commandés puis, seulement après, de noter les informations. Avec cette méthode, vous prenez le risque de relever partiellement les informations, voire d'oublier de les noter. Prenez le temps entre deux cotes ; ce petit travail sera payant une fois de retour à la maison. ■



Sophie Boudarel

Les documents à explorer

Commencez par les registres paroissiaux et d'état civil, continuez avec les actes signés devant les notaires et élargissez ensuite votre recherche avec d'autres sources moins connues mais tout aussi utiles : les listes électorales, les recensements, les registres d'imposition...

L'état civil

L'état civil est la première source d'information pour le généalogiste, car il mentionne une ou plusieurs filiations dans un seul acte, ce qui permet de remonter d'une génération. Ainsi un acte de baptême donne le nom du baptisé et celui de ses parents. Il donne également le lieu d'origine de ces derniers. Aux Archives départementales, l'état civil sert de nom générique pour regrouper les registres paroissiaux depuis les origines jusqu'à la Révolution et les registres d'état civil à partir de 1792, accompagnés de leurs tables décennales. Seuls les actes de plus de 100 ans sont conservés aux AD. La plupart des départements conservent une collection démarrant au XVII^e siècle, vers

1650. Le plus ancien registre de France est celui de Givry, en Saône-et-Loire, couvrant la période 1334 à 1357.

Les actes, connus sous l'acronyme générique BMS pour baptêmes, mariages et sépultures, sont écrits par les curés des paroisses catholiques. Ils sont tenus en double exemplaire, une copie étant remise depuis 1737 environ au greffe du bailliage ou de la sénéchaussée (conservée aujourd'hui par les AD sous le nom de collection du greffe). Des registres protestants ont été parfois conservés avant 1685 et après 1787.

L'état civil actuel a été instauré le 20 septembre 1792, en même temps que les tables décennales. Les actes sont ici classés en NMD, pour naissance, mariage et décès. L'ensemble de l'état civil est classé en série E et les copies sur microfilm dans la série Mi.

Les actes des notaires, l'Enregistrement et les hypothèques

Vous trouverez aux Archives départementales les actes des notaires depuis les origines de cette institution (certains actes remontent au XIII^e siècle) jusqu'à une date contemporaine variable entre 130 et 100 ans. Les actes conservés peuvent être des contrats de mariage, des testaments, des inventaires après décès, des actes de partage, de vente, mais aussi des baux, des fermages... Depuis 1539, les actes sont enregistrés pour les rendre publics (c'est l'insinuation). Depuis la fin du XVII^e siècle, cette publicité des actes a été renforcée par le contrôle des actes, destiné à leur attribuer une date certaine et ils sont enregistrés dans les bureaux du contrôle des actes. Enfin, après la Révolution, ce système fut remplacé par l'Enregistrement, une formalité similaire mais plus précise, donnant foule de détails sur les contractants. Les registres de l'Enregistrement sont conservés eux aussi aux AD. Les registres des hypothèques servent à inscrire toute contrepartie immobilière d'une créance. Ils forment la série C aux AD.

Bon à savoir

- Entre le 22 septembre 1798 et le 26 juillet 1800, les mariages ne sont pas célébrés à la commune, mais au chef-lieu de canton.
- **Les tables décennales** commencent par une année finissant par 3 et se terminent par une année finissant par 2 (par exemple, de 1793 à 1802). Elles permettent de gagner un temps fou, il suffit de consulter l'index des noms pour savoir si un patronyme y figure. Après 1913, le classement tient aussi compte du nom des femmes.
- **Les mentions marginales** livrent des informations ajoutées après la rédaction de l'acte original. Depuis 1897, on y trouve la mention du mariage ; depuis 1922, c'est celle du divorce et l'introduction de la date et du lieu de naissance des parents dans les actes de naissance des enfants ; depuis 1945, la mention du décès. Depuis 1989, les mentions marginales sont simplement apposées sur les registres originaux et ne sont plus reportées sur le double du greffe.

Bon à savoir

- Pour retrouver un acte notarié, il faut connaître le nom du notaire et la date de l'acte, même approximative. Les registres comportent à la fin de chaque année un index donnant la liste et la nature des actes passés, et le nom des personnes citées.
- Si vous ne connaissez pas le nom du notaire, mais uniquement la date, recherchez dans le répertoire des notaires quel était le plus proche du domicile de votre ancêtre.



Sur le comptoir d'accueil, ces documents attendent patiemment les lecteurs qui les ont réservés. © Charles Hervis

Les listes électorales

Même si tout le monde n'était pas électeur au XIX^e siècle et même au XX^e, puisque les femmes et les militaires de carrière n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1945, les listes électorales livrent foule de renseignements : date d'arrivée dans une ville, date de départ, date et lieu de naissance de l'électeur. Une belle manière de contourner une impasse généalogique ! Les listes électorales sont conservées dans les Archives communales en série K, aux Archives départementales en série M et aux Archives nationales en série F^{1c}.

Aux AD, les premiers registres civiques de l'an VIII au Premier Empire ont presque tous disparu. Les listes d'électeurs du Premier Empire à 1848 ne concernent que les citoyens imposés à un minimum (le cens). Après 1848, tout homme à partir de 21 ans doit être inscrit. Les listes permettent de suivre à la trace le parcours de cet électeur, car elles donnent le motif des radiations : décès, déménagement, etc.

Les recensements

Les recensements sont tenus tous les cinq ans depuis 1836 (avec quelques interruptions et changement de rythme dus aux guerres). Effectués par la commune, ils donnent la liste et la composition des familles rue par rue, maison par maison. Ils sont très précis et établissent les relations entre membres de la famille (père, fille, gendre, etc.), donnent les professions, le culte pratiqué (dans celui de 1851) et le lieu de naissance à partir de 1872. Les recensements établis avant 1836 sont moins précis et se résument à une simple liste de noms. Cependant, ils ont lieu normalement chaque année dans chaque commune depuis 1793. Ils ne sont hélas

pas toujours conservés. Sous l'Ancien Régime, plusieurs recensements ont été effectués. En 1774, un recensement est pratiqué dans toute la France et donne des renseignements détaillés sur la composition de chaque « feu » ou famille. Il est conservé en série C aux AD.

Bon à savoir

Le mode de classement par rue ne facilite pas la recherche si vous ne connaissez pas l'adresse précise. Dans les grandes villes, c'est parfois mission impossible !

Les registres de taille

Les registres de taille, souvent bien conservés depuis fort longtemps, peuvent donner des indications sur la richesse et la composition de la famille. Cet impôt, exclusivement d'Ancien Régime, ne touchait ni les nobles, ni le clergé, ni les pauvres. Sans être riches, ceux qui le payaient avaient un peu de bien : artisans, commerçants, négociants, petits et grands bourgeois... Dans le nord de la France, les registres de taille comportent le nom et la profession du chef de famille, mentionnent sa femme et ses enfants majeurs ou mariés (et non les mineurs). Dans le sud de la France, ces registres, appelés compoix, donnent la liste des imposés, dressent l'état de leurs biens et disent de quelle manière ils se sont transmis et à qui. ●●●

Bon à savoir

Plus ces registres sont anciens – certains peuvent remonter au XIV^e siècle – plus leur lecture est difficile. Ils sont parfois indéchiffrables sans l'aide d'un paléographe.

Les registres matricules militaires

Question de vocabulaire, on parle de registres matricules, mais leur véritable nom est « états signalétiques et des services ». Le numéro de matricule suivait le soldat durant toute sa carrière militaire et même après sa libération, c'est donc le nom du support qui est resté pour désigner le contenu. Un conscrit, c'est un jeune homme qui à l'âge de ses 20 ans était appelé sous les drapeaux au cours du XIX^e siècle et à partir de 1905, lorsque c'est devenu obligatoire pour tous.

On trouve deux types d'informations dans les registres matricules : l'état civil complet du soldat, complété par quelques détails physiques (taille, couleur des yeux et des cheveux, forme du visage), le niveau d'instruction et la profession ; l'autre information, qui figure vers le milieu de chaque fiche, c'est le parcours militaire du soldat. Il peut même y avoir des mentions médicales sur les éventuelles blessures.

Les registres matricules sont conservés par les Archives départementales qui, pour une grande majorité, les ont numérisés, mis en ligne voire indexés par nom, ce qui simplifie considérablement la recherche. Pour les soldats de la Grande Guerre, c'est encore plus simple : le portail Grand Mémorial présente un index national qui couvre la période 1887 à 1921. Alors même si votre conscrit avait déménagé et n'habitait plus sa commune de naissance et logeait à l'autre bout de la France, vous pourrez le retrouver en quelques clics. Si les informations ne sont pas indexées, il vous reste la méthode classique, valable aussi bien en ligne que sur place, en salle de lecture. Vous devez ajouter 20 ans à la date de naissance de votre conscrit pour déterminer sa classe d'âge et ensuite identifier le bureau de recrutement dont dépendait sa commune (attention, les subdivisions des régions militaires ne sont pas calquées sur les limites administratives, il arrive souvent que le bureau de recrutement

militaire d'un village se trouve dans le département voisin). Avec ces deux informations, vous consultez les tables alphabétiques correspondantes pour y repérer son nom et surtout son numéro matricule. Muni de celui-ci, consultez ensuite les registres matricules pour retrouver la page relative à son numéro et y voir sa fiche militaire complète.

Certains départements constituent des cas particuliers. L'Alsace et la Lorraine, de 1870 à 1918, n'ont pas de registres matricules français pour cette période : entre 1914 et 1918, la plupart des Mosellans ont combattu sous l'uniforme allemand et entre 1941 et 1945, les Malgré-nous ont été enrôlés de force par les nazis ; les départements de la petite et de la grande couronne parisienne - Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise - n'ont été créés qu'en 1964 et n'ont pas de registres matricules. Pour les soldats issus de leurs communes, les informations se trouvent dans les départements de Paris, Seine-et-Marne et Yvelines, qui conservent les registres des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise.

Les dispenses de consanguinité

Sous l'Ancien Régime, c'était l'Église qui fixait les règles du mariage et de la consanguinité. Il était interdit de se marier entre cousins, jusqu'aux cousins au 4^e degré canon, c'est-à-dire entre cousins issus d'issus de germains. L'interdiction s'étendait également aux liens spirituels : interdit de se marier avec la fille de son parrain par exemple. Un régime de dispenses existait auprès de l'évêché. Ces registres comportent parfois la généalogie de la famille sur plusieurs générations. Hélas, ils sont très inégalement conservés : certains sont dans les archives des diocèses, d'autres ont été versés aux Archives départementales, de nombreux ont disparu. ■

Les délais de communication

Ce n'est pas parce qu'un document est présent dans un service d'Archives qu'il est librement communicable.

Ceux intéressant les généalogistes sont généralement disponibles après un délai de 75 ans après leur rédaction. C'est le cas des registres de naissance et de mariage de l'état civil, des minutes et répertoires des notaires, des recensements et des archives judiciaires. Si vous souhaitez consulter les dossiers de personnel, le délai est de « seulement » 50 ans. Quant aux dossiers soumis au secret médical, il faut patienter jusqu'à 120 ans ou bien 25 ans après le décès de la personne.

Les registres des actes de décès sont consultables sans délai, notamment dans les mairies, tout comme les tables décennales. Attention toutefois, si la commune dispose d'un registre unique réunissant les actes de naissance, mariage et décès, l'employé de l'état civil

pourra vous refuser la consultation avant le délai de 75 ans.

Autre subtilité : les communes et les greffes des tribunaux ne versent généralement leurs archives aux AD qu'après 100 ans. Aussi, pour des actes datant de 75 à 100 ans (actuellement les actes de 1919 à 1944) vous devrez les localiser, soit aux AD du département concerné soit en mairie, si ces documents n'ont pas encore été versés.

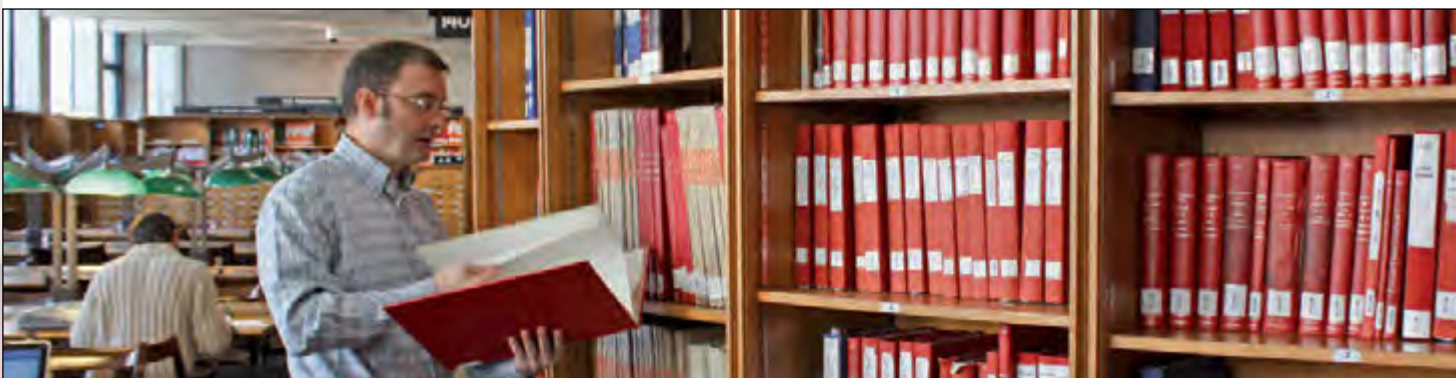
Enfin, les délais de communication sur Internet sont différents de ceux valables en salle de lecture. La CNIL prescrit dans sa délibération du 27 avril 2012 un délai de communication sur Internet de 25 ans pour les décès, 75 ans pour les mariages sans occultation des mentions, 100 ans pour les naissances sans occultation des mentions.

Le cadre de classement

SÉRIES ANCIENNES (ANTÉRIEURES À 1790)	
A	Actes du pouvoir souverain et domaine public : collections d'édits, lettres patentes, ordonnances ; domaine royal, apanage.
B	Cours et juridictions : chambre des comptes, conseil ducal et chancellerie ; parlement ; baillage ou sénéchaussée, siège présidial ; juridictions royales ; justices seigneuriales ; justices municipales ; cour des aides, cour des monnaies, eaux et forêts, traites et gabelles, maréchaussée, amirauté, consulats.
C	Administrations provinciales : intendance, subdélégations, élections et autres divisions administratives financières, bureaux des finances, état provinciaux et assemblées provinciales, principautés, régences, chambres de commerce. 2 C : Contrôle des actes.
D	Instruction publique, sciences et arts : universités, facultés, collèges, sociétés académiques.
E	Féodalité, communes, bourgeoisie, familles, notaires : titres féodaux ; titres de familles ; communes et municipalités ; corporations d'arts et métiers ; confréries et sociétés laïques. Cette série comprend notamment l'état civil.
F	Fonds divers se rattachant aux archives civiles. Cette série est désormais close, depuis la création de la série J.
G	Clergé séculier : archevêchés ; chapitres métropolitains ; officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés ; évêchés ; chapitres épiscopaux ; officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés ; séminaires ; églises collégiales ; églises paroissiales et leurs fabriques ; bénéfices, chapelles, aumôneries.
H	Clergé régulier : ordres religieux d'hommes, de femmes, militaires ; hospices et maladreries.
I	Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques. Cette série est désormais close, depuis la création de la série J.
SÉRIES MODERNES (POSTÉRIEURES À 1790)	
K	Lois, ordonnances, arrêtés.
1 K :	<i>Bulletins des lois.</i>
2 K :	<i>Moniteur puis Journal officiel.</i>
3 K :	<i>Recueil des actes administratifs de la Préfecture et Bulletin d'information des maires.</i>
4 K :	Arrêtés du préfet.
5 K :	Conseil de préfecture et conseil interdépartemental.
L	Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800) : département ; districts ; cantons ; comités de surveillance et sociétés populaires ; juridictions.
M	Administration générale et économie.
1 M :	Administration générale du département (fonds du cabinet du préfet).
2 M :	Personnel de la Préfecture.
3 M :	Plébiscites, élections.
4 M :	Police.
5 M :	Santé publique et hygiène.
6 M :	Population, affaires économiques, statistiques.
7 M :	Agriculture, eaux et forêts.
8 M :	Commerce et tourisme.
9 M :	Industrie.
10 M :	Travail et main-d'œuvre.
N	Administration et comptabilité départementales.
1 N :	Conseil général du département et commission départementale.
2 N :	Conseils d'arrondissement.
3 N :	Comptabilité générale du département.
4 N :	Immeubles et bâtiments départementaux. Mobilier départemental.
5 N :	Service départemental d'architecture.
5 N :	Caisse départementale des retraites.
O	Administration et comptabilité communales.
1 O :	Généralités et affaires intercommunales.
2 O :	Dossiers d'administration communale.
3 O :	Voirie vicinale.
4 O :	Dons et legs.
P	Finances, cadastre, postes.
1 P :	Trésor public et comptabilité générale.
2 P :	Contributions directes.
3 P :	Cadastre et remembrement.
4 P :	Contributions indirectes.
5 P :	Douanes.
6 P :	Postes et télécommunications.

Q	Domaines, enregistrement, hypothèques.	
1 Q :	Domaines nationaux (époque de la Révolution française, y compris la liquidation de domaines nationaux, les restitutions et indemnités).	2 Q : Domaine (période postérieure à la Révolution française). 3 Q : Enregistrement et timbre. 4 Q : Hypothèques.
R	Affaires militaires, organismes de temps de guerre.	
1 R :	Préparation militaire et recrutement de l'armée. 2 R : Organisation de l'armée. 3 R : Anciens combattants et victimes de guerre. 4 R : Garde nationale et autres corps spéciaux. 5 R : Gendarmerie.	6 R : Sapeurs-pompiers. 7 R : Marine et garde-côtes. 8 R : Occupation de la France par les armées ennemies. 9 R : Prisonniers de guerre ennemis. 10 R : Organismes temporaires du temps de la Première Guerre mondiale.
S	Travaux publics et transports.	
1 S :	Ponts et chaussées. 2 S : Routes ou grande voirie. Circulation et transports routiers. 3 S : Navigation intérieure : fleuves, lacs, canaux. 4 S : Mers, ports, transports maritimes.	5 S : Chemins de fer. 6 S : Transports aériens et météorologie. 7 S : Service hydraulique, syndicats. 8 S : Mines et énergie.
T	Enseignements, affaires culturelles, sports.	
1 T :	Enseignement. 2 T : Imprimerie, librairie, presse. 3 T : Archives.	4 T : Affaires culturelles. 5 T : Sports. 6 T : Radiodiffusion.
U	Justice.	
1 U :	Fonds de la Préfecture. 2 U : Cours d'appel et cours d'assises. 3 U : Tribunaux de première instance. 4 U : Justice de paix et tribunaux de simple police.	5 U : Juridictions prud'homales. 6 U : Tribunaux de Commerce. 7 U : Juridictions d'exception. 8 U : Officiers publics et ministériels.
V	Cultes.	
1 V :	Clergé catholique séculier. 2 V : Organisation et police du culte catholique. 3 V : Immeubles et bâtiments diocésains. 4 V : Immeubles et bâtiments paroissiaux.	5 V : Fabriques. 6 V : Clergé catholique régulier. 7 V : Cultes non catholiques. 8 V : Associations culturelles conformes à la loi du 9 décembre 1905.
X	Assistance et prévoyance sociale.	
1 X :	Administration hospitalière. 2 X : Bureaux de bienfaisance et d'assistance.	3 X : Assistance sociale. 4 X : Prévoyance sociale. 5 X : Assurances sociales.
Y	Établissements pénitentiaires.	
1 Y :	Fonds de la préfecture.	2 Y : Fonds des établissements pénitentiaires.
Z	Sous-préfectures.	
W	Archives publiques postérieures au 10 juillet 1940 entrées par voie ordinaire (hors état civil, officiers publics et ministériels, établissements hospitaliers et fonds particuliers d'établissements et organismes publics).	
ARCHIVES D'ORIGINE PRIVÉE		
J	Archives d'origine privée entrées par voie d'achat, don, legs ou dépôt.	
Fi	Documents figurés et assimilés entrés par voie extraordinaire : cartes et plans, dessins, gravures, estampes, lithographie, photographie, affiches.	
AV	Documents sonores et audiovisuels entrés par voie extraordinaire.	
REPRODUCTION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES		
Mi	Sous forme de microformes. Les microfilms d'état civil réalisés par la Société généalogique de Salt Lake City sont classés en sous-série 5 Mi.	
Ph	Sous forme de tirages photographiques.	
Num	Sur support informatique.	

Les inventaires d'archives



En plus de l'état civil, partie émergée de l'iceberg, de nombreux autres documents peuvent intéresser le généalogiste. Comment les retrouver ? Grâce aux inventaires.

Le classement est le cœur du métier d'archiviste : il s'agit de mettre en ordre intellectuellement et physiquement des documents d'archives, et de les décrire au moyen d'inventaires afin de les rendre accessibles. Chronophage et minutieuse, cette mission n'en est pas moins essentielle : difficile en effet de communiquer des documents en salle, de monter une exposition, de conserver correctement sur le long terme ou encore de mettre en ligne des documents si on ne sait pas exactement ce que l'on conserve. L'inventaire, « *c'est le seul moyen de mettre le public à même de diriger ses recherches, c'est aussi le plus sûr moyen pour garantir aux établissements le bon ordre et la sécurité.* » (Arthur Giry, 1886).

Attesté dès le XIV^e siècle, le terme d'inventaire vient du latin *invenire* : trouver. L'élaboration des inventaires d'archives est normalisée en France à partir du milieu du XIX^e siècle (circulaire ministérielle du 24 avril 1841). Ces vingt dernières années, informatisation, mise en place de normes professionnelles internationales et mise en ligne sur Internet ont profondément renouvelé le genre, mais le travail de reprise et d'harmonisation reste encore colossal.

À quoi ressemble un inventaire ?

En réalité, les inventaires sont déjà largement utilisés – plus ou moins à leur insu – par les internautes qui consultent les archives en ligne ! Derrière l'état civil numérisé se cache(nt) un ou plusieurs inventaires, au(x)quel(s) sont reliés des lots d'images ; que la liste de résultats soit présentée sous l'aspect d'un tableau ❶ ou d'un inventaire arborescent ❷, ce n'est qu'une question d'affichage. ●●●

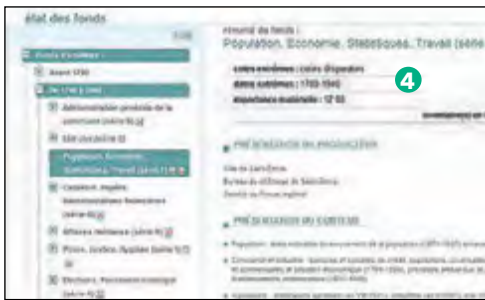
Avant-propos

L'expression archivistique est à prendre au pied de la lettre : l'instrument de recherche permet de rechercher dans les fonds d'archives. Le propos qui suit privilégiera le terme plus général et grand public d'« inventaire »⁽¹⁾, terme également utilisé par les bibliothèques, les musées, etc. À l'image d'un catalogue de bibliothèque, la consultation des inventaires, qu'il s'agisse des classeurs en salle de lecture ou de l'interrogation du moteur de recherche du portail Internet, n'est qu'une étape avant consultation des documents originaux en salle de lecture : les données nominatives éventuelles ne figureront que dans la liasse d'archives.

Il existe sur le marché environ six solutions logicielles d'accès et d'interrogation des inventaires d'archives

sur Internet. Le propos qui suit se veut néanmoins transposable et applicable autant que possible aux spécificités de chaque portail Internet et à la politique de diffusion des inventaires propre à chaque service d'Archives. Si les exemples sont issus uniquement d'Archives départementales et d'Archives municipales, les principes et la logique de recherche n'en demeurent pas moins valables pour les services plus particuliers que sont les Archives nationales, les Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes et les Archives du Service historique de la Défense. ■

1) En archivistique, les inventaires sont en réalité un type particulier d'instruments de recherche.



État des fonds des Archives municipales de Saint-Denis,
<http://archives.ville-saint-denis.fr>

(nombre d'articles ou métrage linéaire). Il est généralement présenté selon le cadre de classement des archives, c'est-à-dire dans l'ordre croissant des séries.

Quand on ne sait pas par quel bout commencer ses recherches, c'est l'inventaire par excellence à parcourir afin de faire jaillir quelques idées.

● **Les instruments de recherche analytiques** permettent quant à eux d'identifier précisément la cote d'une liasse d'archives, sésame indispensable pour consulter les documents en salle de lecture. Citons-en trois :

1) *Les répertoires numériques*, plus ou moins détaillés : les articles, c'est-à-dire les ensembles de pièces de même provenance, se rapportant à une même affaire et identifiés par une combinaison alphanumérique (cote), sont listés un à un, dans l'ordre croissant des cotes. Le contenu de chacun de ces articles est analysé et les dates extrêmes des pièces indiquées.

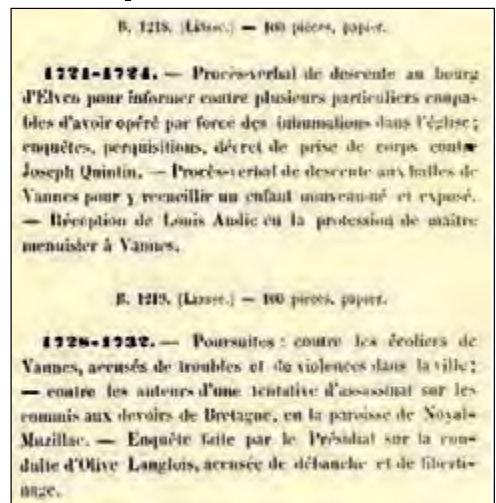
6 U 4217	Registre chronologique des commerçants (1937-1945)	1937-1945
6 U 4218	Registre chronologique des commerçants (1945-1963)	1945-1963
6 U 4219	Registre de déclarations aux fins d'immatriculation des commerçants : n° 1 à 1969 (2 septembre 1920 - 3 novembre 1920)	2 septembre 1920 - 3 novembre 1920
6 U 4220	Registre de déclarations aux fins d'immatriculation des commerçants : n° 1001 à 2000 (3 novembre 1920 - 27 novembre 1920)	3 novembre 1920 - 27 novembre 1920
6 U 4221	Registre de déclarations aux fins d'immatriculation des commerçants : n° 2001 à 3000 (27 novembre 1920 - 24 décembre 1920)	27 novembre 1920 - 24 décembre 1920
6 U 4222	Registre de déclarations aux fins d'immatriculation des commerçants : n° 3001 à 4000 (24 décembre 1920 - 30 décembre 1920)	24 décembre 1920 - 30 décembre 1920

Répertoire numérique détaillé du fonds du tribunal de commerce de Saint-Omer,
 Archives départementales du Pas-de-Calais.

2) À la différence des précédents, *les répertoires méthodiques* énumèrent les articles dans un ordre indépendant de celui des cotes. On peut ainsi dresser des inventaires structurés en rapprochant virtuellement des articles versés et cotés à différentes périodes. Ce type d'inventaire est particulièrement utilisé pour les archives dites contemporaines (postérieures à 1940 en archives départementales, 1983 en archives communales), qui sont cotées au fur et à mesure de leur entrée aux archives en série W. 3) Et pour terminer, quelques mots sur le « totalement-proscrit-mais-passionnant » *inventaire sommaire analytique*. Instauré par des instructions ministérielles en 1854 et 1857 pour décrire les fonds anciens des archives, ce type

Inventaire sommaire de la série B des Archives départementales du Morbihan. Les liasses contiennent cent pièces... mais seules trois sont analysées !

d'inventaire liste de manière subjective, article par article, les quelques pièces d'une liasse qui semblaient intéressantes à l'auteur lors de la rédaction... On comprend qu'il ne soit plus pratiqué aujourd'hui. Les volumes imprimés à la fin du XIX^e siècle sont souvent accompagnés d'un tome supplémentaire contenant un index des noms de lieux et de personnes. Interdits donc... mais fort utiles : ils sont parfois l'unique trace de fonds disparus pendant les guerres ; on bénit alors ses analyses détaillées non exhaustives mais qui ont le mérite d'exister. Leur lecture est très savoureuse (et fait agréablement passer le temps en salle de lecture entre deux levées de documents). Cerise sur le gâteau : on trouve très facilement sur Internet les fichiers PDF dans lesquels il est facile de faire une recherche plein texte sur un nom de famille ou un lieu. À chercher sur les sites Internet de services d'archives, Gallica, archive.org, Google Books ou encore Geneanet : « inventaire sommaire + nom du département ».



Si vous êtes perdu entre cotes, articles, fonds et autre cadre de classement, il existe un *Dictionnaire de terminologie archivistique* (2).

Faire une recherche

1) Je n'ai pas d'idée de recherche

Naviguer dans l'état des fonds et parcourir des inventaires plus ou moins au hasard permettent de se familiariser avec la structuration arborescente des archives et les éléments qu'on peut y trouver. Si malgré cela, aucune piste de recherche n'émerge, voici quelques orientations thématiques vers des inventaires de séries :

- **l'histoire d'une commune** (administration, population, économie) : en archives départementales, la série C pour l'Ancien Régime puis les séries M (administration générale et économie) et O (administration et comptabilité communale) pour la période post-révolutionnaire. En archives municipales, les séries D (administration), F (population, économie) et K (personnel, élections) pour la même période.
- **la justice et la police** : en archives départementales, la série B pour l'Ancien

2) www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226

Boîte à outils

● ● ● Régime, la série L pour la période révolutionnaire, puis la série U jusqu'en 1940, la série Y pour les établissements pénitentiaires. En archives municipales, la série FF pour l'Ancien Régime puis la série I.

● **les affaires militaires** : en archives départementales, la série L pour la période révolutionnaire, puis la série R jusqu'en 1940. En archives municipales, la série EE pour l'Ancien Régime puis la série H.

● **l'enseignement** : en archives départementales, la série D pour l'Ancien Régime, la série T pour la période postérieure. En archives municipales, la série GG pour l'Ancien Régime, puis la série R pour la période postérieure.

● **les biens** : en archives départementales, la série C pour l'Ancien Régime, puis la série Q pour la période postérieure, à compléter avec la série E pour les archives des notaires.

● **la santé et l'assistance publique** : en archives départementales, la série X à partir de la Révolution. En archives municipales, la série Q pour la même période.

● **les impôts et taxes** : en archives départementales, la série B pour l'Ancien Régime, puis la série P pour la période postérieure. En Archives municipales, la série CC pour l'Ancien Régime, puis la série G pour la période postérieure.

2) J'ai trouvé la mention d'un événement dans un acte

Il n'est pas rare, au détour d'un acte, d'un arbre en ligne ou d'un ouvrage ancien, de tomber sur la mention d'un événement (contrat de mariage, divorce, achat, jugement, etc.) : c'est une première piste de recherche. Il s'agit alors de trouver quelle trace cet événement a laissé dans les archives des administrations concernées. Imaginons par exemple qu'il soit indiqué, sur un feuillet matricule, qu'un ancêtre a fait l'objet d'un jugement de la justice de paix de Vimy (Pas-de-Calais) le 7 septembre 1920.

L'état des fonds des Archives départementales du Pas-de-Calais indique que les archives concernant la justice pour la période 1800-1940 sont en série U (comme dans toutes les Archives départementales), et que les archives des justices de paix sont inventoriées en sous-série 4 U. Dans le plan de classement de l'inventaire (à gauche) ⑤, un clic sur le niveau « Justice de paix de Vimy » permet d'atteindre la liste des cotes correspondantes. Celles-ci sont parfois regroupées ou « factorisées » par grand ensemble afin de faciliter la navigation. En déployant les différents niveaux de regroupement, on atteint le but recherché : les jugements de septembre 1920 sont conservés sous la cote 4 U 45/2.

Cette démarche est celle traditionnellement effectuée dans les classeurs d'inventaires en salle de lecture. Informatisation et mise en ligne d'inventaires permettent désormais de multiplier les portes d'accès aux archives.

3) Recherche simple

Quelques conseils et précisions avant de se précipiter sur le moteur de recherche :

● tous les inventaires ne sont pas informatisés : la recherche ne sera donc pas exhaustive et

ne portera pas sur tout ce qui est susceptible d'exister ;

● tous les inventaires ne sont pas sur Internet : pour des raisons de respect de la vie privée, certains inventaires contenant des informations nominatives ne sont accessibles qu'en salle de lecture ;

● certains inventaires sont au format PDF : selon la solution logicielle utilisée, la recherche ne portera pas systématiquement à l'intérieur du fichier PDF ;

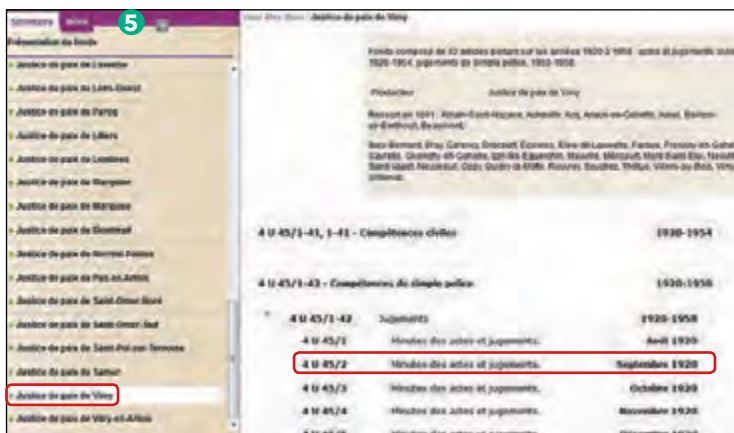
● l'informatique peut parfois sembler bête et méchant, mais est en fait logique : il ne faut pas hésiter à faire des recherches sur des mots apparentés : « douanes » ne fera pas ressortir les résultats contenant « douanier », ou « mairie » ceux contenant « hôtel de ville »... Même si la recherche sur les termes apparentés pointe doucement le bout de son nez ;

● faire une recherche sur un nom donnera peu de résultats pertinents : si les documents d'archives contiennent une foule de données nominatives, les inventaires s'en tiennent eux à des informations précises mais générales, comme des thèmes, des dates, de la typologie documentaire (correspondance, listes nominatives, délibérations, photographies) ;

● enfin, il y aura rarement un seul résultat pour une même recherche. En effet, les documents d'archives sont classés, cotés et structurés par administration ou personne productrice. Prenons deux exemples :

– recherche d'un acte notarié : on consulte généralement les tables de l'Enregistrement (producteur : service de l'Enregistrement) avant de pouvoir consulter les répertoires des notaires correspondants (producteur : l'étude notariale) ;

– recherche de renseignements sur un instituteur : il existe sans doute un dossier de carrière tenu par l'Inspection académique... mais il est possible de retrouver des traces de sa formation dans le fonds de l'École normale, des informations dans les dossiers des écoles où il a exercé (archives des établissements scolaires et dos-



Répertoire numérique de la sous-série 4 U : à gauche le plan de classement, à droite la liste des cotes, Archives départementales du Pas-de-Calais.

siers d'école tenus par la Préfecture) ; voire le futur instituteur a pu bénéficier d'une bourse d'étude lors de sa scolarité (fonds de la Préfecture également). Chaque administration ayant ses attributions propres, on trouvera des éléments complémentaires dans des liasses différentes. Cette gymnastique ne nécessite pas forcément

Exemple de recherche simple

Prenons l'exemple d'une recherche globale sur le mot « douanes », qui doit permettre d'accéder aux inventaires en ligne susceptibles de contenir des documents relatifs à un ancêtre douanier ❶ (ici en Loire-Atlantique).

59 inventaires ❷ répondent à la recherche, mais tous les résultats ne sont pas forcément pertinents : l'ancêtre recherché étant douanier à Guérande au début du XIX^e siècle, les inventaires qui débordent de la période chronologique et l'espace géographique peuvent être d'office éliminés.

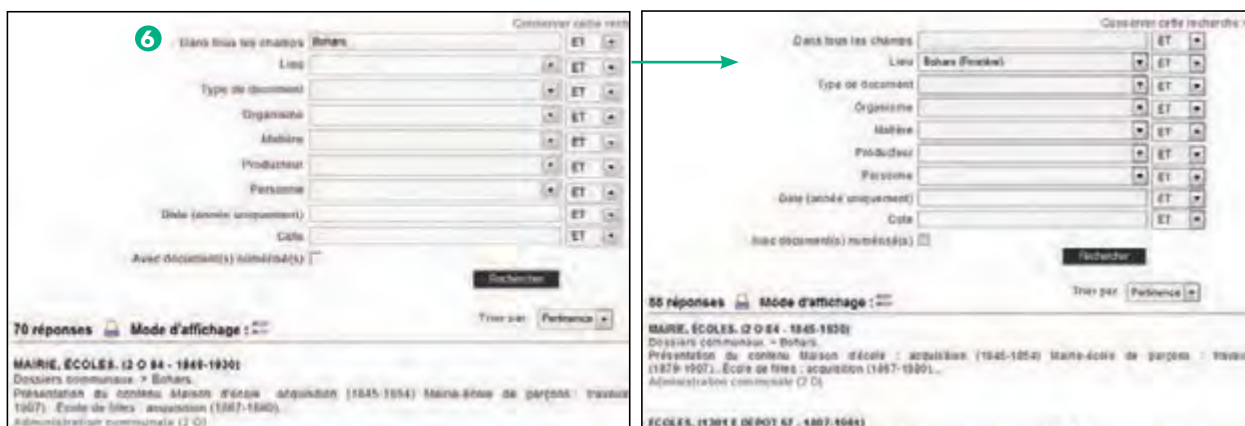
Parmi les résultats, l'inventaire du 4 P – Fonds des contributions indirectes, an VIII-1945 semble pertinent ❸. Un clic sur ce résultat permet d'ouvrir l'instrument de recherche dans son entier.

Le mot « douanes » figure en fait uniquement dans l'introduction de l'inventaire en question. Une fois l'introduction parcourue, c'est le plan de classement qui retiendra ici l'attention, et plus particulièrement le niveau intitulé « Personnel du service des contributions indirectes » ❹. Seize articles sont rattachés à cette rubrique, parmi lesquels une cote qui contient des états nominatifs (du personnel des contributions indirectes) en 1809, 1816 et 1823 ❺ (cote 4 P 1). Peut-être l'ancêtre en question y figure-t-il !

une excellente culture des institutions toutes périodes confondues : parcourir l'état des fonds et les inventaires, associer des concepts (qui dit instituteur dit école, formation, inspection, etc.) permet heureusement de s'en sortir. Lorsqu'on interroge un moteur de recherche, d'archives ou non, autant ratisser large en ne renseignant qu'un seul champ de recherche, puis affiner dans un second temps en fonction du nombre de résultats.

4) Recherche avancée

Alors que la recherche simple interroge « en plein texte » tous les contenus, la recherche avancée permet de cibler les mots-clés qui indexent les notices. À la manière des ouvrages de bibliothèque, les archives sont décrites par des listes de vocabulaire contrôlé : thésaurus de mots-matière (c'est-à-dire de sujets), index de personnes, de lieux, d'édifices, liste de typologie documentaire, etc.



Recherche sur la commune de Bohars : une recherche dans tous les champs (recherche simple) donne 70 résultats...

... tandis qu'une recherche avancée sur les notices dont l'index de Lieu est Bohars donne 55 résultats, Archives départementales du Finistère.

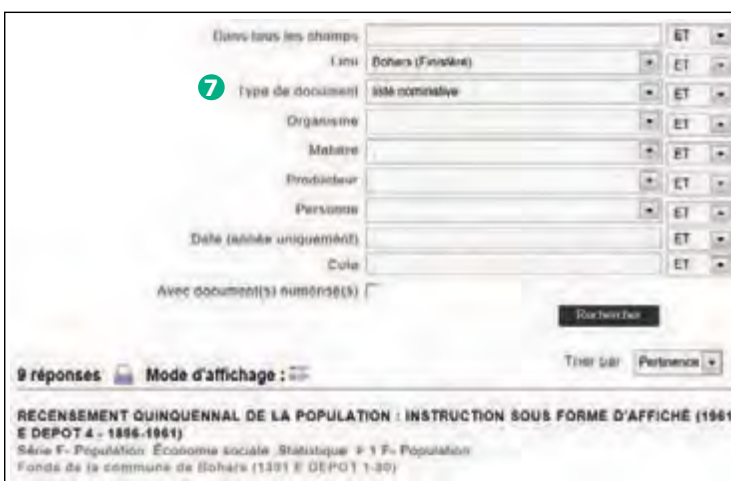
●●● La recherche avancée porte dans ces champs indexés : chercher une commune dans le champ de recherche Lieu ne fera ressortir que les articles pertinents que l'archiviste a indexés au nom de cette commune 6.

Le summum étant de faire des recherches croisées pertinentes, par exemple en interrogeant des typologies documentaires susceptibles de contenir des données nominatives 7.

Là où ça se corse, c'est que la pratique et l'avancée en matière d'indexation des inventaires d'archives est extrêmement variable d'un service d'Archives à l'autre... Des fonds sont sous-indexés, d'autres ne le sont tout simplement pas (et pas seulement ces fameux inventaires en PDF). Patience et persévérance sont de rigueur : quoi qu'il en soit, l'indexation, qui permet d'accéder facilement à la masse et à la diversité documentaire, progresse petit à petit ; elle correspond par ailleurs parfaitement aux pratiques de recherche du web par filtre ou mots-clés. Ces thésaurus, index et autres mots-clés sont normalisés et en partie communs aux différents services d'Archives municipales et départementales : en partie seulement car pour ce qui concerne les index de lieu et de personne, il est évident que chacun s'adapte à son territoire et son histoire. Certains moteurs de recherche avancée proposent un accès à ces différentes listes de mots, en cliquant sur l'intitulé, une icône ou par le biais d'une liste déroulante.

Lorsqu'on ne sait pas quel mot-clé utiliser, il est possible de consulter sur Internet deux outils nationaux, gérés par le Service interministériel des Archives de France, et utilisés entièrement ou pour partie par les services d'Archives départementales et municipales :

● le **thésaurus-matières** 8, consultable sur <http://data.culture.fr/thesaurus/page/ark:/67717/Matiere>, contient plus de 1 500 descripteurs, organisés de manière arborescente : *instituteur* par exemple est rattaché à *enseignant*, lui-même rattaché à *organisation scolaire*, rattaché au terme de premier niveau *éducation et sciences*. Un moteur de recherche permet d'interroger la base.



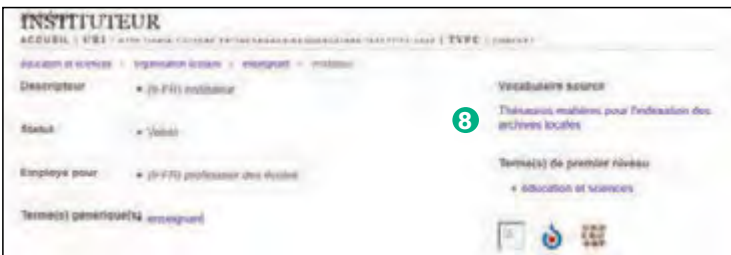
Recherche sur la commune de Bohars : recherche avancée croisant le lieu « Bohars » et le type de document « Liste nominative », Archives départementales du Finistère.

Mot-matière Instituteur dans le Thésaurus du SIAF, <http://data.culture.fr/thesaurus/page/ark:/67717/Matiere>

● la **liste d'autorité Typologie documentaire**, accessible sur <http://data.culture.fr/thesaurus/page/ark:/67717/T3>, est quant à elle plus réduite avec un peu plus de 230 termes... mais le nombre de ceux qui peuvent intéresser le généalogiste est encore plus restreint ! En voici une liste non exhaustive, à utiliser sans modération dans le champ « Type de document » lorsqu'il existe dans le moteur de recherche avancée :

Annuaire, carte d'électeur, carte d'identité, déclaration de succession, diplôme, dossier de carrière, dossier de pension, dossier individuel, dossier médical, faire-part, liste d'émargement, liste électorale, liste nominative, livret militaire, livret ouvrier, notice individuelle, passeport, portrait, registre d'appel, registre d'écrou, registre matricule, rôle d'équipage, rôle d'imposition, titre de séjour...

Maiwenn Bourdic





Fiches pratiques



AIN 01

Sur Internet, l'Ain propose les registres paroissiaux et d'état civil de 1509 à 1917 pour les naissances, 1936 pour les mariages et les décès et 1942 pour les tables décennales (selon les communes). L'indexation collaborative est en cours. En ligne également, les registres matricules de 1864 à 1921 (les conscrits sont tous indexés nominativement), les recensements de populations de 1836 à 1936 (très variable selon les communes). Les recensements de 1946 à 1975 sont uniquement en salle de lecture. Sur le Web, les plans napoléoniens (1807-1856), les plans rénovés (1930-1978), les états de section (avec le nom du premier propriétaire), les répertoires des notaires, les tables de successions et absence (1834-1959). Les répertoires des formalités hypothécaires (sur Internet) donnent accès aux registres des transcriptions (en salle de lecture). Enfin, vous trouverez sur le site les listes électorales (1890-1939), des annuaires, des journaux anciens, des gravures, photos et cartes postales.

NOTRE CONSEIL

Écumez le site Internet avant de vous déplacer ! Sur place, vous n'aurez droit qu'à 20 documents par jour selon l'affluence. Si vous avez atteint votre quota, consolez-vous avec la bibliothèque historique des Archives : elle est riche de plus de 8 000 ouvrages d'histoire locale.

Coordonnées

- **Adresse** : 1 boulevard Paul-Valéry, 01000 Bourg-en-Bresse • **Tél.** : 04 74 32 12 80
- **Courriel** : archives.departementales@ain.fr
- **Internet** : www.archives.ain.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Le plus ancien document date du XI^e siècle : une bulle papale de Léon IX de 1051 sur l'abbaye d'Ambronay. Le territoire actuel de l'Ain a longtemps vécu sous l'administration de la Maison de Savoie. Après la Révolution, certaines communes du district de Gex sont devenues suisses, d'autres ont rejoint le Rhône. Attention aux lacunes dans les fonds des élections, des recensements et du clergé dues à l'incendie de la préfecture en 1885.

BON À SAVOIR • Les Archives de l'Ain répondent aux questions et aux demandes de copies par courrier ou par mail. Elles peuvent vous adresser des copies de documents précisément identifiés (date, commune, cote éventuellement). Service payant (voir tarifs sur le site).

LES DES AD

Les Archives de l'Ain proposent sur Internet « d'écouter les archives ». Il s'agit de lectures d'archives par des comédiens (thèmes : les prisons de l'Ain, les archives de notaires, les déclarations de grossesse).

- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Ouverture certains samedis matin (précisions sur le site Internet). Aucune fermeture annuelle. ■



AISNE 02

Sur le Web, on peut consulter les registres paroissiaux et d'état civil, ainsi que les tables décennales jusqu'à 1905. Mais il y a beaucoup de lacunes : à Soissons, fait rarissime, les deux collections d'état civil ont disparu des origines à 1813 ; une reconstitution très partielle existe (1731-1813). Partout sur les lieux des combats de 14-18 et de 39-45, les collections communales ont été touchées, mais l'exemplaire du greffe a permis le plus souvent une reconstitution après-guerre. Cependant, pour certaines périodes, 1914-1918 notamment, aucun acte n'a été transcrit dans les registres. Les lacunes touchent aussi les actes de successions, les recensements, les hypothèques de Saint-Quentin. Enfin, les minutes anciennes des notaires ont également souffert ou bien ont carrément disparu, comme à Saint-Quentin.

NOTRE CONSEIL

Profitez des tables de noms existantes pour certains registres paroissiaux de Laon pour la période de 1700 à 1791 et Saint-Quentin de 1730 à 1792. Des dépouillements de Fère-en-Tardenois de 1681 à 1820 existent dans le fonds Moreau-Nélaton. Les relevés des associations généalogiques sont communicables à tous.

Coordonnées

- **Adresse** : 1 Parc Foch, Avenue du Maréchal Foch, 02000 Laon • **Tél.** : 03 23 24 61 47
- **Courriel** : archives@aisne.fr
- **Internet** : www.archives.aisne.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Pour le reste du département et malgré les lacunes dans les listes cantonales de recensement, dans les dossiers de la cour d'assises avant 1919 et dans de nombreuses justices de paix, les archives sont bien conservées, permettant de remonter et compléter son arbre jusqu'aux années 1660, voire au-delà.

BON À SAVOIR • Les Archives de l'Aisne ont récemment déménagé dans un bâtiment neuf. Les lecteurs sont accueillis dans une nouvelle salle, plus fonctionnelle.

LES DES AD

Consultez les guides d'aide à la recherche. Il en existe quatre : *Rechercher un combattant de la Grande Guerre* ; *Généalogie immobilière* ; *Guide des sources de l'éducation de l'Aisne* ; *Guide des sources de l'immigration dans l'Aisne*.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (permanence de 12 h à 13 h 30). Fermeture annuelle la première quinzaine de juin. ■



Dans l'Allier, les registres d'état civil et paroissiaux sont complets et bien conservés : dans plusieurs villes et villages, vous retracerez la vie de vos ancêtres en remontant jusqu'au XVI^e siècle comme à Saint-Pourçain-sur-Sioule qui a des baptêmes depuis 1553. Sur le site Web, vous pouvez consulter les registres paroissiaux et d'état civil depuis les origines jusqu'à 1912 pour certains actes et certaines communes. En ligne également les recensements, les registres matricules, le cadastre et la presse ancienne.

NOTRE CONSEIL

Il existe un très utile *Guide des Archives de l'Allier* (édité en 1991, en cours d'actualisation) auquel il faut se reporter avant toute recherche complexe. Les associations de généalogie de l'Allier ont déposé des tables de mariages, en libre accès en salle de lecture.

BON À SAVOIR • Consultez le fonds généalogique « Des Gozis » : ses dossiers généalogiques portant sur plus de 3 000 familles bourbonnaises sont consultables sur le site Internet.

Coordonnées

- **Adresse** : Château de Bellevue, Parc de Bellevue, 03400 Yzeure (à 10 min à pied de la gare. Parking pour les visiteurs). • **Tél.** : 04 70 20 01 40
- **Courriel** : archivesdpt@allier.fr
- **Internet** : <http://archives.allier.fr>
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf vendredi (fermeture à 12 h 30). Fermeture annuelle de 15 jours généralement en octobre. ■

Carte du Bourbonnais. © AD03

POUR ALLER PLUS LOIN • Les recensements commencent en 1836, mais le généalogiste pourra avoir des renseignements antérieurs grâce à un ouvrage du lieutenant-colonel Dulac sur les levées des troupes durant la Révolution et l'Empire. Des fonds sont particulièrement intéressants : famille de Brinon ou de Chabannes, chanoine Clément. À noter : l'Allier a accueilli de nombreux pupilles de l'Assistance publique, placés dans les fermes de l'arrondissement de Moulins.

LES DES AD

Des fiches pratiques en ligne permettent de préparer sa venue sur place : *Faire sa généalogie, Faire l'historique d'une propriété, Retracer l'histoire d'une commune* et surtout le tableau récapitulatif des créations, fusions, dénominations des communes de l'Allier.



04 ALPES-HAUTE-PROVENCE



Vous trouverez sur le site Internet tout l'état civil (registres paroissiaux, d'état civil et tables décennales et même annuelles) jusqu'à 1902, les recensements de la population, les registres matricules (indexés par patronyme), le cadastre napoléonien et des cartes postales. En salle de lecture, les Archives des Alpes-de-Haute-Provence proposent une collection bien ordonnée. Les plus anciens registres de baptêmes se trouvent en mairie à Forcalquier (1532) et Manosque (1535). Attention, la collection départementale est loin d'être aussi ancienne (vers 1650-1700). Au XVI^e siècle, les registres sont tenus en latin ou en provençal, puis le français se généralise. Les actes notariés sont exceptionnels dans ce département par leur ancienneté : ils remontent fréquemment au XV^e siècle, voire au siècle d'avant avec Manosque qui conserve un acte de 1303.

NOTRE CONSEIL

Pensez au fort exode (45 % de la population) vers les départements voisins (Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes) et même vers le Mexique pour les habitants de Barcelonnette. La bibliothèque des Archives départementales conserve un registre du XVIII^e siècle donnant les généalogies des familles dignoises d'alors (cote B 356). L'association généalogique met ses relevés de mariage à disposition de tous en salle de lecture.

Coordonnées

- **Adresse** : 2 rue du Trélus, 04000 Digne-les-Bains
- **Tél.** : 04 92 36 75 00
- **Courriel** : voir formulaire sur le site

POUR ALLER PLUS LOIN • Il existe peu de listes nominatives de population pour la période d'Ancien Régime. En revanche, les recensements de la période moderne sont complets de 1836 à 1946. Les listes électorales sont conservées depuis 1830. Les registres des 54 bureaux du contrôle des actes souvent incomplets couvrent l'ensemble du département à partir du début du XVIII^e siècle. Dès 1791, le relais est pris par 35 bureaux d'enregistrement.

BON À SAVOIR • Des dossiers méthodologiques vous aident à bien utiliser le cadastre, réaliser vos recherches généalogiques, l'histoire de votre commune ou une recherche militaire, mener une recherche toponymique ou sur la transformation du paysage. Il existe aussi des répertoires des sources pour les terriers, la guerre de 1914-18 et celle de 1939-45.

LES DES AD

Les lectures d'archives sont organisées par les Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence depuis 1999. Découvrez les archives autrement, grâce au talent de comédiens et conteurs !

- **Internet** : www.archives04.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Aucune fermeture annuelle. ■



HAUTES-ALPES 05

Les registres paroissiaux et d'état civil des deux collections, communale et du greffe, sont en ligne jusqu'à 1917. Sur le portail figurent aussi les plans cadastraux, les registres matricules (non indexés), les registres hypothécaires, les listes nominatives de recensement et aussi quelques registres de notaires. Les archives notariales sont très riches dans ce département. Sur place, pour retrouver un notaire et ses actes, deux fichiers pratiques sont à votre disposition : l'un classe les officiers publics par commune de résidence, l'autre par ordre alphabétique du nom de notaire. Des cartes de combattants sont conservées et certaines publiées sur le site : elles comportent des photos des Poilus.

NOTRE CONSEIL

Les Hautes-Alpes ont connu de fortes migrations au XIX^e siècle, notamment vers Marseille ou la région parisienne. Mais, souvent, les mariages avaient lieu au pays. Pensez à consulter les dépouillements mis généreusement à disposition de tous par l'Association généalogique des Hautes-Alpes en salle de lecture : plus de 100 000 mariages, baptêmes et sépultures, en majorité d'avant la Révolution.

Coordonnées

- **Adresse** : 22 route de Rambaud, 05000 Gap (parking visiteurs) • **Tél.** : 04 92 52 56 00
- **Courriel** : archives05@hautes-alpes.fr
- **Internet** : archives.hautes-alpes.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Le *Guide des Archives des Hautes-Alpes*, publié en 1992, livre toutes les clés d'accès aux autres sources de ce département. Il est disponible en salle de lecture.

BON À SAVOIR • Les Archives des Hautes-Alpes sont pionnières dans les nouveaux services rendus aux usagers en ligne appelés ici e-services : numérisation de documents à la demande (service payant), collecte de documents en ligne et même visioconférence avec un archiviste pour obtenir des conseils !

LES DES AD

Trois tutoriels sont en ligne pour vous aider, étape par étape, à faire vos recherches ou préparer votre venue sur place : *Je recherche un acte d'état civil*, *Je recherche un titre de propriété* et *Je recherche un soldat*. Et d'autres sont également en vidéo sur Youtube avec le duo d'humoristes Les Bonimenteurs qui donnent, sur un ton léger, conseils et astuces pour vos recherches dans les Hautes-Alpes.

- **Dates et horaires d'ouverture** : les lundi et mardi de 9 h à 17 h et du mercredi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Fermeture annuelle les deux dernières semaines de décembre. ■



ALPES-MARITIMES 06

Ce département a mis en ligne l'intégralité des registres paroissiaux et d'état civil à partir des années 1650 (et parfois avant : Coursegoules débute en 1598) jusqu'à 1917 pour les naissances et 1935 pour les mariages et décès. Vous trouverez également en ligne des dépouillements des baptêmes et de mariage des paroisses de Nice de 1814 à 1860, les recensements jusqu'à 1936, les registres matricules de 1872 à 1919, les plans cadastraux napoléoniens, les tables et répertoires des Conservations des hypothèques de Grasse et Nice. À voir aussi sur le site Internet, une base documentaire sur l'immigration italienne établie à partir du dépouillement des dossiers de naturalisation entre 1880 et 1931. À consulter également en ligne, la presse locale du XIX^e siècle (*Le Journal de Grasse*, *L'Écho des Alpes Maritimes*, *Le Messager de Nice*, etc.), des photos et cartes postales, des plans... si bien que toute recherche généalogique peut être sérieusement entamée depuis chez soi ! Attention, certains registres du XIX^e siècle sont écrits en latin, d'autres en italien, la langue administrative de l'époque. Les tables décennales n'existent qu'à partir de 1861.

NOTRE CONSEIL

Attention au contexte local qui est particulièrement complexe. Le département a été créé en 1860 et le comté de Nice a conservé l'italien comme langue officielle jusqu'à cette date. Deux communes, Tende et La Brigue, sont françaises depuis 1947 seulement. Certaines sources fiscales et notariales du XII^e au XVI^e siècle sont conservées aux Archives d'État de Turin. Et entre la Révolution et l'Empire, Monaco est incorporée au nouveau département des Alpes-Maritimes (qui disparaît en 1814). Mais jusqu'à cette date, ses limites sont largement étendues par Napoléon dans l'Italie actuelle jusqu'à Taggia, formant le département de Montenotte. Cela explique la présence aux Archives départementales des registres de cette période de Monaco et d'une dizaine de communes aujourd'hui italiennes.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les AD sont dépositaires de minutes notariales de Grasse parmi les plus anciennes de France (M^e Cotaron, actes de 1250 à 1254 !). Pour le comté de Nice, la collection remonte « seulement » au XVI^e siècle. Le contrôle des actes et de l'enregistrement existe quasiment sans lacune depuis le début du XVIII^e siècle. Les fonds Lombard de Groudon et Blacas-Carros contiennent de nombreux documents du XIV^e au XVIII^e sur les familles importantes du département. Pour le XIX^e, le fonds Jourdan-Negrin-Pouille fourmille de détails sur l'histoire locale.

BON À SAVOIR • Des exercices de paléographie en ligne sont disponibles sur le site, complétés par des exercices de lecture en langue provençale, en gavot et niçois.

LES DES AD

Les Archives des Alpes-Maritimes procèdent à la collecte de témoignages oraux et de films et recueils de vies réalisés par des particuliers. Certaines vidéos sont en ligne.

Coordonnées

- **Adresse** : Centre administratif départemental, Bâtiment Charles Ginesy, 147 boulevard du Mercantour, 06206 Nice Cedex 3
- **Tél.** : 04 97 18 61 71
- **Courriel** : dad@departement06.fr
- **Internet** : www.departement06.fr/culture/archives-departementales-2797.html
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h. ■



Le site Web est bien fourni : les registres paroissiaux démarrent au XVII^e siècle, parfois avant comme à Satillieu où la collection communale commence en 1560, les registres d'état civil vont de 1793 à 1902 et les tables décennales jusqu'en 1932. Des carences existent pour la période révolutionnaire ou à cause de destructions volontaires comme à Rochemaure. Les minutes notariales remontent souvent au XV^e siècle ou plus loin avec l'exemple de Viviers en 1320. Certaines études ont fait l'objet de relevés consultables en salle de lecture. Toujours sur le Web, consultez les affaires militaires avec les registres matricules de la Première Guerre mondiale (classes 1887-1921), le recrutement militaire et les cartes du combattant. À voir aussi en ligne, les tables de succession de l'Enregistrement, les recensements de population et les hypothèques. Puis viennent les plans cadastraux, la presse ancienne, le fonds Mazon (récits de voyages en Ardèche), la presse ancienne (douze titres régionaux allant du XVIII^e au XX^e siècle) et l'iconographie (cartes postales, photos anciennes, gravures et plans).

NOTRE CONSEIL

Préparez votre venue sur place avec la base de données des notaires qui est interrogeable en ligne. Elle vous permettra de savoir quel praticien exerçait dans leur village à leur époque. Les registres des notaires ne sont pas numérisés, mais vous pouvez ainsi récupérer les cotes qui vous intéressent et les consulter plus rapidement une fois sur place à Privas.

Coordonnées

- **Adresse** : Place André-Malraux, 07000 Privas
- **Tél.** : 04 75 66 98 00
- **Courriel** : voir formulaire sur le site
- **Internet** : <https://archives.ardeche.fr>

POUR ALLER PLUS LOIN • Les 31 bureaux du contrôle des actes couvrent le XVIII^e siècle, avec les tables des contrats de mariage, décès, successions (1750-1792). Les rôles de taille et de capitation sont incomplets au XVIII^e siècle. Exceptionnel, un état nominatif dressé en 1464, appelé Estimes du Vivarais, donne une liste des familles de la région au XV^e siècle. Les recensements sont complets à partir de 1911 et les listes électorales à partir de 1912. De nombreux fonds de familles sont utiles comme le fonds Chappellon avec ses monographies communales et familiales.

BON À SAVOIR • Des ouvrages de référence et des instruments de recherche (inventaires, répertoires numériques, fichiers...), tous en accès direct, sont à votre disposition pour vous aider à vous repérer, ainsi que des fiches pratiques (histoire locale, presse, généalogie, droit d'eau, recherche foncière...).

LES DES AD

Les Archives de l'Ardèche réalisent des recherches par correspondance uniquement si les documents sont clairement identifiés (par exemple : acte de naissance de Marie Dupont du 14 février 1834, commune de Privas).

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h (le vendredi est réservé à l'accueil des groupes).



Les Archives de ce département ont été particulièrement touchées par les deux guerres. Lors des combats du premier conflit mondial, une partie de l'état civil de Rethel et Vouziers a été détruite. Mais les dommages les plus importants sont dus à un incendie suite à un bombardement des Archives départementales en 1940 : la moitié des archives déposées avant cette date a été détruite, notamment les fonds notariés, les archives des 42 bureaux du contrôle des actes et les registres des 35 bureaux de l'Enregistrement d'avant 1914. 148 communes ne possèdent plus de registres antérieurs à 1792 et 45 n'en ont plus avant 1852. Mais il y a quand même de beaux restes : les actes d'état civil les plus anciens datent de 1555 à Revin et 1585 à Mézières. D'autres sources permettent de combler les lacunes généalogiques. Le site Web donne accès aux registres paroissiaux et d'état civil au maximum jusqu'en 1916, aux registres matricules (un tiers environ sont indexés par patronyme grâce à l'annotation collaborative), à des cartes et plans, des gravures, des estampes et des affiches et à la presse ancienne, *Le Petit Ardennais*. Quelques répertoires de notaires sont également en ligne.

NOTRE CONSEIL

Pensez aux registres de catholicité conservés aux Archives diocésaines pour la période post-révolutionnaire et aux AD pour un grand nombre de paroisses des Ardennes.

Coordonnées

- **Adresse** : 10 rue de la Porte-de-Bourgogne, 08011 Charleville-Mézières • **Tél.** : 03 24 57 40 06 ou 03 24 57 95 90 (salle de lecture) pour réserver un lecteur de microfilms

POUR ALLER PLUS LOIN • Des séries permettent de compenser les lacunes : les registres de tribunaux de première instance, ainsi que les Archives des communes elles-mêmes. Il existe un inventaire imprimé assez détaillé du contrôle des actes (qui a lui-même disparu). Il permet de restituer certaines familles. Les nombreux relevés des associations ne sont pas déposés.

BON À SAVOIR • Les archives anciennes des paroisses belges autrefois françaises sont conservées en Belgique, soit dans la commune, soit aux Archives de l'État.

LES DES AD

Les actes d'état civil déposés aux AD ont tous été numérisés. Pour la période 1917-1941, ils sont consultables uniquement sous cette forme numérique en salle de lecture. La salle de lecture a une capacité de 43 places, auxquelles s'ajoutent quinze lecteurs non reproducteurs et un lecteur reproducteur de microfilms. Il est conseillé de réserver un lecteur de microfilms au moins quinze jours à l'avance.

- **Courriel** : archives@cd08.fr
- **Internet** : <https://archives.cd08.fr>
- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi au vendredi de 9 h à 17 h sauf mardi, de 13 h à 17 h.



L'incendie criminel de la préfecture en 1803 a provoqué la perte de nombreux et précieux documents : chartriers du Moyen Âge, papiers révolutionnaires et surtout registres paroissiaux et d'état civil du greffe. Restent les registres paroissiaux déposés en grande partie aux Archives départementales de Foix. Ici, on ne remonte guère au-delà du XVIII^e siècle. Seulement sept paroisses disposent de registres du XVI^e. Attention, l'occitan est parfois utilisé dans ces actes anciens. Les tables décennales complètes couvrent la période 1802-1893. Les actes notariés permettent de remonter plus loin dans le temps, au XVI^e siècle pour la plupart, voire en 1383 avec l'étude de Tarascon-sur-Ariège. Les Archives de l'Ariège ont lancé leur portail en 2014 avec les registres paroissiaux de 1551 à 1792, y compris les registres protestants, les registres d'état civil de 1792 à 1892 (1897 pour l'arrondissement de Saint-Girons) et les tables décennales de l'an XI à 1902. Toujours en ligne, vous trouverez les registres matricules militaires entièrement indexés pour les classes de 1825 à 1921, les recensements de 1906 à 1936, les compoix, ces cadastres du sud de la France antérieurs à la Révolution, le répertoire des minutes notariales téléchargeable avec index alphabétique des notaires pour trouver la localité de résidence et la période d'exercice de chaque praticien. La salle comporte 27 places avec six lecteurs de microfilms.

NOTRE CONSEIL

Consultez le *Guide des Archives départementales de l'Ariège* paru en 1989. Pensez aux fonds d'origine privée comme le fonds d'Orgeix et ses documents sur les dynasties ariégeoises, les fonds Dumas de Marveille, d'Ounous et Narbonne-Lara, utiles pour retracer l'histoire locale.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes et de l'Enregistrement existent depuis la fin du XVII^e siècle, pratiquement sans lacunes. Mais il n'y a pas de documents nominatifs pour l'Ancien Régime, ni de recensements pour le XIX^e siècle qui démarrent seulement pour la période 1906-1936, les listes électorales étant conservées seulement depuis 1910.

BON À SAVOIR • Interrogez la base de données générale pour effectuer une recherche dans l'ensemble des fonds et identifier les documents d'archives, les documents iconographiques ainsi que les collections de la bibliothèque que vous pourrez venir consulter en salle de lecture. Utilisez la recherche simple en mode Google.

LES DES AD

Des notaires ayant exercé en Ariège ont leurs archives conservées par les Archives départementales de l'Aude. Utilisez le répertoire des minutes notariales téléchargeable sur le portail pour les identifier.

Coordonnées

- **Adresse** : 59 chemin de la Montagne, 09000 Foix (parking visiteurs) • **Tél.** : 05 34 09 36 80
- **Courriel** : arc.dir@ariege.fr
- **Internet** : <http://archives.ariege.fr>
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, sauf le mercredi, de 8 h 30 à 12 h. Fermeture annuelle la première quinzaine d'août. ■



© AD09



Vous trouverez en ligne les tables décennales (1792-1932), les registres paroissiaux (1552-1792), les actes d'état civil (1792-1915, jusqu'à 1916 à Troyes), les registres matricules militaires (1872-1921) et leurs tables alphabétiques (1867-1935) avec un index patronymique partiel, les recensements de la population (1820-1931) avec recherche nominative partielle, les tables des successions et absences (1824-1946). Le département de l'Aube conserve bien son état civil ancien : les registres paroissiaux débutent vers 1650, mais une quinzaine de paroisses vont un peu plus loin dans le temps disposant d'actes dès le XVI^e siècle. Plus de la moitié des communes ont versé leurs archives aux AD. Fait exceptionnel, la ville de Troyes dispose de tables manuscrites très complètes de 1600 à 1792. Du côté des notaires, les actes de Troyes sont les plus anciens et remontent parfois au XVI^e siècle. Dans les campagnes, les minutes sont plus récentes (vers 1650).

NOTRE CONSEIL

Les fonds de familles dépassent parfois le cadre local, comme le fonds du Prince Xavier de Saxe ou le fonds Berthelin-Fromageot qui intéresse le négoce des toiles au XVIII^e siècle. Des fichiers généalogiques existent : le fichier Le Clert sur les généalogies et dynasties industrielles de l'Aube et le fichier généalogique Chandonde Briailles qui recense 8 000 familles champenoises. Pensez à consulter les tables des mariages par cantons, établies par le Centre généalogique de l'Aube, en libre-service en salle de lecture.

Coordonnées

- **Adresse** : 131 rue Étienne-Pédron, 10000 Troyes (parking visiteurs) • **Tél.** : 03 25 42 52 62
- **Courriel** : voir formulaire sur le site Internet
- **Internet** : www.archives-aube.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes et de l'Enregistrement sont bien conservés des années 1700 à 1792, un peu plus lacunaires pour le XIX^e siècle. On trouvera aussi des rôles de taille pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, des dénombremments assez abondants pour les XVII^e et XVIII^e siècles, le plus ancien datant de 1544 (élection de Bar-sur-Seine). Les recensements sont en quasi-totalité conservés depuis 1836. Les listes électorales sont pratiquement sans lacunes depuis 1800.

BON À SAVOIR • Sur les 441 communes de l'Aube, deux ont vu leurs archives sinistrées dans des incendies : Crespy-le-Neuf en 1903 et Précy-Saint-Martin en 1944.

LES DES AD

Les Archives de l'Aube mènent des recherches par correspondance, sauf dans les fonds déjà en ligne. Ces recherches sont payantes, sauf si elles restent infructueuses : 2 € l'acte d'état civil non disponible en ligne ; 5 € pour les relevés de formalités hypothécaires, les états de section, les minutes notariales, les matricules militaires non disponibles en ligne, les jugements, les actes de l'Enregistrement, les articles de presse et la bibliothèque ; 15 € pour la reproduction et l'envoi de transcription hypothécaire.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 9 h à 17 h, fermé le vendredi. Fermetures annuelles la seconde semaine de juin et entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier. ■



Il y a peu de registres paroissiaux véritablement anciens dans l'Aude, à l'exception de huit paroisses du Lauragais débutant avant l'ordonnance de 1667 (par exemple, un rare registre paroissial de Montolieu daté de 1547). Les registres sont rédigés en français, parfois mêlé d'occitan pour les actes les plus anciens.

Le site Web des Archives de l'Aude est assez pauvre en état civil et reprend en version numérique les microfilms réalisés dans les années 1970 par les mormons. L'état civil ne va pas plus loin que 1872... Les tables décennales sont particulières, regroupées par cantons tels qu'ils existaient en 1975, recouvrant la période de 1802 à 1882. Les registres de catholicité de 1792 à 1865 sont déposés aux Archives départementales, mais les lacunes sont importantes. À partir de 1866, ils sont à l'évêché de Carcassonne.

Du côté des notaires, les fonds sont d'importance considérable avec plus de 11 500 registres représentant une centaine d'études. Les actes les plus anciens sont ceux du notaire de Lagrasse entre 1391 et 1411. Les listes nominatives de recensement de population sont numérisées ; elles vont de 1836 à 1906, mais c'est variable selon les communes. Il n'existe aucune liste pour l'année 1841. Les registres matricules militaires sont numérisés et en ligne jusqu'en 1921. Les données ne sont pas indexées, la recherche se fait

par le bureau de recrutement (Carcassonne ou Narbonne), puis les tables alphabétiques (consultables en ligne jusqu'en 1929 pour Narbonne et 1932 pour Carcassonne) et enfin par les registres des conscrits. Les listes électorales (à consulter sur place) vont de 1924 à 1939.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds du contrôle des actes sont très inégaux et comportent de nombreuses lacunes. Les compoix, ancêtres du cadastre dressés en vue d'établir la taille réelle, forment un ensemble de 600 registres allant du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle.

BON À SAVOIR • Pour l'état civil, la collection du greffe du tribunal de Limoux de la période 1800-1820 a été détruite par une inondation, mais reconstituée.

LES DES AD

Les fonds Rieux-Mérinville, Castanier-Poulpry, Brugairolles et Pailhoux traitent des grandes familles de la région. Consultez aussi le fonds des francs-maçons, qui contient de nombreux noms.

Coordonnées

- **Adresse** : 41 avenue Claude-Bernard, 11000 Carcassonne • **Tél.** : 04 68 11 31 54
- **Courriel** : archives@aude.fr
- **Internet** : www.audealaculture.fr/archives

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 (fermeture à 16 h 30 le vendredi). Fermeture annuelle du 15 au 30 juin. ■



AVEYRON 1 2

Les plus anciens registres paroissiaux remontent à la deuxième moitié du XVI^e siècle, comme à Canet en 1561, ou un peu avant, comme à Millau en 1534. À ces dates, les actes sont en principe rédigés en français, mais parfois aussi en latin ou en langue d'oc. De nombreuses petites communes ont déposé leurs archives à Rodez, aussi vous pourrez travailler sur les deux collections numérisées. Les tables décennales couvrent la période 1803-1793. Les registres protestants de quelques communautés nous sont parvenus. Du côté des notaires, plus de 150 études ont existé produisant des versements abondants : environ 28 000 registres répertoriés aux Archives. Leur numérisation a démarré. Les minutes les plus anciennes proviennent de Creissels (1299), Millau (depuis 1289), Rodez (depuis 1282). Le site Internet ouvert en 2013 propose les registres paroissiaux et d'état civil des origines à 1917, de nombreux inventaires en ligne, ainsi que les plans du cadastre napoléonien.

NOTRE CONSEIL

Pensez à consulter les fonds de familles Descrozaille, Panât, Delauro, La Roque-Bouillac, Bouzat, Vedelly, Madrières, Galtier..

Coordonnées

- **Adresse** : 25 avenue Victor-Hugo, 12000 Rodez
- **Tél.** : 05 65 73 65 30
- **Courriel** : dad@aveyron.fr
- **Internet** : <http://archives.aveyron.fr>

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds du contrôle des actes et de l'Enregistrement sont complets et couvrent tout le département. Les recensements sont conservés depuis 1872 et les listes électorales depuis les origines en 1836.

BON À SAVOIR • Si les plans du cadastre napoléonien sont bel et bien en ligne, ils ne peuvent servir qu'à illustrer joliment une généalogie. Ce n'est qu'en allant sur place, dans la salle de lecture de Rodez que vous aurez accès aux matrices cadastrales qui permettent de retracer l'histoire d'un bien immobilier et de ses propriétaires.

LES DES AD

Les Archives de l'Aveyron ont entrepris un important travail de numérisation de minutes notariales. Depuis 2004, plus de 12 000 registres ont été numérisés pour une collection qui en compte un total de 30 000. Le plan de numérisation 2015-2019 prévoit la reproduction de 8 000 registres notariés.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 45. Fermetures annuelles : la première semaine de juin et la semaine entre Noël et jour de l'An. ■



BOUCHES-DU-RHÔNE 1 3

Que de changements dans les Bouches-du-Rhône ! Le dépôt d'Aix-en-Provence a définitivement fermé en 2018 ; il faut donc se diriger vers celui de Marseille pour toute recherche. Les Archives des Bouches-du-Rhône ont également connu un grand changement sur le Web en adoptant une nouvelle interface de visualisation des documents numérisés - et personne ne s'en plaindra. Elle regroupe désormais en une seule base les actes paroissiaux et d'état civil de tout le département. Les actes d'état civil sont en ligne jusqu'en 1904 pour Marseille et 1902 pour les autres communes. Les plus anciens cahiers baptismaux aujourd'hui conservés sont ceux de Notre-Dame-des-Accoules à Marseille (1508) et, pour l'arrondissement d'Arles, de Saint-Rémy (1520). Les registres de catholicité du XIX^e siècle pour le diocèse de Marseille sont conservés aux Archives départementales. À consulter également sur le portail, les tables décennales, le cadastre napoléonien, les listes nominatives de recensements de la période 1836-1911, les tables de décès, successions et absences de l'Enregistrement, les tables et répertoires des actes transcrits à la conservation des hypothèques d'Aix-en-Provence, Marseille et Tarascon (les actes eux-mêmes sont à consulter en salle de lecture). Signalons la présence sur le nouveau portail des très intéressants répertoires d'écrans permettant de retrouver la présence d'un détenu dans les établissements pénitentiaires du département. Ils couvrent la période 1798-1910. Enfin, les registres matricules des conscrits sont eux aussi numérisés et indexés. Débutant la plupart du temps au XV^e siècle, les registres notariaux peuvent également remonter aux XIII^e et XIV^e siècles.

NOTRE CONSEIL

Sur le site Internet, le cadastre a été numérisé avec les états de section, comportant les noms des propriétaires des parcelles. Les recensements sont également sur le Web jusqu'en 1910.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes sont pratiquement complets depuis 1700, tout comme ceux de l'Enregistrement. Les listes nominatives d'Ancien Régime sont rares, à part quelques rôles de capitation. Les listes électorales existent de 1815 à 1848, puis à partir de la fin du XIX^e siècle. Les recensements sont conservés à partir de 1851 et les listes de recrutement de 1800 à 1940.

BON À SAVOIR • Depuis la fermeture du dépôt d'Aix-en-Provence en 2018, les archives qu'il conservait ont été rapatriées vers celui de Marseille, notamment les archives d'institutions comme les États de Provence, l'Intendance, le Parlement.

LES DES AD

Le site Web donne accès à près de 20 000 documents iconographiques numérisés : dessins, gravures, cartes et plans dont les plus anciens datent du XIV^e siècle ; cartes postales anciennes et plaques de verre ; albums de photos du Second Empire ; photos de plateau des studios Marcel Pagnol ; dessins réalisés pendant ou juste après la Révolution française ; affiches de la Première Guerre mondiale.

Coordonnées

- **Adresse** : 18 rue Mirès, BP 10099, 13303 Marseille Cedex 03 • **Tél.** : 04 13 31 82 08 • **Courriel** : archives13@cg13.fr • **Internet** : www.archives13.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : le lundi de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h 45 (de septembre à juin). Fermetures annuelles : une semaine autour du 15 août, une semaine entre Noël et le jour de l'An et les samedis veilles de fêtes. ■

14 CALVADOS



Les archives des communes du Calvados ont subi de gros dommages durant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, de nombreuses lacunes sont à déplorer dans les registres paroissiaux et l'état civil. À Caen, les registres paroissiaux et d'état civil (1568-1800) ont flambé en 1944, ceux de Condé-sur-Noireau, Pont-L'Évêque et Vire ont été aussi largement touchés. Des reconstitutions ont parfois été tentées. Mais la collection du greffe apparaît, bien souvent, plus complète que les collections communales. Cependant, pour une quinzaine de localités, les cahiers paroissiaux remontent au XVI^e siècle (Falaise notamment), les registres des autres paroisses n'étant conservés que depuis le début du XVIII^e siècle. Des microfilms, à présent numérisés et en ligne, rassemblent sur un même support les deux collections, communale et du greffe, consultables en ligne jusqu'en 1930 pour les naissances, 1948 pour les mariages et 1982 pour les décès, ainsi que les tables décennales.

Le Calvados a numérisé et publié sur son portail ses registres matricules militaires (1870-1921) qui sont en cours d'indexation patronymique (1887 à 1921) et sont parallèlement présents sur le portail Grand Mémorial. À partir de la classe 1922 jusqu'à la classe 1940, vous pouvez les consulter sur place en salle de lecture sous forme numérisée.

À noter que la salle de lecture est fermée jusqu'à début 2019 pour travaux.

NOTRE CONSEIL

Les registres du contrôle des actes sont bien conservés de 1700 à 1791 et d'ailleurs microfilmés. L'Enregistrement est presque complet de 1790 à 1900. À signaler, des rôles de taille, des documents de gabelle et capitation, des listes de dixièmes et vingtièmes (impôts) pour le XVIII^e siècle. Les listes électorales, recensements et dénombremments commencent généralement en 1836.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds d'origine privée et les collections d'érudits contiennent des renseignements généalogiques : notes Simon et Jubert, collection Le Mâle, fonds Eugène Anquetil, Travers et Deslandes. Des dépouillements de fonds de familles existent. Les archives notariales ont également subi un dur sort en 1944 : treize études ont brûlé avec leurs actes, dont sept entièrement (sur 50 études au total). Cependant, les archives des tabellions de Caen (1381-1612) et Pont-l'Évêque (1670-1753) offrent une belle suite.

BON À SAVOIR • Les AD du Calvados sont l'un des rares services d'archives à répondre aux demandes de renseignements généalogiques précises par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée pour la réponse (cinq actes par demandeur et par an ; service réservé aux personnes extérieures au Calvados).

LES DES AD

Un moteur de recherche mutualisé interroge simultanément tous les fonds et collections : instruments de recherche, archives numérisées, bibliothèque, recherches thématiques.

Coordonnées

- **Adresse** : 61 rue de Lion-sur-Mer, 14000 Caen
- **Tél.** : 02 31 47 18 50 • **Courriel** : archives@calvados.fr
- **Internet** : <https://archives.calvados.fr> • **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Fermeture une semaine en août et la dernière semaine de décembre. ■

15 CANTAL



Le site Internet des archives intègre l'état civil jusqu'en 1932 (1940 pour les décès), des minutes anciennes des notaires, les plans du cadastre napoléonien avec les matrices pour Aurillac, les tables et répertoires des registres des hypothèques et une photothèque avec des photos anciennes, des cartes postales, des affiches, des plans... Les AD du Cantal disposent d'un outil d'indexation collaborative. Dans les registres paroissiaux et l'état civil, les lacunes restent importantes avant 1710-1720 dans les deux séries, l'originale et celle du greffe, malgré la restitution en 2012 des registres d'une dizaine de paroisses. Les archives communales remontent en quelques lieux au XVI^e siècle. Les actes notariés du Cantal remontent loin dans le temps, au XVI^e, voire au XV^e siècle. Une partie a été numérisée et se trouve sur le site Internet. Les fiches matricules des soldats du Cantal des classes 1885-1921 sont aussi consultables en ligne. Indexées, ces données sont également disponibles sur le portail Grand Mémorial.

NOTRE CONSEIL

Téléchargez sur la page d'accueil la présentation des sources utiles à la généalogie hors état civil (*Au-delà de l'état civil*, fichier PDF). Attention, si vos ancêtres venaient de la vicomté de Carlat (sept communes actuelles) : jusqu'en 1791, ces terres appartenaient au prince de Monaco, leurs archives anciennes sont donc conservées sur le Rocher !

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes remontent aux dernières années du XVII^e siècle. À la même époque, vous trouverez des rôles d'imposition : taille, dixième et vingtième. Depuis 1815, les listes électorales sont conservées, ainsi que les listes nominatives des dénombremments de population depuis 1891.

BON À SAVOIR • Département rural, le Cantal se singularise par une forte émigration au XIX^e siècle vers l'Espagne, puis l'Afrique du Nord, l'Amérique du Sud et surtout Paris. Depuis le XVII^e siècle, des migrants saisonniers cantaliens prenaient les professions de colporteurs, d'artisans ambulants, surtout de chaudronniers.

LES DES AD

Une convention a été signée entre les Archives du Cantal et la société Filae. En contrepartie de la réutilisation des images de l'état civil et des recensements du Cantal, les lecteurs des Archives départementales ont accès gratuitement aux bases de données de Filae, en salle de lecture à Aurillac.

Coordonnées

- **Adresse** : 42 bis rue Paul-Doumer, 15000 Aurillac
- **Tél.** : 04 71 48 33 38
- **Courriel** : archives@cantal.fr

- **Internet** : www.archives.cantal.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h, fermé le vendredi. ■



© AD16

Dans ce département à cheval entre langue d'oc et langue d'oïl, les Archives disposent d'une collection de registres paroissiaux qui démarre dans quelques villes dès le XVI^e siècle comme à Saint-Florent de la Rochefoucault (1574), Saint-Martin et N.D.-de-Beaulieu-d'Angoulême (1575 et 1576), Nieul (1579). Mais pour le reste des paroisses, ce n'est pas avant le XVII^e siècle pour la collection communale, la collection du greffe se contentant comme partout de l'année 1737 comme point de départ. 1802 est une date moyenne pour les tables décennales qui, pour certaines débutent en 1792 ou bien comportent des lacunes, comme celles des anciens arrondissements de Ruffec et de Confolens de 1873 à 1902. Du côté des notaires, les plus anciennes minutes sont antérieures à 1500 et quelques fonds incomplets et en mauvais état existent pour le XVI^e siècle.

Sur le Web, le portail aux couleurs rouge et jaune propose une belle offre en documents numérisés. Les registres paroissiaux et état civil de la collection du greffe ont été numérisés jusqu'à 1912 sur le site Internet, ainsi que les registres protestants. Ils sont consultables en salle de lecture jusqu'à 1932. À voir également en ligne, les recensements de la population, les registres matricules des Poilus et des militaires de 1867 à 1921. Le cadastre napoléonien est lui aussi numérisé et, chose rare, il est complété par les états de sections et les matrices qui permettent de connaître les noms des propriétaires des parcelles. Les Archives de Charente proposent également les procès-verbaux et cahiers

de doléances (1789) et les registres indicateurs et tables alphabétiques des hypothèques (série 4Q). Sans oublier les cahiers des instituteurs, précieux témoignages de la Grande Guerre, les listes alphabétiques des Morts pour la France, établies par les communes à la demande du préfet en 1926 et, plus anecdotique, les registres d'écrou des maisons d'arrêts, de justice, de correction d'Angoulême, de Barbezieux, de Cognac, de Confolens et de Ruffec. Enfin, une iconothèque comporte des centaines de photos et cartes postales, de la presse locale ancienne du XVIII^e au XX^e siècle avec des dizaines de titres, y compris *Sud-Ouest* (1944-1945) et *La Charente libre* (1944-1945).

POUR ALLER PLUS LOIN • L'Enregistrement ou contrôle des actes commence vers le début du XVIII^e siècle. Les listes nominatives existent depuis 1841, les rôles de taille pour 1788 et 1789 (concernant l'élection d'Angoulême). Les listes électorales censitaires sont fragmentaires (1817-1819 et 1820-1848), puis complètes depuis 1920 (malgré une lacune de 1921 à 1929).

BON À SAVOIR • Pensez aux registres protestants (il en existe quelques-uns) dont Angoulême fut l'un des foyers et où Calvin résida entre 1533 et 1534.

NOTRE CONSEIL

De nombreux fonds de famille existent en séries E et J. Ils concernent aussi bien des familles de la haute noblesse (ducs de Crussols d'Uzès) que des familles plus modestes. Pensez à demander les tables de mariages réalisées par l'Association généalogique de la Charente qui les a généreusement déposées à disposition de tous.

LES DES AD

Utilisez la recherche cartographique pour localiser les documents liés à chaque commune : registres paroissiaux et état civil, iconographie, cahiers de doléances, Grande Guerre, recensements, bulletins paroissiaux, cadastre napoléonien, presse locale ancienne.

Coordonnées

- **Adresse** : 24 avenue Gambetta, 16000 Angoulême
- **Tél.** : 05 16 09 50 11
- **Courriel** : voir formulaire sur le site
- **Internet** : <http://archives.lacharente.fr>

- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Fermeture annuelle fin juin. ■



Certains registres paroissiaux de la collection communale commencent dès la fin du XVI^e siècle, mais le plus souvent, à partir du milieu du XVII^e siècle. Pour le greffe, la collection est pratiquement complète depuis 1737. Les deux collections numérisées sont consultables à la fois en salle de lecture, y compris les tables décennales, regroupées par cantons et sur Internet jusqu'en 1902, parfois selon les communes, jusqu'en 1932 pour les tables décennales.

Du côté des notaires, les plus anciens minutiers sont ceux de La Rochelle (depuis le XV^e siècle), l'île de Ré, Saintes et Pons (depuis le XVI^e siècle), Rochefort (depuis le XVII^e siècle). Chaque notaire avait sa spécialité, les contrats maritimes, les actes des ecclésiastiques, les protêts (constat d'un impayé)... Le site Web propose environ 4,5 millions de pages numérisées : registres paroissiaux, pastoraux, d'état civil ; registres matricules (1859-1921) avec les tables alphabétiques (1859-1929), minutes de notaires de Jonzac, La Rochelle, Rochefort ; contrôle des actes des notaires de 18 bureaux dont La Rochelle (1701-1791) et Royan (1702-1793) ; registres de l'Amirauté de La Rochelle, Brouage et Louisbourg (Canada) ; contrats d'engagement pour les Amériques et l'Afrique (1606-1758) ; registres de la Chambre de commerce de La Rochelle (1719-1795). À voir aussi en ligne, le cadastre napoléonien, des terriers du XVII^e et XVIII^e siècle, de la presse charentaise-maritime pendant la Première Guerre mondiale, des affiches, cartes postales, cartes-photos de la Première Guerre mondiale, des photos de la Seconde Guerre mondiale et depuis peu, les recensements de 1851 à 1911, voire depuis 1805 pour quelques communes. Enfin, vous pouvez préparer vos recherches en salle de lecture en consultant les inventaires sous forme électronique.

NOTRE CONSEIL

Les relevés des mariages effectués par les associations locales sont disponibles dans les usuels. Commandez les diverses notices généalogiques (chanoine Tonnellier, Garnault). Si vos origines sont à La Rochelle ou Rochefort, vous allez certainement vous découvrir des cousins d'Amérique ou d'ailleurs. Au XVII^e siècle, la région a connu des départs massifs vers le Canada et Saint-Domingue, notamment après la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes comporte des registres à partir du XVIII^e siècle. Ceux de La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély contiennent parfois des tables alphabétiques des vendeurs, acquéreurs, successions, sépultures, contrats de mariage. Les listes nominatives à caractère fiscal ou civique, comme les recherches de feux, recensements, rôles de taille et impôts divers, ont été parfois conservées (La Rochelle, Saintes, Barbezieux). Au XIX^e siècle, les listes par communes sont à peu près complètes de 1850 à 1950. Les listes électorales portent sur la période 1800-1950.

BON À SAVOIR • Les archives de Saintes ont été détruites en totalité en 1871, y compris l'état civil (sauf les tables) ; Saint-Martin-de-Ré a subi le même sort en 1891 et Royan en 1945. Pour ces villes, les registres les plus anciens sont donc ceux du greffe et ils commencent seulement en 1737.

LES DES AD

Terre protestante, l'Aunis-Saintonge a conservé des registres huguenots de La Rochelle de 1560 à 1685 et 1761 à 1791. Il existe des index alphabétiques bien pratiques pour trouver directement un nom.

Coordonnées

- **Adresse** : 35 rue François-de-Vaux-de-Foletier, 17042 La Rochelle Cedex 1
- **Tél.** : 05 46 45 17 77
- **Courriel** : voir formulaire sur le site
- **Internet** : <https://archives.charente-maritime.fr>
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 (ouverture le lundi à 10 h).

Dépôt annexe

Il comporte une salle de lecture avec accès aux registres paroissiaux et de l'état civil numérisés et à la collection des journaux anciens. • **Adresse** : 81-83, rue Sadi-Carnot, 17500 Jonzac • **Tél.** : 05 46 48 91 13 • Du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h. ■





CHER 18

Les Archives du Cher disposent d'un portail documentaire avec les registres paroissiaux et d'état civil depuis le XVI^e siècle jusqu'à 1902, les dénombremments de population entre 1836 et 1911 et 4 000 plans cadastraux napoléoniens. Sept paroisses ont des registres débutant avant 1579. Le plus ancien registre du Cher est celui de Neuilly-en-Sancerre daté de 1544. Les actes de catholicité de plus de 100 ans sont consultables sur place. Les archives des notaires sont riches et anciennes : le notariat de Bourges remonte à 1457 et il est fréquent de retrouver des actes du XV^e siècle issus de notaires ruraux. Les registres matricules militaires ont été numérisés pour la période 1887-1921 et sont consultables sur le site (répertoires alphabétiques et registres). Mais commencez par vérifier si le nom recherché n'apparaît pas déjà dans la base des annotations collaboratives. Les registres matricules militaires des classes antérieures à 1887 et postérieures à 1921 n'ont pas été numérisés et sont consultables en salle de lecture.

NOTRE CONSEIL

En salle de lecture, consultez le *Petit guide à l'usage des chercheurs sur l'histoire des familles du département du Cher*.

Coordonnées

- **Adresse** : Rue Heurtault de Lamerville, 18022 Bourges Cedex
- **Tél.** : 02 48 55 82 60
- **Courriel** : voir formulaire sur le site

POUR ALLER PLUS LOIN • Malgré des pertes en 1859, les Archives départementales conservent des listes nominatives depuis le XIX^e siècle, en particulier les recensements de 1836 à 1851 (grosses lacunes entre 1876 et 1891). À noter l'existence des rôles de tailles importants au XVIII^e siècle. Les fonds de famille concernent essentiellement les grandes familles : Béthune-Sully, Boutillier de Chevigny, Croÿ...

BON À SAVOIR • En 1859, l'incendie des Archives départementales a provoqué des lacunes dans les fonds des biens nationaux et dans certaines archives de la première moitié du XIX^e siècle.

LES DES AD

Pensez à regarder la série des dispenses de mariage, elle déborde largement sur d'autres départements.

- **Internet** : www.archives18.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Fermeture annuelle du 1^{er} au 15 août. ■



CORRÈZE 19

Ce département a mis sur Internet son état civil ancien et quantité d'autres documents utiles au généalogiste, instruments de recherche et fiches pratiques. Dans le détail, vous trouverez en ligne pour l'état civil : les tables décennales de l'an XI (1802) à 1902 et les registres paroissiaux puis de l'état civil, de l'origine à 1902 de toutes les communes du département, sauf pour la commune de Brive-la-Gaillarde, qui a son propre site : archives.brive.fr Vous aurez également les listes nominatives de recensement de population de toutes les communes du département (1906-1911), les tables alphabétiques de recrutement militaire (1865-1940) et les registres matricules (1865-1921). Il n'y a pas encore d'indexation au patronyme. Viennent enfin, les tables alphabétiques des décès puis des successions et absences (jusqu'en 1940) et les plans du cadastre ancien (1808-1849) de toutes les communes de la Corrèze, sauf pour Brive-la-Gaillarde (voir le site de la commune). Aucune mise à jour du cadastre n'a été réalisée entre le XIX^e siècle et la moitié du XX^e siècle. Le cadastre rénové a été dressé, selon les communes, entre 1932 et 1982.

NOTRE CONSEIL

Pour retrouver des migrants, sachez que les Corrèziens du XVIII^e siècle prenaient souvent le chemin de l'Espagne pour aller y vendre leurs bras comme portefaix ou maçon (les AD conservent 200 testaments de partants pour ce pays). Autres destinations possibles : Bordeaux, Marseille, Lyon, Paris et aussi Saint-Domingue, le Canada (1^{er} régiment de Trois-Rivières, constitué par des originaires d'Affieux).

POUR ALLER PLUS LOIN • La série des registres du contrôle des actes débute pour certains bureaux en 1696. Aucune liste électorale ni recensement n'ont été conservés avant 1906, par manque de place. Les fonds de familles sont riches (Clément Simon, Dr Morelly, Reillier, de Bar, de Corbier, de Cosnac, de Jouvenel, Marguerite Gènes).

BON À SAVOIR • C'est la commune d'Ayen qui détient le plus ancien registre paroissial du département (1559). Dans l'ensemble, les registres démarrent vers 1650 pour la collection des communes et vers 1700 pour celle du greffe, selon les arrondissements. Les registres paroissiaux post-concordataires (1800-1884) ont été mis en dépôt par l'évêché. Les communes d'Egletons (en 1944) et d'Uzerche (en 1950) ont subi d'importants dommages..

LES DES AD

Les Archives de Corrèze proposent des fiches pour guider les usagers. Vous pouvez télécharger ces modes d'emploi pratiques notamment pour préparer votre venue sur place : demande de relevé de formalités, effectuer une recherche dans les archives judiciaires, faire des recherches sur les étangs et les moulins du département, faire l'histoire de sa famille, et trouver l'origine d'une propriété.

Coordonnées

- **Adresse** : Le Touron, 19000 Tulle (parking visiteurs)
- **Tél.** : 05 55 20 11 91
- **Courriel** : archive19@correze.fr
- **Internet** : www.archives.correze.fr

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi). Fermeture annuelle, la deuxième quinzaine de septembre. ■

20A CORSE-DU-SUD 20B HAUTE-CORSE



Deux dépôts d'archives accueillent les généalogistes aux ascendants corses, à Bastia pour la Haute-Corse et à Ajaccio pour la Corse-du-Sud. Les lacunes de l'état civil ancien sont nombreuses et les difficultés de lecture importantes. La Haute-Corse propose sur son site Web tout l'état civil de 1793 à 1902, mais pas les registres paroissiaux. Les actes antérieurs à la Révolution sont pour la plupart rédigés en italien, parfois jusqu'en 1830-1840 selon les communes, voire plus tard encore. Les tables décennales n'existent pas toujours et certaines communes n'en possèdent pas d'antérieures à 1945. Pour la Corse-du-Sud, la situation est contrastée : selon les communes, vous trouverez des registres paroissiaux débutant au XVIII^e siècle ou seulement des registres d'état civil d'après 1802.

Pour les registres matricules, l'ancien département de Corse ne comptait qu'un seul bureau de recrutement siégeant à Ajaccio ; ce sont les Archives de la Corse-du-Sud qui les conservent et les ont mis en ligne. Les recensements de la Corse-du-Sud sont en ligne.

NOTRE CONSEIL

Avant tout déplacement, renseignez-vous auprès des dépôts d'archives. Du fait de la bi-départementalisation (qui a eu lieu deux fois, de 1793 à 1811 et depuis 1975), beaucoup de documents concernant la Haute-Corse sont restés en Corse-du-Sud.

BON À SAVOIR • La collection du greffe étant très lacunaire pour les premières années de la Révolution, les registres paroissiaux sont donc la meilleure source. Mais ils ne sont ni numérisés, ni en ligne et il n'y actuellement pas de projet en ce sens ! Il faut donc se rendre sur l'île de Beauté pour continuer sa généalogie.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les archives notariales sont pauvres, parfois introuvables. Elles couvrent la période du XVI^e au XIX^e siècle. Une centaine de registres de l'époque génoise sont restés en Italie, mais ils ont été microfilmés par l'association Franciscorsa. Côté recensements, l'intégralité de celui de 1769 est conservée pour les deux départements (sur microfilms).

LES DES AD

Le cadastre des deux départements est en ligne sur le site des Archives de la Haute-Corse.

Coordonnées

Haute-Corse

- **Adresse** : Chemin de l'Annonciade, 20405 Bastia Cedex
- **Tél.** : 04 95 55 55 77
- **Courriel** : archives2b@haute-corse.fr
- **Internet** : www.haute-corse.fr (rubriques Culture puis Archives départementales)
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 45 (vendredi 15h45).

Corse-du-Sud

- **Adresse** : Rue François Pietri, Les Salines, 20090 Ajaccio
- **Tél.** : 04 95 29 14 36
- **Courriel** : archives@corsedusud.fr
- **Internet** : www.corsedusud.fr (rubriques Nos Compétences puis Archives départementales)
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h.

21 CÔTE-D'OR



Le très riche site des Archives de la Côte d'Or contient de nombreuses sources numérisées. Aux côtés des désormais classiques registres paroissiaux et d'état civil, tables décennales, recensements, registres matricules (non indexés), tables de successions et absences, le portail propose des sources très originales comme les registres des immatriculations, une série de plans et atlas anciens, les registres relatifs à la liquidation des biens et dettes des communautés du XVII^e siècle.

Les registres paroissiaux forment une série débutant parfois dès 1550, mais le plus souvent dans le courant du XVII^e siècle. Du côté des notaires, beaucoup de minutiers remontent aux XVII^e et XVIII^e siècles, voire au XVI^e siècle.

NOTRE CONSEIL

Les 36 volumes de l'inventaire manuscrit des archives de la Chambre des comptes de Peinedé sont à consulter sur Internet. Ils contiennent un index des noms des personnes et des lieux cités dans cette masse de documents. Lors de votre visite sur place, pensez aussi à consulter les fonds de familles souvent munis de tables et index (familles de Vogué, du Parc, fonds Bureau).

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds de l'Enregistrement sont tous munis de répertoires qui facilitent beaucoup leur consultation. Ce département est également riche en listes nominatives à caractère fiscal, elles aussi dotées d'inventaires. Pour aller encore plus loin, les Archives conservent les cherches de feux du Moyen Âge et du XVI^e siècle, ainsi que d'exceptionnels rôles de taille en séries continues à partir de 1660-65.

BON À SAVOIR • Le site Web a été rénové en 2018 et se voit doter de nouvelles fonctionnalités : un nouveau visualiseur, l'indexation collaborative, la recherche documentaire dans les inventaires comme dans les fonds numérisés et une nouvelle ergonomie.

LES DES AD

Parmi les inventaires, à voir une partie du fonds du Service régional de la police judiciaire, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit de dossiers de poursuite de résistants, puis, après 1944, de collaborateurs.

Coordonnées

- **Adresse** : 8 rue Jeannin, 21000 Dijon
- **Tél.** : 03 80 63 64 45
- **Courriel** : archives@cotedor.fr
- **Internet** : www.archives.cotedor.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Fermeture annuelle entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Une seconde salle de lecture est ouverte tous les vendredis matins, entre 9 h à 12 h, dans un bâtiment annexe au 41 quai Gauthey à Dijon. Il est possible d'y consulter les documents suivants : archives privées, hypothèques, Enregistrement et archives postérieures à 1940.



© AD2

Les Archives des Côtes-d'Armor se singularisent par la présence des deux collections de registres paroissiaux à peu près complètes dès 1667, ce qui est très rare pour celle du greffe. Dans un tiers des paroisses, les registres débutent avant 1600 et, pour 25 d'entre elles, les registres sont antérieurs à 1539, les baptêmes de Lanloup remontant à 1467 et les mariages et sépultures de Pleumeur-Gautier étant conservés depuis 1517 et 1536 ! Les actes paroissiaux sont tenus en latin, puis en français. Contrairement à une légende tenace, aucun registre n'est écrit en breton. Pour l'état civil, les tables décennales démarrent dès 1793 (arrondissement de Lannion, en partie ceux de Guingamp et Dinan) et au moins depuis 1802 pour l'ensemble des communes. Les registres paroissiaux, les tables décennales et les registres de l'état civil ont été numérisés et sont en libre accès sous cette forme en salle de lecture ou sur le site Internet des Archives.

À voir aussi en ligne, les registres matricules (indexés), le cadastre napoléonien, les recensements, le contrôle des actes, les tables des successions et absences, les délibérations du Conseil général, les notices communales, les cartes postales, plans et affiches et les outils de recherches et inventaires.

NOTRE CONSEIL

Les fonds familiaux intéressants particulièrement les généalogistes sont les fonds de Boisgelin, du Parc, Fleuriot, de Kergariou, de Trogoff, sans oublier le fameux fonds Frotier de la Messelière et ses notices biographiques et familiales. N'oubliez pas de consulter la base de données Genearmor, elle contient un index des patronymes relevés par les associations de généalogie : une fois le nom localisé, vous n'avez plus qu'à retrouver l'acte en ligne.

Coordonnées

- **Adresse** : 7 rue François-Merlet, 22000 Saint-Brieuc
- **Tél.** : 02 96 78 78 77
- **Courriel** : archives@cotedarmor.fr
- **Internet** : archives.cotesdarmor.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes remontent souvent à 1693. Les documents fiscaux sont moins bien représentés avec des rôles épars de capitation, dixième et vingtième et quelques rôles de fouages. Les listes nominatives de recensement existent depuis 1836, ainsi que les listes électorales communales depuis 1848. Pour 87 communes, des états nominatifs couvrent la période an IV-an VII.

BON À SAVOIR • Les Archives ont commencé à numériser et publier en ligne quelques répertoires des notaires. Une fois le répertoire affiché, et après avoir pris connaissance des références exactes de l'acte concerné, il ne vous reste plus qu'à aller consulter cet acte sur place à Saint-Brieuc (ou demander ce service à un bénévole), car les originaux ne sont pas numérisés.

LES DES AD

Le portail propose plus de 130 titres et périodiques de la presse ancienne, allant de 1810 à 1970 dont *La Charrue Rouge*, *L'Avenir de Perros*, *La Foi Bretonne*, *Le Semeur du Trégor*... Malheureusement, la visionneuse ne dispose pas de fonction de recherche en plein-texte, ce qui limite la recherche au feuilletage page par page.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 (ouverture à 13 h 30 le lundi). Fermeture annuelle : deuxième quinzaine d'août. ■



Ici, le généalogiste remontera au plus loin dans les registres paroissiaux d'Évaux-les-Bains en 1546. Mais cela reste une exception. Les collections communales commencent souvent au XVII^e siècle, avec des lacunes. Comme dans bien des départements, la collection du greffe ne démarre pas avant 1737. Les tables décennales datent de 1802. Hormis ces réserves, l'état civil est assez complet, le tout est en ligne jusqu'en 1903, la suite étant en cours de numérisation. Bonne surprise, ce sont les Archives départementales qui conservent les registres de catholicité post-concordataires (après la Révolution). Les fonds notariaux courants débutent au XVII^e siècle, certains rares minutiers au XVI^e siècle.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds du contrôle des actes et de l'enregistrement couvrent l'Ancien Régime et le XIX^e siècle. Il existe des rôles de taille avant la Révolution et des recensements nominatifs de la population, conservés depuis 1866, ainsi que les listes électorales depuis 1936. L'agriculture misérable de la Creuse et l'absence d'industrie importante ont conduit les Creusois sur la route de Paris et Lyon, comme maçons saisonniers revenant l'hiver au pays. Ce qui ne simplifie pas la recherche de leurs éventuels actes de décès loin de chez eux. Au XVII^e siècle, nombre de tapissiers d'Aubusson protestants sont allés s'établir en Allemagne après la révocation de l'édit de Nantes.

BON À SAVOIR • Plusieurs titres de journaux sont consultables en ligne : L'Abeille de la Creuse, Le Chercheur ou L'Écho de la Creuse. Pour vos recherches dans le notariat, la Creuse propose des outils particulièrement complets pour identifier une étude notariale : une généalogie des études, un index des notaires par date, par lieu, par nom et par nom et successeur.

NOTRE CONSEIL

Consultez en premier lieu le site Web qui contient outre l'état civil, les registres matricules indexés par patronymes, les recensements, les tables du contrôle des actes et de l'Enregistrement, le cadastre napoléonien et l'ensemble des répertoires de notaires ainsi que des minutes datant du XVI^e et XVII^e siècle et les indicateurs, tables et répertoires de formalités hypothécaires. En salle de lecture, regardez les relevés effectués par les associations qui sont en libre accès.

LES DES AD

Des récentes mises à jour ont accompagné l'installation sur le site d'une nouvelle visionneuse : de nouveaux registres paroissiaux et d'état civil jusqu'ici lacunaires (Magnat-l'Étrange, Blavepeyre, La Forêt-du-Temple...), des terriers (Commanderie de Paulhac, cure de Beaumont...), des minutes de notaires (XVI^e et XVII^e siècles), des plans cadastraux (Brousse, Chard, Dontreix...), des délibérations municipales (Auriat, Cressat, Croze...), de l'Enregistrement de l'Ancien Régime, de l'iconographie, des cahiers de doléances, un dictionnaire topographique, un herbier...

Coordonnées

- **Adresse** : 30 rue Franklin-Roosevelt, 23000 Guéret
- **Tél.** : 05 44 30 26 50
- **Courriel** : archives@creuse.fr
- **Internet** : <https://archives.creuse.fr>
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h (16 h le vendredi).



Les registres paroissiaux débutent vers 1610 ; les plus anciens conservés sont ceux de Périgueux (paroisse Saint-Silain) et de Vanxains (1582). Seules quinze communes disposent de registres antérieurs à 1600. Il existe des tables de noms de personnes dans les inventaires des registres paroissiaux des arrondissements de Périgueux, Nontron, Bergerac, Ribérac et Sarlat (familles notables). La collection du greffe débute en principe en 1668. Les tables décennales commencent en 1793. Les fonds des notaires débutent généralement au XVII^e siècle. Pour le XVI^e, seules les villes de Périgueux, Sarlat et Domine fournissent des séries. Ouvert en 2011, le portail Internet des Archives de la Dordogne publie les principaux contenus chers aux généalogistes : les tables décennales, les registres paroissiaux et d'état civil, les dénombremments de population, les registres matricules, le cadastre napoléonien.

NOTRE CONSEIL

Les fonds de famille contiennent d'abondants renseignements à caractère généalogique. Notez l'importance de l'exode des Protestants en Allemagne, en Hollande et vers le Canada. L'exode rural commence dès 1850 en direction de Bordeaux, Paris et l'Amérique latine. Demandez à consulter les relevés du Cercle de généalogie du Périgord et les bulletins de la Société historique et archéologique du Périgord.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes est conservé en série incomplète pour la période 1693-1791. L'Enregistrement est en général complet pour le XIX^e siècle. La plupart des listes nominatives ne remontent pas au-delà du XVII^e siècle, et aucune série n'est complète. Rares sont celles du XVI^e siècle : Puy-de-Fourches (1552) et Mauzens-Miremont (1557). Les listes électorales sont conservées depuis 1897 (avec des lacunes) et quelques épaves pour les années 1824-1850.

BON À SAVOIR • La sonothèque des Archives de la Dordogne a recueilli en 1996-1997 près de dix heures d'entretiens. Ces mémoires d'immigrés ont été enregistrés auprès de quatre communautés (portugaise, laotienne, marocaine et turque) résidant en Dordogne.

LES DES AD

À voir en ligne, un complément intéressant des cartes de Cassini : les cartes de Pierre de Belleyme, dressées entre 1761 et 1774.

Coordonnées

- **Adresse** : 9 rue Littré, 24000 Périgueux
- **Tél.** : 05 53 03 33 33
- **Courriel** : cd24.archives@dordogne.fr
- **Internet** : <https://archives.dordogne.fr>

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h (le mercredi à partir de 13 h). Fermeture annuelle la première quinzaine de juillet.



DOUBS 25

Les séries de l'état civil sont assez complètes. Les collections communales commencent parfois au XVI^e siècle. Le greffe est microfilmé et débute en 1737, sauf pour la région de Montbéliard, qui a rejoint le royaume seulement en 1793. Clerval a vu brûler ses archives en 1944. À Besançon, des tables alphabétiques des registres d'Ancien Régime existent pour toutes les paroisses de la ville. Le latin prédomine jusqu'au début du XVIII^e siècle. Les tables décennales sont conservées depuis 1793 ou 1802.

Le site Web a connu une grande avancée en 2018 avec la première mise en ligne de l'état civil. Les tables décennales sont également sur Internet avec les registres matricules indexés, les recensements de population, les répertoires des notaires et les tables et répertoires des conservations des hypothèques. Le cadastre, également numérisé, est en ligne pour l'arrondissement de Montbéliard et en partie pour celui de Besançon. Quant aux archives des notaires, elles nous emmènent généralement au début du XVI^e siècle dans les villes ; les minutiers ruraux sont moins anciens (XVII^e et XVIII^e siècles).

NOTRE CONSEIL

Les riches et volumineux fonds de familles disposent d'un répertoire et d'un index des noms de lieux et de personnes. À Pontarlier, le fonds Michaud recense presque toutes les familles. La série des testaments publiés par juridictions a fait l'objet de dépouillements systématiques.

Coordonnées

- **Adresse** : Rue Marc-Bloch, BP 2059, 25050 Besançon Cedex • **Tél.** : 03 81 25 88 00
- **Courriel** : archives.departementales@doubs.fr
- **Internet** : <https://archives.doubs.fr>

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes est bien conservé et assez complet pour le XVIII^e siècle. Les fonds de l'Enregistrement sont en général versés au moins pour la première moitié du XIX^e siècle (sauf Vercel incendié en 1814). Il existe un dénombrement nominatif en 1657 pour chaque commune. Les recensements commencent en 1906. Les listes électorales sont conservées depuis 1910.

BON À SAVOIR • Les enquêtes orales de l'abbé Jean Garneret (1907-2002) dissèquent les us et coutumes des paysans et leurs façons de travailler. Il parcourait les campagnes avec sa 2CV et son magnétophone, à la recherche de récits de vie, de contes et de chants populaires.

LES DES AD

Les Archives conservent de nombreux documents figurés. Certains sont numérisés comme les représentations du Saint Suaire de Besançon, les plans de l'Intendance de Franche-Comté ou une série de cartes postales.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (ouverture le lundi à 14 h, fermeture le vendredi à 17 h). Fermetures annuelles : une semaine l'été et une semaine fin décembre. ■



DRÔME 26

Dans l'ensemble, les registres paroissiaux de la Drôme débutent dans la seconde moitié du XVII^e siècle ; 24 communes ont des registres antérieurs à 1600, les plus anciens étant ceux de Suze-la-Rousse (1528), mais ces collections communales sont souvent très lacunaires. La collection des tables décennales est consultable de 1792 à 1902. Les archives des communes de Vassieux-en-Vercors, La Chapelle-en-Vercors et Véronne ont été intégralement détruites. Les registres de catholicité post-concordataires ont été déposés aux Archives départementales.

Les plus anciennes archives notariales remontent au XIII^e siècle. Il existe deux fichiers alphabétiques : l'un, classé par communes, indique pour chacune d'elles les noms des notaires avec leurs dates d'exercice ; l'autre, classé par noms de notaires, indique pour quelle période sont conservées les minutes.

Le site Internet donne accès aux actes paroissiaux et de l'état civil, des origines à 1912, aux tables décennales, aux plans du cadastre napoléonien et rénové, aux registres matricules jusqu'à la classe 1921 et aux listes de recensement jusqu'en 1911, à certains registres de minutes notariales et certains registres de délibérations communales.

NOTRE CONSEIL

Consultez les fonds de familles parfois utiles pour débloquent une recherche (fonds Vesc, Bressac, fonds de Suze-la-Rousse).

Coordonnées

- **Adresse** : 14 rue de la Manutention, 26000 Valence
- **Tél.** : 04 75 82 44 80
- **Courriel** : archivesdrome@ladrome.fr
- **Internet** : <https://archives.ladrome.fr>

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes couvrent la période 1707 à 1790, mais avec des lacunes. L'Enregistrement de 1790 à 1883, bien conservé, a fait l'objet de répertoires numériques détaillés. Peu, hélas, de listes nominatives d'Ancien Régime : les Archives de la Drôme ne conservent que trois rôles de taille et quelques fragments de dixièmes et de vingtièmes. Mais une série presque complète de recensements de population de 1836 à 1936. Les listes électorales sont pratiquement absentes.

BON À SAVOIR • Les actes protestants, nombreux dans la Drôme, sont mis en ligne progressivement. Ils peuvent être trouvés selon les époques dans les registres des paroisses protestantes jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, dans les registres de pasteurs itinérants pendant la période du Désert, dans les registres de réhabilitations ou de déclarations d'actes après 1787. Les registres paroissiaux catholiques contiennent parfois les abjurations, les sépultures et les déclarations de mariages au Désert après 1787 et 1788.

LES DES AD

Afin de préparer votre venue en salle de lecture ou même pour consulter les premiers registres de notaires numérisés, consultez l'instrument de recherche du notariat disponible en ligne.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (ouverture à 10 h 30 le deuxième jeudi de chaque mois). Fermeture annuelle : deux dernières semaines en décembre. ■



Dans l'Eure, les deux collections permettent de remonter plus ou moins le temps, selon les territoires. Ainsi, dans l'ancien diocèse de Lisieux, les doubles des registres ne sont pas conservés avant le début du XVIII^e siècle. Dans l'ancien diocèse de Rouen, il est fréquent de trouver dans la série des greffes des cahiers pour les années 1540, 1550... Ces actes sont parfois rédigés en latin, plus souvent en français. Signalons des lacunes dans la collection du greffe à cause des incendies des tribunaux des Andelys en 1860 et d'Évreux en 1911. Sauf lacunes, les tables décennales vont de 1792 à 1912. Les minutiers des notaires commencent souvent au début du XVII^e siècle, voire dans la seconde moitié du XVI^e ou avant.

Sur Internet, les Archives offrent de nombreux documents : registres paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1916, les mariages et les décès parfois jusqu'en 1939 ou plus proche selon les communes ; tables de succession et absences de 1835 à 1968 ; registres matricules militaires (tables jusqu'en 1940, registres jusqu'en 1921) ; recensements jusqu'en 1911 ; cadastre, déclarations de grossesse et cahiers de doléances de 1789.

NOTRE CONSEIL

Les fonds et titres de familles sont nombreux dont le charrier du Champ-de-Bataille (familles de Vieuxpont, de Rieux, de Créquy, d'Harcourt).

Coordonnées

- **Adresse** : 2 rue de Verdun, 27025 Évreux Cedex
- **Tél.** : 02 32 31 50 84
- **Courriel** : archives@eure.fr
- **Internet** : archives.eure.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes et le fonds de l'Enregistrement sont riches et de bonne qualité. En revanche, les archives sont pauvres pour les listes nominatives : les recensements ne sont conservés que depuis 1891, sauf celui de l'an XII pour 55 communes de l'ancien arrondissement de Louviers. Des rôles de taille du XVIII^e siècle sont conservés mais rarement en continu avec des rôles de capitations pour Évreux.

BON À SAVOIR • Les 55 000 fiches matricules des bureaux de recensement de Bernay et d'Évreux sont indexés et interrogeables depuis le site du Grand Mémorial.

LES DES AD

Les archives de l'abbé Bretocq (1873-1961), curé de campagne et photographe, sont en ligne. Il s'était vu confier après l'armistice une mission photographique et a parcouru la région, s'intéressant aux villes et à leurs activités, aux monuments et aux populations de Syrie, Israël (Palestine), Turquie, Arménie (Cilicie), Liban et Égypte. Plus de 12 200 de ses plaques de verre positives et négatives, vues stéréoscopiques et tirages noir et blanc sont numérisés.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du mercredi au vendredi de 9 h à 17 h et le premier samedi du mois (sauf l'été). Fermetures annuelles : deuxième semaine de juillet et dernière semaine de décembre. ■



La collection de l'état civil s'étend du plus ancien registre paroissial, qui date de 1474 (paroisse de la Madeleine à Châteaudun), jusqu'à 1912 (1916 pour les chefs-lieux d'arrondissement). La limite est repoussée avec les actes de décès jusqu'à 1919 pour la commune de Bonneval, jusqu'à 1931 pour Châteaudun et Cloyes, jusqu'en 1932 pour Chartres et Nogent-le-Rotrou. S'y ajoutent les tables décennales jusqu'en 1912 et, pour certaines paroisses, des tables alphabétiques établies par les curés.

Le site Web est particulièrement riche :

- l'histoire familiale (état civil, recensements, successions et absences, registres matricules de 1967 à 1921 - l'annotation collaborative a permis à ce jour d'indexer un peu plus de 13 000 noms -, formalités et hypothèques, listes électorales) ;
- la presse ancienne (*Le Journal de Chartres* de 1839 à 1922, une série de journaux pour les périodes de guerre - 1870-1871, 1914-1918 et 1939-1945 -, dont *Le Progrès*, *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, *L'Écho républicain* et des journaux d'arrondissement). Ces journaux ne sont pas ocrisés, donc non indexés ;
- un fonds iconographique (cartes postales, photos, plans, cartes, cadastre).

NOTRE CONSEIL

Préparez votre visite en consultant les inventaires (fonds Grandet-Bailly, archives des déportés et internés) et l'inventaire de Lucien Merlet avec table des noms de personnes du minutier du comté de Dunois.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes débutent vers 1700, enregistrés dans 38 bureaux différents.

BON À SAVOIR • Attention, les registres de l'état civil du greffe de Châteaudun, entre 1830 et 1944, ont été détruits en 1944.

LES DES AD

Écoutez une série de témoignages oraux d'habitants ayant vécu la période 1939-1945, disponibles en ligne et parfois illustrés de documents et photographies prêtés par les témoins.

Coordonnées

- **Adresse** : Esplanade Martial-Taugourdeau, Pont de Mainvilliers, 28026 Chartres Cedex (les AD se trouvent en face de la gare. Parking visiteurs)
- **Tél.** : 02 37 88 82 20
- **Courriel** : archives@eurelien.fr
- **Internet** : www.archives28.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi, mercredi, jeudi de 9 h à 17 h 30 (fermeture à 17 h en juillet et août) ; vendredi de 9 h à 16 h. ■



FINISTÈRE 29

La collection communale des registres paroissiaux est exceptionnelle dans le Finistère. Sept paroisses conservent des registres d'avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts, dont Névez (1503) ou Saint-Corentin de Quimper (1521). 25 paroisses commencent leurs cahiers entre 1539 et 1579 et 167 d'entre elles démarrent de 1579 à 1667. Certains cahiers paroissiaux sont pourvus d'index à Brest, Morlaix, Quimper et Roscoff. La collection dite du greffe, plus récente, démarre quand même dans les années 1650, ce qui reste là aussi exceptionnel. Les tables décennales existent à partir de 1792. Le site Web des Archives propose une partie de l'état civil ancien (148 communes).

Également en ligne, vous trouverez les recensements de population (en collection quasi-complète de 1836 à 1936), les registres matricules (classes 1860 à 1936, entièrement indexés jusqu'en 1921 et disponibles aussi sur le Grand Mémorial), les plans cadastraux et les inventaires des archives notariales des cantons allant d'Arzano à Taulé. L'humidité, la négligence et la réglementation de l'époque (et peut-être aussi la mauvaise volonté des notaires) expliquent les importantes disparitions de minutes antérieures à la fin du XVII^e siècle.

BON À SAVOIR • La ville de Brest a numérisé son état civil, consultable à l'adresse : archives.brest.fr. Tout comme celle de Landerneau : patrimoine.landerneau.bzh.

Coordonnées

Quimper (dépôt principal)

- **Adresse** : 5 allée Henri-Bourde de la Rogerie, 29000 Quimper • **Tél.** : 02 98 95 91 91
- **Courriel** : archives.departementales@finistere.fr
- **Internet** : www.archives-finistere.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h.

NOTRE CONSEIL

Attention aux actes en latin jusqu'aux années 1700 et aux noms bretons francisés : Manach pour Moine, Le Duff pour Lenoir, etc. Les fonds de familles et fonds privés sont très riches, notamment les notes généalogiques du fonds Kernuz. Pensez aux recueils de faire-part classés par ordre alphabétique.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes et l'Enregistrement laissent de belles séries quasi complètes de registres et quelques tables pour s'y retrouver. Des rôles d'imposition de l'Ancien Régime nous sont parvenus (dîme, fouage, capitation et vingtième).

LES DES AD

Deux dépôts d'archives existent dans le Finistère. Celui de Quimper donne notamment accès aux registres paroissiaux et à l'état civil et conserve toutes les séries des archives, sauf les séries B, 1E, V, X et Y, disponibles auprès du site annexe de Brest qui conserve entre autres des séries d'administration d'Ancien Régime et les archives de familles. Avant de vous déplacer, consultez le cadre de classement pour connaître la localisation des documents.

Brest (dépôt annexe)

- **Adresse** : 1 rue Jean-Foucher, 29200 Brest
- **Tél.** : 02 98 03 16 14
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Fermeture annuelle : du 24 décembre au 1^{er} janvier. ■



GARD 30

Des registres anciens, on en trouve dans le Gard chez les catholiques dès 1530 et vers 1560 chez les protestants. Mais c'est une exception car, dans l'ensemble, les séries débutent surtout dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Celles des communes, plus anciennes et plus complètes, parviennent souvent à pallier les lacunes de la collection du greffe pour la première moitié du XVIII^e siècle.

Tout l'état civil ancien est microfilmé, mais selon le service des Archives, la qualité n'est pas suffisante pour envisager une mise en ligne ; il faut préalablement restaurer, classer et ensuite seulement, la numérisation sera envisageable, ce qui place les Archives du Gard en peloton de queue des départements pour les archives en ligne. Signalons toutefois un substitut avec le site Brozer-téléarchives qui a mis en ligne pas mal de registres paroissiaux et d'état civil de communes du Gard : www.brozer.fr/telearchives. Toutefois les Archives du Gard disposent d'un portail avec quelques ressources d'intérêt généalogique : les registres matricules militaires des classes 1887 à 1915 (non indexés) et une partie de l'année 1916 ; des inventaires et répertoires, pour préparer votre visite sur place, et en lot de consolation, une sélection de jolies cartes postales numérisées !

BON À SAVOIR • Les Archives départementales ne possèdent pas les registres de catholicité post-concordataires, mais les archives anciennes du consistoire de Nîmes (1742-1788 avec les registres du Désert et 1823-1854).

NOTRE CONSEIL

Attention au mélange français, latin et langue d'oc dans certains registres anciens. Terre d'accueil, le Gard a reçu après 1870 des Alsaciens venus y retrouver un milieu protestant. Les mines d'Alès et la Grand-Combe ont attiré beaucoup de Polonais. L'immigration espagnole a culminé en 1936, remplacée ensuite par celle des rapatriés d'Afrique-du-Nord.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds de l'Enregistrement débutent vers 1720-1723. Pour l'Ancien Régime, il existe des rôles de capitation (1698-1790) pour le seul diocèse d'Uzès et des séries incomplètes de rôles de tailles. Les recensements démarrent en 1851, les listes électorales vers 1870-1875.

LES DES AD

Les fonds notariaux sont abondants et riches, remontant parfois au début du XIV^e siècle.

Coordonnées

- **Adresse** : 365 rue du Forez, 30000 Nîmes
- **Tél.** : 04 66 05 05 10
- **Courriel** : archives@gard.fr
- **Internet** : www.archives.gard.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. ■



Dans ce département, le plus ancien registre paroissial vient de Saint-Sernin (Toulouse) ; il date de 1539. La collection du greffe démarre au plus tôt en 1737 avec Saint-Gaudens. Il n'existe pas de tables d'actes pour l'Ancien Régime. Pour le notariat, le minutier est exceptionnel, il remonte à 1337. Sur le site Internet, vous retrouverez un important corpus d'intérêt généalogique : les registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1902 avec la collection communale et celle du greffe qui en comble les lacunes ; les recensements de population ; les registres matricules 1867-1921 ; une collection de la Première Guerre mondiale ; des documents figurés, photographies, affiches, plans ; le cadastre ; les registres de délibérations des conseils municipaux ; compoix et cadastres de l'Ancien Régime et de la période révolutionnaire ; les listes nominatives de la population ; plans et autres documents historiques ; le contrôle des actes, Enregistrement et insinuations (1581-1790) ; une collection de contrats de mariage de Toulouse (1501-1794) ; des monographies communales ; des inventaires... Pour la commune de Toulouse, les registres paroissiaux sont en ligne sur le site des Archives départementales, tandis que ceux postérieurs à 1793 sont disponibles sur le site des Archives municipales de Toulouse : www.archives.toulouse.fr

NOTRE CONSEIL

Pour préparer votre visite, consultez l'état des fonds disponibles en ligne, avec notamment l'état des fonds des notaires (liste des 4 000 praticiens et cote des minutes) et de bonnes descriptions des fonds des familles et seigneuries dans les archives privées. De 1800 à 1812, il existe des tables alphabétiques des actes d'état civil. Enfin, il est possible de consulter les relevés déposés par les associations.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle et l'Enregistrement des actes est conservé depuis 1693 pour les actes notariés, avec analyse sommaire des actes (notariés et sous seing privé) de 1791 à 1899. Les AD gardent d'intéressantes listes nominatives d'Ancien Régime, avec des rôles de capitation et de vingtième par communauté, des rôles des contribuables de Toulouse de 1695 et du diocèse civil de Toulouse de 1754 à 1790. Après la Révolution, consultez des états de la population depuis l'an VIII, des dénombremens, des listes nominatives depuis l'an XIII, des listes électorales depuis 1819. Pensez aux dispenses d'âge et de parenté, lettres de naturalité, dispenses de service et de temps d'études... enregistrés de 1444 à 1790 par le parlement de Toulouse. Pour ceux qui s'intéressent à la noblesse, Toulouse conserve un riche fonds de l'ordre de Malte.

BON À SAVOIR • Un nouveau bâtiment de conservation des archives est en construction Chemin des Capelles. Il sera livré en 2020 afin de compléter le siège actuel construit en 1955.

LES DES AD

Consultez les recrutements de la milice avec les listes de tirage au sort des communautés et subdélégations de Toulouse (1766-1788), de Rieux (1785-1788), de Muret (1780-1785) et de Grenade (1775-1789).

Coordonnées

Bâtiment principal

- **Adresse** : 11-14 bd Griffoul-Dorval, 31400 Toulouse
- **Tél.** : 05 34 32 50 00
- **Courriel** : archives@cd31.fr
- **Internet** : archives.haute-garonne.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : le lundi de 13 h à 18 h 30 et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Fermeture annuelle : deux semaines en juillet.

Antenne de Saint-Gaudens

- **Adresse** : 7 avenue du Général Leclerc, 31800 Saint-Gaudens
- **Tél.** : 05 62 00 73 00
- **Dates et horaires d'ouverture** : mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Fermeture annuelle : la dernière semaine de décembre. ■





GERS 3 2

À Auch, l'ensemble documentaire conservé par les Archives du Gers représente plus de dix kilomètres linéaires allant du IX^e siècle à nos jours. Le plus vieux cahier paroissial du Gers débute en 1590, quatre communes voient leurs archives remonter à 1603, pour les autres, c'est au plus tôt 1667 et le plus souvent 1737. Attention à la langue : les actes anciens sont tenus soit en français, soit en occitan, soit dans un mélange des deux ou encore en latin ! Les minutes notariales les plus anciennes datent de la fin du Moyen Âge, le reste s'étage du XVII^e au XVIII^e siècle.

Sur Internet, le Gers n'a pas très bonne presse auprès des généalogistes, parce que le portail ne propose pas d'état civil ancien. Mais le retard sera bientôt rattrapé, promettent les archivistes. Les tables décennales de la période comprise entre 1792 et 1932 viennent d'être publiées. Quant aux actes d'état civil eux-mêmes, ils vont être numérisés par les mormons et intégrés progressivement au portail jusqu'en 2022. Sinon, d'autres sources vous attendent en ligne : les fiches matricules des conscrits de 1887 et 1921 avec les noms de 56 000 Poilus indexés et intégrés au portail du Grand Mémorial, les recensements, le cadastre.

NOTRE CONSEIL

Dans les fonds privés, consultez les dossiers généalogiques de l'abbé de Vergès. Ils comportent de nombreuses notes et filiations avec preuves concernant plus de 600 familles de toutes conditions.

Coordonnées

- **Adresse** : 81 route de Pessan, BP 21, 32001 Auch Cedex • **Tél.** : 05 62 67 47 67
- **Courriel** : archives32@cg32.fr
- **Internet** : www.archives32.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes et de l'Enregistrement débutent vers 1700 (sauf Miélan depuis 1757). En période moderne, les registres démarrent en 1791. Il existe peu de listes nominatives d'Ancien Régime, divers rôles d'impôts (taille, capitation, vingtième, centième denier) du XVIII^e siècle principalement et quelques dénombremens de population de 1774 à 1789. Les listes électorales sont complètes depuis le début du XIX^e siècle.

BON À SAVOIR • Les registres d'état civil de la période allant de 1843 à 1932 sont progressivement mis en ligne depuis novembre 2018. Ceux de la période allant de 1792 à 1842 seront mis en ligne à l'horizon 2020-2021. Enfin, ce sera le tour des registres paroissiaux qui seront consultables en 2021-2022.

LES DES AD

Connaissez-vous les monographies scolaires ? Rédigées par les instituteurs du Gers en préparation de l'Exposition universelle de 1900, elles décrivent l'enseignement primaire délivré par chaque école communale : descriptions des locaux, photos, noms des maîtres et maîtresses, nombre d'élèves inscrits, année par année ; liste des anciens élèves « qui ont réussi » ; matières enseignées, etc. À voir sur le portail des Archives du Gers.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h sauf le mardi à partir de 13 h 30. Fermeture annuelle entre Noël et le 1^{er} janvier. ■



GIRONDE 3 3

En salle de lecture, les plus anciens registres paroissiaux datent de 1553, mais en général les collections communales démarrent plutôt vers 1667. Quant à la collection du greffe, rien ne vient avant 1730-1736. Les registres de catholicité de 1793 à 1870 ont été déposés par l'archevêché. La région de Sainte-Foy-la-Grande-Castillon a été sinistrée suite à diverses calamités. Enfin, le notariat est riche ; il n'est pas rare de remonter au XVI^e siècle, voire avant. Attention aux actes très anciens, ils nécessitent de bonnes notions de gascon et de latin !

Le site Internet (dont une nouvelle version est sortie fin 2018) permet de préparer sa visite avec la totalité des inventaires, des registres paroissiaux et d'état civil et tables décennales (avec accès cartographique), certains répertoires de notaires, les plans du cadastre, les fonds de l'Enregistrement et les passeports du XIX^e siècle.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes, les tables des testaments et des contrats de mariages commencent à partir du début du XVIII^e, mais bien souvent plus tard selon les régions. Il existe des fonds de familles comme Bigot et Saint-Saud.

Coordonnées

- **Adresse** : 72-78 cours Balguerie-Stutzenberg, 33000 Bordeaux
- **Tél.** : 05 56 99 66 00
- **Courriel** : archives.gironde@gironde.fr

NOTRE CONSEIL

La Gironde constitue un intéressant chaudron de population, depuis la vieille occupation anglaise, les bourgeois protestants d'origine nordique et plus récemment les nombreux Portugais et Espagnols. Bordeaux fut également le lieu de départ de nombreux colonisateurs, négriers, commerçants et aventuriers. Pour l'Ancien Régime, consultez les listes de passagers de l'Amirauté de Guyenne et, sous la Révolution, les demandes de passeport.

BON À SAVOIR • Faisant archives à part, la ville de Bordeaux conserve elle-même son état civil ancien, son cadastre et ses recensements qu'elle publie sur son site Web : archives.bordeaux-metropole.fr

LES DES AD

Pour apprendre à déchiffrer l'écriture de vos ancêtres, des ateliers de paléographie sont ouverts. Inscription annuelle gratuite dans la limite des places disponibles.

- **Internet** : archives.gironde.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 15 h. Fermeture annuelle : deux semaines en été. ■



Pour l'état civil, la collection du greffe est bien complète dès 1737. Dans ce département, les curés de quelques paroisses avaient suivi l'édit de 1668 ordonnant de déposer un double exemplaire au greffe du baillage ou de la sénéchaussée. Les registres paroissiaux démarrent pour les plus anciens dans les années 1600, pour les autres vers 1650. Les tables décennales sont conservées depuis 1802. Les plus anciens actes notariés remontent au XIV^e siècle comme ceux d'Aniane en 1359 ; viennent ensuite ceux de Montpellier en 1407. Les minutiers disposent en général d'inventaire et d'index.

Le site Web de l'Hérault a un contenu très étoffé : registre paroissiaux et d'état civil et tables décennales jusqu'en 1912 (nombreuses lacunes) ; naissances jusqu'en 1915 (pour Montpellier jusqu'en 1903) ; mariages jusqu'en 1940 (pour Montpellier jusqu'en 1902) ; publications de mariages jusqu'en 1926 ou 1927 selon les communes (pour Montpellier, jusqu'en 1902) ; décès jusqu'en 1953 (pour Montpellier jusqu'en 1904). Les tables de l'Enregistrement sont également en ligne avec fiches de cimetière, les recensements de 1831 à 1975, les registres matricules (non encore indexés mais il existe un projet) de 1867 à 1927, leurs tables (consultables jusqu'en 1940), le cadastre, les périodiques...

NOTRE CONSEIL

Si un vigneron est introuvable dans les registres après 1885, pensez au phylloxera qui, en détruisant la vigne, a poussé vers l'Algérie de très nombreuses familles de l'Hérault.

Coordonnées

- **Adresse** : 907 avenue du Pr Blayac, 34000 Montpellier • **Tél.** : 04 67 14 82 14
- **Courriel** : formulaire sur le site Internet
- **Internet** : archives.herault.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les listes nominatives d'Ancien Régime sont rares, sauf les états mensuels des mouvements de mendiants de 1758 à 1789. Citons également les compoix, listes des foyers destinées à calculer l'assiette de l'impôt. Les recensements sont conservés dès 1792 et les vraies listes nominatives dès 1836. Enfin, les recrutements couvrent la période de 1799 à 1939. Les registres d'insinuations judiciaires, même s'ils comportent d'importantes lacunes, permettent de retrouver des actes passés entre 1565 à 1790, ce qui est exceptionnel. Le contrôle des actes couvre la période 1700-1793 pour tout le département, avec tables chronologiques, classées par genres d'actes. Cependant, il s'agit principalement de transactions ; les mariages, inventaires après décès, testaments et partages restent rares. L'Enregistrement est conservé depuis 1791, doté de tables.

BON À SAVOIR • Les protestants, nombreux en Languedoc, ont laissé d'importantes archives jusqu'en 1685, notamment à Montpellier dont les registres du culte réformé débutent en 1560. En tout, il existe des registres réformés pour une douzaine de communes.

LES DES AD

La numérisation des actes notariés est en cours : déjà plus de 3 000 documents de 1293 à 1814 en ligne.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 10 h à 18 h. Fermeture annuelle les premières semaines d'août. ■



Le département d'Ille-et-Vilaine est celui qui possède aujourd'hui le plus grand nombre de registres paroissiaux des XV^e et XVI^e siècles. Avant même la réglementation royale, les évêques de Bretagne avaient ordonné la tenue de registres. Ainsi, les premiers actes de baptêmes pour le diocèse de Dol datent de 1451 (Roz-Landrieu), pour le diocèse de Saint-Malo de 1454 (Paramé), pour le diocèse de Rennes de 1491 (Louvigny-de-Bais). Les tables décennales existent à partir de 1807, reliées par arrondissement à partir de 1893. Il existe quelques tables de collections communales de l'Ancien Régime comme à Combourg de 1635 à 1792. Du côté des notaires, les minutes les plus anciennes sont celles de Montfort en 1534, Saint-Brice en 1557 et Redon en 1569. Préparez votre visite en consultant le site Web des Archives (l'interface Thot est un peu vieillotte mais efficace). Vous y trouverez de nombreux instruments de travail interrogeables avec un moteur de recherche documentaire. Et bien sûr des sources numérisées comme les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1917 (jusqu'à 1942 en salle de lecture), le cadastre, la presse ancienne, des cartes et plans, des documents iconographiques dont des cartes postales et aussi tout un onglet généalogie, avec l'Enregistrement, les tables de succession et absence, les registres matricules, les recensements de population... Attention, les registres paroissiaux et l'état civil de la ville de Rennes ne sont pas en ligne ici, mais sur le site des Archives municipales de Rennes (et ils s'arrêtent à 1907) : www.archives.rennes.fr

NOTRE CONSEIL

Consultez les tables de mariages dressées par l'association Parchemin, elles couvrent la quasi-totalité du département pour la période 1710-1792 : www.geneabretagne.org

POUR ALLER PLUS LOIN • Les travaux de l'abbé Paul Paris-Jallobert constituent une source intéressante. Pour 183 paroisses, ils permettent de connaître l'état complet des membres des familles notables, par ordre alphabétique, accompagné de l'état du clergé et d'un catalogue d'événements curieux. Une table des noms de familles est disponible en salle de lecture.

BON À SAVOIR • Le minutier de Saint-Malo a subi de grosses pertes lors des bombardements de la dernière guerre.

LES DES AD

Le département conserve de très nombreux papiers de famille, titres de propriété, correspondances, journaux, papiers d'érudits, généalogies, études héraldiques du XVII^e au XIX^e siècle.

Coordonnées

- **Adresse** : 1 rue Jacques-Léonard, 35000 Rennes
- **Tél.** : 02 99 02 40 00
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : archives.ille-et-vilaine.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (16 h 30 le vendredi). Fermeture chaque premier lundi du mois et du 1^{er} au 15 août inclus. ■



INDRE 3 6

L'Indre dispose d'une très belle collection d'actes anciens. Vingt-trois paroisses ont des registres antérieurs à 1600, comme ceux de Vic-Exemplet (1551), Chaillac (1564) ou Saint-Cyran-du-Jambot (1581). Les autres démarrent vers le milieu du XVII^e siècle. Les registres de catholicité sont déposés aux AD. Les tables décennales sont complètes jusqu'en 1882 ou 1902, selon les communes. Plus décevantes sont les archives notariales qui ne remontent guère au-delà du XVII^e siècle. Sur le site Web, récemment rénové, vous trouverez les registres paroissiaux et d'état civil (de 1576 à 1902), les registres matricules (en partie), les listes nominatives de recensements de la population par canton de 1806 et de 1836 à 1901, les plans cadastraux (1809-1850), les cartes postales et photographies d'Eugène Hubert.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes remontent pour la plupart à la fin du XVII^e siècle en séries quasi complètes. Après la Révolution, l'Enregistrement a été versé jusqu'en 1880. Les listes fiscales d'Ancien Régime ont été conservées. D'autres listes nominatives intéressent les généalogistes, comme les registres de recrutement et des conseils de révision. Les recensements existent depuis le début du XIX^e et les listes électorales depuis 1836.

BON À SAVOIR • Afin de faciliter vos recherches, un guide du chercheur est désormais disponible et décrit la plus grande partie des fonds conservés.



INDRE-ET-LOIRE 3 7

Comme les rois avaient leur résidence habituelle en Val-de-Loire, leurs ordonnances étaient respectées en Touraine mieux qu'ailleurs. Rien d'étonnant donc, à ce que l'on trouve des registres paroissiaux très tôt. En 1579, 62 paroisses tiennent leurs registres et, en 1667, huit d'entre elles appliquaient déjà le double registre. Inutile de préciser qu'en 1736, toutes étaient en règle avec le code Louis, dernier poing royal sur la table destiné à forcer les curés à tenir ce fameux double exemplaire de l'état civil. Les registres de catholicité du XIX^e siècle ont été déposés aux AD. Quelques registres protestants subsistent à Tours (1631-1685) et Preuilly-sur-Claise en 1673. Du côté des notaires, les minutes les plus anciennes sont sans surprise celles de l'étude royale de Tours qui remontent à 1462.

Le site Internet est très riche : registres paroissiaux et d'état civil avec les naissances jusqu'à 1905, les mariages jusqu'à 1937 et les décès jusqu'aux années 1950, les tables de l'Enregistrement et du contrôle des actes des notaires, les recensements, les registres matricules (1867-1921 et en salle de lecture jusqu'à la classe 1940), les plans parcellaires du cadastre napoléonien et plus de 4 500 pages de minutes notariales tourangelles de 1462 à 1500 et une imposante collection d'estampes, de dessins, de cartes postales, d'afiches, de photographies...

NOTRE CONSEIL

Consultez les relevés d'actes de mariages réalisés par le Centre généalogique de Touraine, accessibles en salle de lecture.

Coordonnées

- Archives historiques** (dont le notariat)
- **Adresse** : 6 rue des Ursulines, 37000 Tours
 - **Tél.** : 02 47 60 88 88.
 - **Courriel** : archives@cg37.fr
 - **Internet** : archives.cg37.fr
 - **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

LES DES AD

La boîte à outils vous permettra de comprendre l'histoire du département et l'organisation des fonds d'archives : définitions, circonscriptions civiles et religieuses, toponymie, listes des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de l'Indre, calendrier révolutionnaire, datation des documents sous la Révolution française, anciennes mesures locales et dictionnaire du patois de Saint-Marcel.

NOTRE CONSEIL

À noter, la belle complémentarité entre la Société généalogique du Bas-Berry et le site des AD qui propose les 327 000 relevés de mariages de l'association (à consulter en ligne dans la boîte à outils).

Coordonnées

- **Adresse** : 1 rue Jeanne-d'Arc, 36000 Châteauroux (parking gratuit) • **Tél.** : 02 54 27 30 42
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.archives36.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Fermeture annuelle : semaine du 15 août et la semaine précédente. ■

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes des notaires est assez bien conservé pour le XVIII^e siècle. L'Enregistrement, qui prend la suite à partir de 1793, est paradoxalement en moins bon état, certains registres sont trop abimés pour être communiqués. Les rôles d'impôt d'Ancien Régime, taille, capitation, dixième et vingtième, sont établis par communautés d'habitants. Les recensements couvrent les années 1836 à 1951. Les listes électorales sont en principe complètes pour le XIX^e siècle.

BON À SAVOIR • Ne vous trompez pas de salle : celle des archives historiques conserve les archives de la Touraine antérieures à 1790, les archives révolutionnaires, les archives notariales du XV^e au XIX^e siècle, ainsi que les archives privées et la bibliothèque. L'autre salle, dite des archives contemporaines, regroupe (entre autres) les registres paroissiaux et d'état civil de 1516 à 1908 !

LES DES AD

Les cartes du combattant ont été numérisées et sont consultables en ligne, mais seules les lettres « B » et « T » ont été conservées. Elles comportent une photo d'identité, l'état civil du combattant ainsi que son adresse.

- Archives contemporaines** (pour les registres paroissiaux et d'état civil)
- **Adresse** : 41 rue Michaël-Faraday, 37170 Chambray-lès-Tours
 - **Tél.** : 02 47 80 89 00
 - Accueil sur rendez-vous uniquement. ■



Les plus anciennes séries continues démarrent dans les années 1620-1630. Les registres de baptêmes de la paroisse Saint-Hugues de Grenoble de 1543 à 1555 sont conservés aux Archives municipales de cette ville. Le double de la collection débute en 1737 avec cependant quelques exceptions datant des dernières années du XVII^e siècle. Les tables décennales couvrent les années 1792 à 1882.

Vous trouverez en ligne les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1892 et dans certains cas, jusqu'en 1896, avec une collection « idéale » composée des deux collections du greffe et communale. En ligne également, les recensements de 1896, 1901 et 1906, les registres matricules des classes 1859 à 1921 (non indexés), les 84 registres de comptes du XIV^e siècle issus du fonds de la chambre des comptes de Dauphiné, sans compter la base archives familiales 1914-1918 qui comporte des carnets de guerre, photographies, correspondances, cartes postales, diplômes de la Médaille militaire recueillis lors de la Grande collecte.

Sur place, sachez que le fonds notarial est très riche et ancien : plus de 200 registres sont antérieurs à 1500. Enfin, préparez-vous au changement : les Archives de l'Isère construisent actuellement leur futur bâtiment de 15 000 m². À l'horizon 2020, elles doivent s'installer à Saint-Martin d'Hères à proximité du centre universitaire.

NOTRE CONSEIL

Les fonds de familles utiles en généalogie sont les fonds Alloix d'Hercule, de Bardonnenche et la collection Chaper. Pensez à consulter les relevés des associations généalogiques déposés aux AD. Préparez votre déplacement avec le site Internet : il comporte une base des communes (avec répertoire des microfilms), une base des notaires (liste par nom, période et lieu d'exercice) et un index des ponts et chaussées (routes et voiries, chemins de fer, etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes et de l'Enregistrement sont dans l'ensemble assez complets et dotés de tables par genre d'actes depuis la première moitié du XVIII^e siècle. Une exceptionnelle liste nominative a été conservée pour le XIV^e siècle : la révision des feux transmise par la chambre des Comptes de Dauphiné. Les recensements de population concernent l'ensemble du département à partir de 1896, les listes électorales sont décevantes et ne remontent qu'à 1919.

BON À SAVOIR • Grenoble a mis en ligne son état civil jusqu'en 1914 inclus : www.archives.grenoble.fr

LES DES AD

Le Dauphiné a été longtemps une terre de migrations. Vos ancêtres ont pu venir de l'Est et de Bourgogne, de Lombardie et d'Italie depuis les XV^e ou XVI^e siècles, ou se transformer en saisonniers et colporteurs et partir vers le Piémont, la Provence, le Languedoc, le Bourbonnais, la Bourgogne ou Lyon au XVIII^e siècle.

Coordonnées

- **Adresse** : Centre Jean Berthoin, Rue Auguste-Prudhomme, 38000 Grenoble • **Tél.** : 04 76 54 37 81
- **Courriel** : archives-departementales@isere.fr
- **Internet** : www.archives-isere.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 50 à 17 h, certains samedis de 8 h 45 à 11 h 45 sauf vacances scolaires et veilles de fêtes. Fermetures annuelles : une semaine en août, une semaine à Noël. ■



Pour une vingtaine de paroisses, les registres débutent au XVI^e siècle. Mais les séries deviennent complètes seulement à partir de 1650 comme à Lons-le-Saunier (1644-1792) ou Saint-Claude (1592-1792). Attention, tout est en latin jusqu'à 1700 ! La collection départementale commence en 1737 sans exception pour les 261 paroisses du Jura. Les tables décennales regroupées par canton couvrent la période de 1803 à 1882. Les notaires étaient très nombreux : 140 études existaient vers 1750, dont 20 pour la seule ville de Lons.

En ligne, vous trouverez les registres paroissiaux et d'état civil du XVI^e siècle à 1912, les tables décennales de 1802 à 1932 reliées par canton, les registres matricules militaires des bureaux de recrutement de Lons-le-Saunier et de Besançon-Lons (1867-1921), le contrôle des actes des notaires et sous seings privés (1694-1791), les plans, états de sections et matrices cadastrales des propriétés bâties (XIX^e siècle-1911), les recensements (1800-1911), le fonds du photographe Léon Martelet (XX^e siècle), les dictionnaires toponymiques du Jura (XIX^e siècle).

NOTRE CONSEIL

Les fonds de familles utiles au généalogiste sont les fonds Sarret de Grozon, Abriot de Crusse, Binans, Gruyenard, Montaigu, La Paype, Romanet, Verges, Lavigny.

Coordonnées

- **Adresse** : Impasse des Archives, 39570 Montmorot
- **Tél.** : 03 84 47 41 28
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.archives39.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds du contrôle des actes commencent entre 1693 et 1701, en collection complète, sauf Saint-Claude et Salins qui ont brûlé. Les registres de l'Enregistrement sont disponibles à partir de 1792 avec des tables alphabétiques par noms de personnes. Pour les listes nominatives d'Ancien Régime, consultez les rôles de capitation et les rôles d'imposition des bailliages de Poligny, Arbois, Gevingey, Pontarlier et Salins (1729-1790). Il existe un registre de bourgeoisie pour Saint-Claude du XV^e au XVIII^e siècle. Pour la période récente, les recensements existent par cantons (1795, 1813), puis pour certaines villes comme Poligny, Dole, Saint-Claude et Lons (1836, 1841 et 1851), ensuite dans tout le département à partir de 1896.

BON À SAVOIR • Des tables des actes dressés par les prêtres sous l'Ancien Régime existent pour Lons-le-Saunier (1772-1792) et Dole (1700-1792).

LES DES AD

Consultez en ligne les dossiers individuels de demande de dispense de consanguinité et de bans pour contracter mariage (1743-1790).

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 15. Fermetures annuelles : une semaine entre Noël et le Jour de l'An. ■



LANDES 40

Dans les Landes, les registres paroissiaux démarrent tardivement, en moyenne dans les années 1700, en raison de nombreuses lacunes et destructions. Ainsi en 1814, les registres de 1744 à 1768 d'une quarantaine de paroisses ont disparu. Cependant, des registres égarés sont régulièrement retrouvés. L'état civil depuis 1792 est normalement conservé et la collection de tables décennales est complète. Tout a été microfilmé et même numérisé, avec un réel effort des AD pour harmoniser et réunir les collections lorsque les registres sont manquants. Le tout est consultable en ligne avec les registres matricules, les recensements, les tables des notaires, les registres indicateurs des hypothèques, le cadastre, les délibérations du Département, des plans et autres documents figurés et de nombreux instruments de recherche.

NOTRE CONSEIL

Les fonds déposés par des érudits locaux comme Dufour, Foix et Daugé sont précieux pour les généalogistes. Consultez les tables alphabétiques de mariages, déposées par les associations de généalogie. N'oubliez pas le fonds des imprimés et ses 22 000 monographies.



© J. Camus / AD40

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes et de l'Enregistrement, qui couvrent les XVIII^e et XIX^e siècles, sont dotés de répertoires numériques imprimés. Quelques listes nominatives fiscales peuvent être intéressantes, comme les rôles des vingtièmes du XVIII^e siècle, des listes de soldats (états nominatifs des individus propres à servir comme soldats provinciaux). Les listes électorales et les recensements sont très lacunaires.

BON À SAVOIR • Pour les actes notariés, environ 40 % des études ont gardé leurs archives, qui de ce fait sont difficilement consultables, surtout dans le sud du département. Elles remontent au XVII^e siècle, plus rarement au XVI^e.

LES DES AD

Les registres de catholicité post-concordataires ont été déposés aux AD.

Coordonnées

- **Adresse** : 25 place du 6^e RPIMA, 40000 Mont-de-Marsan (parking visiteurs)
- **Tél.** : 05 58 85 75 20
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.archives.land.es.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30. ■



LOIR-ET-CHER 41

Douze paroisses de ce département conservent des registres de la première moitié du XVI^e siècle ; pour les autres, les débuts s'établissent plutôt au XVII^e siècle, voire au XVIII^e. Les tables décennales couvrent la période de 1792 à 1902. L'ensemble a été numérisé et est accessible en ligne avec les recensements, les registres matricules et le cadastre. Attention toutefois aux lacunes, toutes n'ont pas pu être compensées par le double exemplaire. La ville de Vendôme a perdu par exemple tous ses registres postérieurs à 1842. Et comme le double de l'arrondissement a lui aussi été perdu, une reconstitution très partielle a été effectuée, sans atteindre la même qualité. Du côté des notaires, les minutiers remontent au XVII^e siècle avec des fonds plus anciens en ville datant des années 1550 pour Blois et Romorantin et 1594 pour Vendôme. Les listes électorales ne subsistent que pour les années 1848, 1910, 1914, 1920, 1930, 1932 et depuis 1945.

Sur Internet, vous trouverez : les registres paroissiaux et d'état civil de la collection du greffe et des communes de 1501 à 1791 (collection du greffe uniquement pour Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme) ; les recensements de population ; les registres matricules (en cours d'indexation collaborative) ; le cadastre et remembrement ; de l'iconographie et des plans (XVIII^e siècle, domaine du château de Menars) ; des archives de Poilus issues de la Grande collecte.

NOTRE CONSEIL

Le Cercle généalogique du Loir-et-Cher a dépouillé 250 communes du département, partiellement ou totalement. Un exemplaire de ces travaux est librement accessible en salle de lecture. Vous trouverez peut-être des cousins d'Amérique en raison d'une importante migration vers le Québec.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds de l'Enregistrement sont importants pour l'Ancien Régime comme pour le XIX^e siècle. Des rôles de taille nous éclairent sur ceux qui payent cet impôt pour toutes les paroisses de l'élection de Romorantin, de 1639 à 1789 et, dans une moindre mesure (XVIII^e seulement), pour celles de l'élection de Blois. Les recensements de population sont conservés depuis 1865 jusqu'en 1936.

BON À SAVOIR • Depuis le 5 janvier 2019, les Archives du Loir-et-Cher se déploient sur deux sites : vous trouverez à Blois, tous les documents antérieurs à 1940, la bibliothèque d'histoire locale, les photographies, les gravures et à Vineuil, les documents contemporains postérieurs à 1940, les registres de l'Enregistrement et des hypothèques et le cadastre.

LES DES AD

Les cahiers de doléance de 1789 ont été numérisés. Consultez aussi en ligne les registres paroissiaux des temples protestants, couvrant la période 1585-1792.

Coordonnées

- **Adresse** : Centre administratif, 2 rue Louis-Bodin, 41000 Blois • **Tél.** : 02 54 58 41 24
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.culture41.fr/Archives-departementales
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, fermé le mardi.
- **Centre annexe** : 77 rue Réaumur, 41350 Vineuil. ■



La Loire s'enorgueillit de posséder le plus ancien registre de France à comporter à la fois les baptêmes, les mariages et les sépultures. Mais le gros des actes débute plutôt entre 1690 et 1737. Les tables décennales sont conservées dès 1793 pour l'arrondissement de Montbrison et 1802 pour celles de Roanne et Saint-Étienne. Les fonds notariaux vont du XV^e au XX^e. Parmi les plus anciennes minutes, celles de Montfaucon commencent en 1465, les autres ne commencent guère avant le milieu du XVII^e siècle. L'explication est que les comtes de Forez avaient créé leur propre juridiction, les clerks-jurés de la cour de Forez. Cette institution très différente a retardé la naissance du notariat classique. Tout l'état civil est accessible en ligne jusqu'à 1909, avec la presse ancienne, les tables des successions et absences, les registres d'immatriculation des enfants assistés et une collection de portraits (collection Chaleyser). Dans la rubrique « Histoire des communes », vous trouverez des cartes postales, le cadastre napoléonien, les inventaires des biens des églises (1906), les recensements de population (1810, 1841-1911), l'Atlas Beaunier (1812-1813). Dans la rubrique « Histoire militaire », vous trouverez les registres matricules du recrutement militaire (1865 - 1921) et les fonds (en cours de numérisation) issus de la Grande collecte.

NOTRE CONSEIL

Vous pouvez consulter sur place les relevés de mariages, effectués par l'Association généalogique de la Loire et l'association Ceux du Roannais. Fait rare, tous les mariages conclus dans la Loire avant 1806 ont été dépouillés !

POUR ALLER PLUS LOIN • Les documents de l'Enregistrement et aussi du contrôle des actes sont classés par bureau depuis la fin du XVII^e siècle. Les listes nominatives de recensements sont conservées depuis l'an VIII jusqu'en 1911. Les plus anciennes listes de recrutements datent de l'an VIII.

BON À SAVOIR • Sur le thème de la Grande Guerre, retrouvez des archives de familles de soldats, des albums de photos de régiments ligériens et des hôpitaux de Saint-Étienne, des cartes postales, des monuments aux morts des communes de la Loire photographiés entre 1989 et 1996, des albums de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt et des Chemins de Fer.

LES DES AD

Le Forez conserve une exceptionnelle série de 7 000 testaments du XIV^e siècle, microfilmés et inventoriés.

Coordonnées

- **Adresse** : 6 rue Barrouin, 42000 Saint-Étienne
- **Tél.** : 04 77 93 58 78 • **Courriel** : archives@loire.fr
- **Internet** : www.loire.fr/jcms/c_825909/les-archives-en-ligne
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Ouverture à 10 h le premier lundi de chaque mois. Aucune fermeture annuelle. ■



La Haute-Loire conserve une belle série de registres anciens. Contrairement à une légende tenace, les actes sont écrits en vieux français, mais aucun n'est tenu en latin ou en occitan. Les tables décennales débutent ici en 1802 et sont dotées d'un inventaire. Les plus anciennes minutes notariales remontent au XV^e siècle et même au XIV^e siècle : Le Puy en 1385, Pradelles en 1458, Monistrol-sur-Loire en 1472 et 1481, Le Monastier en 1473, Roche-en-Régner et Montussat en 1493. Une cinquantaine d'études débutent au XVI^e siècle.

Sur le site Web des Archives, vous trouverez de nombreux inventaires permettant de préparer sa venue sur place. Sinon, les registres paroissiaux et l'état civil sont en ligne de 1550 jusqu'en 1932, avec les recensements, les registres matricules de 1867 à 1921 (en cours d'indexation collaborative), le cadastre, les fonds de l'abbaye de La Chaise-Dieu et un choix de documents relatifs à Lafayette.

NOTRE CONSEIL

Les AD conservent de très riches fonds de famille. Les dossiers intéressants les généalogistes sont les fonds Polignac (1254-1792), Châteauneuf-Randon d'Apchier (1263-1791), Chandorat de Mons (1305-1495), Coubladour (1310-1679), Jouve (XIV^e siècle).

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes des notaires (depuis 1693) et de l'Enregistrement (à partir de 1790) sont lacunaires pour l'Ancien Régime et assez complets après la Révolution. Les tables des testaments et mariages sont particulièrement utiles pour dépouiller ces actes issus de 33 bureaux.

BON À SAVOIR • Les registres déposés par le greffe d'Yssingeaux ont disparu. Pour cet arrondissement, seuls les originaux de la collection des communes subsistent.

LES DES AD

La Haute-Loire en ligne, c'est une offre exceptionnelle de documents numérisés sur tous sujets : les crues, les photos aériennes, des gravures de monuments et sites, les compoix du Puy, les cahiers de doléances, les biens nationaux et émigrés en Haute-Loire, la Bête du Gévaudan, des témoignages sonores de la Grande Guerre, la presse ancienne en ligne, les travaux de Alain Cholet sur la famille Chirac du Gévaudan...

Coordonnées

- **Adresse** : 4 avenue Meschede, 43000 Le Puy-en-Velay • **Tél.** : 04 71 02 81 19
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.archives43.fr

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ; le vendredi de 9 h à 12 h 30. Fermeture annuelle les 15 premiers jours de juillet. ■



© AD44

Ici, les registres paroissiaux et d'état civil constituent une belle collection allant de 1465 à 1912, intégralement en ligne, à l'exception de ceux de la ville de Nantes, qui possède sa propre salle de lecture en ligne : www.archives.nantes.fr. Le département a en effet été longtemps pilote en ce qui concerne la numérisation des fonds d'archives et la publication de ces sources numérisées sur Internet. Sur le site Web, vous pouvez également consulter : les recensements de population, pour quelques communes depuis 1790, établis systématiquement à partir de 1836 jusqu'en 1931 (sauf 1871), avec indexation collaborative (103 650 index renseignés à ce jour) ; les listes du contingent de 1867 à 1877 et les registres matricules militaires des classes de 1878 à 1921 (indexés) ; les répertoires des notaires, les tables alphabétiques des décès de l'Enregistrement et celles des hypothèques ; le cadastre, des cartes et plans, des affiches et gravures et même les registres de la chancellerie du duché de Bretagne ou ces exceptionnels registres matricules des marins du XVII^e au XX^e siècle.

Dès lors, un déplacement à Nantes pourrait sembler superflu. Mais les généalogistes trouveront davantage encore sur place pour satisfaire leur quête d'histoire locale. Dans la vaste salle de lecture d'une capacité de 130 places, dont 40 pour les documents numérisés, les Archives départementales proposent des écrans grand format dans l'espace de travail multimédia. Des conditions idéales pour consulter des fonds complémentaires comme les dénombremments de populations postérieurs à 1931, les registres d'état civil postérieurs à 1912, les états signalétiques et de services des conscrits militaires postérieurs à la classe 1921, les minutes de notaires, etc.

NOTRE CONSEIL

Les fonds de familles utiles au généalogiste sont les fonds Freslon (25 J), Blanchard et Bourdeaut (107 J).

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds des bureaux du contrôle des actes débutent en 1693, mais il existe des lacunes assez importantes dues notamment aux destructions des guerres de Vendée. Les listes nominatives d'Ancien Régime d'habitants des paroisses sont lacunaires avec des réformations de fouage et, pour le XVIII^e, des rôles de capitation.

BON À SAVOIR • Les Archives de Loire-Atlantique ont numérisé et mis en ligne des dizaines de périodiques et titres de presse couvrant la période de 1750 à 1940. Ils ont pour avantage d'être interrogeables en plein-texte. Tapez directement le nom de votre ancêtre ! Vous pouvez affiner votre recherche en sélectionnant un thème et en cochant un ou plusieurs titres.

LES DES AD

Aidez-vous des fiches méthodologiques publiées par les Archives. Elles portent sur la généalogie, l'histoire foncière, la marine, la guerre, l'histoire économique, l'histoire communale...

Coordonnées

- **Adresse** : 6 rue de Bouillé, 44000 Nantes
- **Tél.** : 02 51 72 93 20
- **Courriel** : archives@loire-atlantique.fr
- **Internet** : archives.loire-atlantique.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au

vendredi de 9 h à 17 h, sauf le mardi de 13 h 30 à 18 h (de 13 h 30 à 17 h en période de vacances scolaires).
Fermetures annuelles : première quinzaine d'août et du 25 décembre au 1^{er} janvier. ■



Dans le terrible bombardement du 18 juin 1940, qui a causé d'irrémediables dégâts, l'état civil de la collection du greffe a été sauvée. Certaines paroisses ont cependant perdu leurs archives. Les cahiers paroissiaux débutent en 1502 à Puiseaux, ils continuent ensuite entre 1580 et 1630 selon les paroisses. Certains actes anciens sont rédigés en latin. Les registres de catholicité d'après la Révolution et jusqu'en 1890 ont été déposés aux AD. Les tables décennales, reliées par communes, cantons ou arrondissements, commencent en 1792 ou 1793. Du côté des notaires, le Loiret compte de belles archives avec Beaugency (1397), Jargeau (1380), Orléans (1385), les autres minutiers remontant en général au XVI^e ou au XVII^e siècle. Une quarantaine de minutiers ont cependant disparu en 1940.

Le portail Web des archives propose les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1902, 4 000 plans du cadastre napoléonien, des registres matricules jusqu'en 1921 (indexées), les tables de successions jusqu'en 1900, près de 29 000 reproductions de documents iconographiques et d'archives de la Première Guerre mondiale.

Le Loiret dispose de deux centres d'archives : l'état civil du XVI^e au XX^e siècle, le notariat et les fonds antérieurs à 1800 sont consultables au centre des archives historiques et généalogiques ; le centre des archives modernes et contemporaines conserve les collections postérieures à 1800, la presse locale, etc.

Coordonnées

Centre des archives historiques et généalogiques

- **Adresse** : Couvent des Minimes, 6, rue d'Illiers, 45000 Orléans
- **Dates et horaires d'ouverture** : mardi et vendredi de 9 h à 17 h, mercredi : 9 h à 13 h.

NOTRE CONSEIL

Consultez le *Guide des Archives* : il dresse la liste des fonds relatifs au Loiret conservés dans le département et hors de celui-ci (avec table et index).

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes et l'Enregistrement avant 1865 ont totalement disparu en 1940, mais il reste les répertoires des 27 bureaux depuis 1865-66. Les listes nominales sont très lacunaires pour la même raison, avec de simples fragments de rôles de taille. Les recensements antérieurs à 1936 ont été détruits et les listes électorales d'avant 1924 ont subi le même sort.

BON À SAVOIR • Le plus ancien document conservé aux Archives départementales du Loiret est une chartre de Charles-le-Chauve en faveur de l'abbaye de Ferrières, donnée à Attigny le 10 mai 841.

LES DES AD

Les fonds photographiques des Archives du Loiret sont exceptionnels et comportent des images en provenance des éditeurs de cartes postales du début XX^e siècle : Loddé, Jaques, Brucy, Blusson, etc.

Centre des archives modernes et contemporaines

- **Adresse** : Tour d'archives de la Cité Administrative Coligny, 131 faubourg Banner, 45000 Orléans
- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi et jeudi de 9 h à 17 h, mercredi de 9 h à 13 h.
- **Tél.** : 02 36 99 25 00 • **Courriel** : dad@loiret.fr
- **Internet** : www.archives-loiret.com



Pour les registres paroissiaux, la collection du greffe débute entre 1668 et 1674 et se généralise à partir de 1736. Ceux de la collection communale sont antérieurs, mais les AD ne disposent pas de la collection complète. Certains registres des petites communes sont restés dans les mairies et les grandes villes ont conservé leurs archives : Cahors par exemple détient le premier registre paroissial du département, datant de 1583 et passé dans l'église Sainte-Urcisse. Le fonds des notaires est exceptionnellement riche, avec des actes remontant pour les plus anciens au XIV^e siècle. Les minutiers de Cahors ont souffert des destructions lors des luttes religieuses du XVI^e siècle. Le site Web donne accès à de nombreux fonds d'intérêt généalogique : l'état civil jusqu'à 1902, les recensements de 1836 à 1911, les tables de successions et absences et les registres matricules de 1869 à 1940.

NOTRE CONSEIL

Utilisez les fonds de familles. Les plus intéressants en généalogie sont les fonds de Cardaillac, Lavaur de Laboisse, d'Alauzier, de Blanat (du XV^e au XVIII^e siècle) et les fonds Gransault-Lacoste, de Larrousilhe et Lacabane, ce dernier possédant une documentation historique sur les familles et les généalogies du Quercynois.

Coordonnées

- **Adresse** : 218 rue des Cadourques, 46000 Cahors
- **Tél.** : 05 65 53 49 00 • **Courriel** : archives@lot.fr
- **Internet** : archives.lot.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : le lundi de 13 h

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes est doté de répertoires assez complets dès 1693. Pour l'Enregistrement, la série va de 1808 à 1884. Les listes électorales sont lacunaires avant 1912, couvrant en général la période allant de 1890 à 1940. Les recensements, complets en 1836 et 1841, deviennent lacunaires de 1846 à 1881 et de nouveau complets de 1886 à 1926.

BON À SAVOIR • 53 000 soldats lotois des classes 1887 à 1921 ont été indexés et intégrés au Grand Mémorial.

LES DES AD

N'oubliez pas de consulter le Dictionnaire de géographie historique (XVIII^e s.- 2015). Il permet de retrouver toutes les localités ayant – ou ayant eu – rang de paroisses ou annexes, de communautés d'habitants d'Ancien Régime, de municipalités à la période révolutionnaire et enfin de communes.

à 17 h ; du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h. Fermetures annuelles : le vendredi qui suit l'Ascension, la première quinzaine d'octobre et une semaine entre Noël et le jour de l'An.



LOT-ET-GARONNE 47

Les plus anciens registres paroissiaux proviennent des paroisses de Saint-Romain-de-Lastreilles et Saint-Michel-de-Bonaguil (commune de Saint-Front-sur-Lémance) : ils datent de 1543. Deux tiers seulement des communes possèdent des registres antérieurs à 1667, date à laquelle commence la collection départementale. Les tables décennales sont complètes pour l'ensemble des communes et débutent toutes en 1802, sauf celles d'Agen qui démarrent une décennie plus tôt (1792-1801). Des répertoires alphabétiques des cahiers paroissiaux existent pour toutes les paroisses d'Agen depuis 1737. Les registres de catholicité du XIX^e siècle ont également été déposés jusqu'en 1862.

Le site Web donne accès à l'état civil d'une centaine de communes (sur 319), mais à l'intégralité des tables décennales de 1802 à 1892. D'autres fonds sont en ligne : les recensements, les registres matricules indexés de 1887 à 1921 et présents sur le portail Grand Mémorial, le cadastre, des photos anciennes et une base de données d'instruments de recherche en ligne. Des registres d'état civil protestants ont été conservés pour 15 communes avec parfois des collections assez complètes, comme celles de Nérac (1669-1679 et 1726-1783) ou Tonneins (1647-an II). Le fonds des notaires (situé dans l'autre salle) est immense, avec plus de mille études représentées. Les plus anciens documents remontent au XVI^e siècle, mais quelques épaves datent du XIII^e siècle, comme des actes de 1282 à Agen, un registre de 1320 à Monflanquin et trois registres de 1347 à 1359 à Astaffort.

Coordonnées

Archives historiques

- **Adresse** : 3 place de Verdun, 47000 Agen
- **Tél.** : 05 53 69 42 67
- **Courriel** : archives@lotetgaronne.fr
- **Internet** : www.cg47.fr/archives

NOTRE CONSEIL

Pensez aux relevés des associations qui sont consultables en salle de lecture.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes couvre la période 1694-1792, avec des tables par genre d'actes à partir de 1750. L'Enregistrement est en série continue depuis 1791. En documents nominatifs d'Ancien Régime, quelques rôles de taille sont disponibles à Agen (1593), Casteljaloux, (XV^e siècle), Caumont (depuis 1610), Laplume (depuis 1545), Marmande (depuis 1557). Pour la période moderne, les recensements sont conservés depuis 1836, les listes électorales depuis 1848.

BON À SAVOIR • Sur le Web, pensez aux sources annexes intéressantes comme l'Armorial de l'Agenais, le fonds Lauzun, des cartes postales, les notes historiques du chanoine Durengues, le terrier de Caillac, le livre des coutumes de la ville d'Agen, les archives orales des Espagnols dans la résistance.

LES DES AD

Si vous ne trouvez pas un lieu, consultez la liste des communes et paroisses du Lot-et-Garonne, un fichier PDF qui se trouve sur le site Internet.

Archives contemporaines et état civil

- **Adresse** : 1633 av. du Maréchal Leclerc, 47000 Agen
- **Tél.** : 05 53 69 42 64
- **Dates et horaires d'ouverture** (identiques aux deux salles de lecture) : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (16 h le vendredi). Fermeture annuelle du 1^{er} au 15 août. ■



LOZÈRE 48

Les registres paroissiaux du XVI^e siècle sont rares en Lozère : il y a ceux de Mende (1541), Saint-Etienne-Vallée-Française (1579) ou Nasbinals (1599). Seules 51 paroisses ont conservé des registres antérieurs à la Révolution. Les tables décennales démarrent en 1803 (dès 1793 pour les arrondissements de Florac et Marvejols). Une douzaine de registres protestants sont à signaler dans les Cévennes, à Marvejols et à Serverette. Le plus ancien est celui de Vébron (1637). Du côté des notaires, quelques minutes remontent à la fin du XIII^e siècle, la plupart datant plutôt du début du XV^e siècle. Sur le Web, vous trouverez les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1902, les plans du cadastre de 1808 à 1843, le contrôle des actes de l'Ancien Régime, les tables de l'Enregistrement, des photos et cartes postales anciennes, la presse locale, les monographies communales, les registres matricules de 1887 à 1921.

NOTRE CONSEIL

Des fonds de familles intéressent les généalogistes : Polge, Vachin, Servièrre, Bordier, Grolée de Virville, Boyer... Et les études généalogiques familiales de Dalle, les généalogies lozériennes, de Roux et Serpentier.

Coordonnées

- **Adresse** : 12 avenue du Père Coudrin, 48000 Mende
- **Tél.** : 04 66 65 22 88
- **Courriel** : voir formulaire de contact sur le site
- **Internet** : archives.lozere.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes sont assez complets et dotés de tables chronologiques, classées par genre d'actes. En matière de listes nominatives d'Ancien Régime, signalons les rôles de capitation. Pour les recensements, en raison d'un incendie en 1887, le XIX^e siècle est très incomplet, le XX^e est conservé pour toutes les communes à partir de 1911. Les listes électorales très lacunaires sont généralement conservées depuis 1848.

BON À SAVOIR • Les Archives conservent une poignée de registres du Désert, quand les réformés se sont cachés après la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Cela concerne entre autres Saint-Michel-de-Dèze (1731-1793).

LES DES AD

Les registres matricules sont indexés en grande partie : plus de 10 260 noms de soldats lozériens sont déjà interrogeables par le portail Grand Mémorial.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30, le lundi en juillet et août uniquement. Fermetures annuelles : 2^e quinzaine de mai et 2^e semaine de décembre. ■

49 MAINE-ET-LOIRE



Les registres paroissiaux débutent pour la plupart vers 1668, mais Saint-Pierre-d'Angers et Tiercé démarrent dès 1488 et 1593. Les tables décennales sont conservées dès 1803, sauf la région du Baugeois où la plupart débutent en 1813. À noter de grosses lacunes dues aux guerres de Vendée : une dizaine de communes du nord du département y ont perdu leurs registres paroissiaux. Les archives des notaires commencent pour les plus anciennes au XV^e siècle, mais la plupart démarrent dans les années 1600.

Le site Internet comporte les registres paroissiaux et d'état civil des origines à 1902, les registres matricules de 1872 à 1920 (non indexés), des périodiques, le cadastre napoléonien, des cartes postales, le fonds des architectes Dainville (XIX^e siècle) et aussi les dossiers de pension des combattants vendéens et les délibérations du département.

NOTRE CONSEIL

Les fonds de famille intéressent les généalogistes sont les fonds Bordeaux-Montrieux et Gontau-Delaunay. Jetez un œil sur le microfilm des *Recherches généalogiques sur les familles de l'Anjou* de M. d'Audouys.

Coordonnées

- **Adresse** : 106 rue de Frémur, BP 80744, 49007 Angers Cedex 01 • **Tél.** : 02 41 80 00 00
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.archives49.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes et de l'Enregistrement sont pratiquement sans lacunes depuis 1703 et ce pour les 33 bureaux du département. Les listes fiscales sont rares avec quelques rôles de taille pour la région de Bauge début XVIII^e. Les recensements, mieux conservés, débutent dans la toute première moitié du XIX^e, avec cependant des lacunes entre 1840 et 1870. Les listes électorales, bien représentées début XIX^e, sont fragmentaires entre 1848 et 1920.

BON À SAVOIR • Le département a gardé d'importants registres protestants de Saumur couvrant presque un siècle de 1591 à 1684, tandis qu'Angers et Sorgues vont seulement de 1659 à 1668.

LES DES AD

Consultez les tables des mariages de l'Association généalogique de l'Anjou, elles sont en libre-service.

- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi de 13 h 30 à 18 h, du mardi au jeudi de 9 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 13 h 30. Fermetures annuelles du 1^{er} au 15 août et du 25 au 1^{er} janvier. ■

50 MANCHE



Les Archives départementales de la Manche ont été détruites à 90 % dans les bombardements du 6 juin 1944 de Saint-Lô. Certaines pertes sont irréparables, comme ces chartes du XI^e siècle, parties en fumée. Cependant, tout n'est pas perdu pour les généalogistes, car hors des secteurs bombardés, les registres paroissiaux et d'état civil communaux sont parvenus intacts. Les maires des villages normands n'avaient pas accepté de se séparer de leurs plus vieux documents ! Le registre des baptêmes et mariages de Sourdeval de 1529 à 1562, entièrement rédigé en latin, est le plus ancien document d'état civil de la Manche. La collection du greffe ne débute qu'au cours du XVIII^e siècle, par exemple en 1738 pour Saint-Gervais et Saint-Saturnin d'Avranches. Mais la plupart du temps, le double ne démarre vraiment que vers l'an XI. Les registres de catholicité de l'évêché de Coutances ont servi à la reconstitution de l'état civil (allant de 1864 à 1944) de Saint-Lô, Saint-Jean-de-Daye et Torigni. Leurs deux collections, mairie et greffe, avaient disparu en 1944. Les fonds des notaires remontent au XV^e siècle pour les plus anciens, par exemple Bricquebec (1444-1450). Le département conserve même, sous forme de fragment, le plus ancien témoignage de minute notariale du nord de la France, qui date de 1344. Globalement, les fonds notariés sont très riches, hormis les destructions dans les villes touchées par la guerre.

Le portail Web, baptisé Maison de l'histoire de la Manche, est également un riche témoignage des possibilités manchoises en termes généalogiques : les registres paroissiaux et d'état civil du département jusqu'en 1892, les registres matricules de 1864 à 1921 (indexation collaborative en cours), tables et répertoires du notariat et de l'Enregistrement, le cadastre napoléonien.

Coordonnées

- **Adresse** : 103 rue du Maréchal-Juin, BP540, 50010 Saint-Lô Cedex • **Tél.** : 02 33 75 10 10
- **Courriel** : archives@manche.fr
- **Internet** : archives.manche.fr

NOTRE CONSEIL

Consultez les 9 000 dispenses de consanguinité (autorisations demandées à l'évêque pour se marier entre cousins éloignés) du diocèse de Coutances. Elles constituent un petit trésor généalogique microfilmé, relevé par le Cercle généalogique de la Manche et mis à disposition des lecteurs des Archives.

POUR ALLER PLUS LOIN • L'Enregistrement ne remonte pas avant 1839-1844, le reste a brûlé en 1944. À noter, l'existence de dossiers généalogiques dans les fonds de familles, dont certains ont été microfilmés, comme la collection Delisle, les notes généalogiques d'Alain de Sédouy, de Pierre Le Pesant, du Père Gibert, du Comte de Choisy, etc.

BON À SAVOIR • Consultez les titres de la presse ancienne : *Le Messager de la Manche*, *Le Courrier de la Manche*, *Le Mortainais*, *La Gazette de Basse-Normandie*, *l'Annuaire général du département de la Manche*.

LES DES AD

Les papiers d'Alexis de Tocqueville contiennent ses souvenirs et des notes prises pour la rédaction de l'ouvrage *De la Démocratie en Amérique* ou lors des séances du Conseil général, des documents concernant les campagnes électorales et la vie politique locale, ou encore des pièces relatives à la prison du Mont-Saint-Michel

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Fermeture annuelle : une semaine entre Noël et le jour de l'An. ■



MARNE 51

Les deux guerres mondiales ont fait de gros dégâts dans l'état civil de la Marne : 200 communes sur 600 n'ont plus d'archives originales. Mais ces lacunes peuvent être compensées en partie par la collection départementale, pour laquelle les disparitions ne concernent que l'état civil du XIX^e siècle. Les plus anciens registres sont ceux de Bergères-sous-Montmirail (1553) et Saint-Germain-de-Châlons (1556), le reste s'échelonne entre 1669 et 1735 (393 paroisses), 1736 et 1792 (62 paroisses). Dix-sept communes n'ont d'état civil qu'après 1793. Les tables décennales vont de 1802 à 1902. Quelques tables d'Ancien Régime existent. Les fonds notariaux ont souffert eux aussi des conflits successifs, avec la destruction de treize minutiers, essentiellement à Reims et Vitry. Cependant, à Châlons et Épernay, les minutes commencent au XVI^e siècle. Les répertoires des notaires sont en ligne avec une base nominative.

Le site Web donne accès aux registres paroissiaux depuis le XVI^e siècle, tables décennales, registres de l'état civil jusqu'à 1902, recensements de population de 1836 à 1911, registres matricules 1887-1921 (en cours d'indexation collaborative), cadastre, cartes et plans.

NOTRE CONSEIL

Consultez les relevés des mariages établis par le Centre généalogique de la Marne, en libre-service dans la salle de lecture de Châlons. Un site Internet animé par des bénévoles propose des relevés gratuits : www.marne-archive.com

Coordonnées

Dépôt principal

- **Adresse** : 23 rue Carnot, 51000 Châlons-en-Champagne
- **Tél.** : 03 26 68 06 69
- **Courriel** : archives51@marne.fr
- **Internet** : archives.marne.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes existe parfois depuis 1693, plus souvent à partir de 1700. Les plus importants registres de l'Enregistrement concernent les déclarations de mutations par décès et leurs tables (1792-1899). Les rôles de taille de l'élection de Reims ont été conservés pour le XVIII^e siècle. Les recensements de la population, en ligne, forment une série de 1836 à 1954 avec de rares lacunes. Les listes électorales ne subsistent que de 1827 à 1848 et à partir de 1907.

BON À SAVOIR • Les registres de catholicité des diocèses de Reims et Châlons sont conservés aux AD, mais ils sont lacunaires pour Reims de 1817 à 1849. Une annexe, à Reims, conserve les fonds d'Ancien Régime des arrondissements de Reims et d'Épernay, y compris les registres paroissiaux des 174 paroisses jusqu'en 1792.

LES DES AD

Consultez la carte de la Marne à la recherche de ses trésors archivistiques, commune par commune. Idéal pour savoir ce que conservent les AD sur le village de vos ancêtres.

Annexe

- **Adresse** : 129 avenue de l'Yser, 51100 Reims
- **Tél.** : 03 26 85 17 58
- **Courriel** : archives51reims@marne.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** (communs aux deux sites) : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. ■



HAUTE-MARNE 52

Les registres paroissiaux débutent ici, pour la majeure partie des communes, dès le XVI^e siècle. Les tables décennales commencent en moyenne en 1802. Pour Chaumont, des tables alphabétiques de registres paroissiaux existent aux XVII^e et XVIII^e siècles. Tous les registres d'état civil sont microfilmés et numérisés. Le fonds des archives notariales remonte en moyenne à la fin du XVI^e siècle. L'acte le plus ancien vient de Chaumont en 1522.

En ligne : les registres paroissiaux et de l'état civil, d'origine communale et départementale, l'intégralité des tables décennales jusqu'en 1932, les recensements, tout comme le cadastre napoléonien et de nombreux inventaires et répertoires.

NOTRE CONSEIL

Les fonds de familles intéressant les généalogistes sont le fonds Diderot-Caroillon de Vandeuil et le fonds de Saint-Belin. Le fonds du baron de L'Horme, avec ses notes généalogiques sur 2 700 familles de la région de Langres, a été numérisé en partie et est accessible en ligne.

Coordonnées

- **Adresse** : Rue du Lycée agricole, 52000 Chamarandes-Choignes • **Tél.** : 03 25 03 33 54
- **Courriel** : archives.departementales@haute-marne.fr
- **Internet** : haute-marne.fr/culture/archives-departementales

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes et l'Enregistrement – regroupés en une seule série – sont conservés en moyenne sur la période 1750-1850 avec de nombreuses lacunes. Les recensements sont lacunaires et peu nombreux ; les listes électorales commencent en 1836, mais avec beaucoup de lacunes jusqu'au début du XX^e siècle. À signaler quelques rôles épars de taille et de centième denier.

BON À SAVOIR • Les registres matricules sont indexés. Vous pouvez également chercher par commune pour dresser la liste de tous les hommes nés ou résidant dans cette commune.

LES DES AD

Les registres de catholicité d'après la Révolution ont été déposés aux AD.

- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi de 14 h à 16 h 45, mardi et mercredi de 9 h à 18 h, jeudi et vendredi de 9 h à 16 h 45. Fermeture annuelle pendant les vacances de Noël. ■



En Mayenne, la collection du greffe commence pour la plupart des communes vers 1668. La collection communale débute souvent dans les années 1620-1630, le plus ancien registre est celui des baptêmes de Saint-Ouen-des-Vallons de 1522. La Mayenne a souffert de disparitions de registres du fait des guerres de religion, de la Chouannerie et des guerres de Vendée. Les lacunes pendant la période révolutionnaire sont fréquentes. Les tables décennales sont tenues depuis 1803. Pour les fonds des notaires, les séries vraiment continues commencent généralement vers 1650, les plus anciennes sont celles de Chéméré-le-Roi (1519), Bouère (1551) et La Bigottière (1567).

Le site Web est riche : tous les registres paroissiaux et d'état civil du XVI^e siècle à 1902 avec les tables décennales, les registres matricules militaires de 1867 à 1921, entièrement indexés (même jusqu'à 1928), les listes nominatives des recensements de 1836 à 1911, le cadastre ancien et les cartes de Cassini, le recueil des actes de l'Abbaye de la Roë...

NOTRE CONSEIL

Servez-vous aussi des relevés des mariages du XIX^e siècle. Le fichier contient 268 038 actes de mariage du XIX^e relevés dans 288 communes de la Mayenne par les associations généalogiques. Tout est en ligne.

Coordonnées

- **Adresse** : 6 place des Archives, 53000 Laval
- **Tél.** : 02 43 59 10 90
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.lamayenne.fr/fr/Archives53

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes sont pratiquement complets depuis 1700. L'Enregistrement est lui aussi bien conservé et pourvu de tables pour la première partie du XIX^e siècle au moins. Les rôles de taille sont rares et lacunaires. Les recensements sont complets depuis 1836 (parfois 1831) pour tout le département. Les listes électorales existent depuis le début du XIX^e siècle. Les fonds d'archives privées intéressants sont le fonds Gauchet-du-Brossay, la collection de Farcy, les fonds Guyard-Moricière, Pousteau du Plessis et la collection de faire-part.

BON À SAVOIR • Une vingtaine de tables paroissiales existent pour l'Ancien Régime. Quelques registres protestants sont conservés, datant d'avant la révocation de l'édit de Nantes.

LES DES AD

Les recensements de 1836 à 1911 de douze communes de Mayenne ont été indexés de manière exhaustive ! Ce travail exceptionnel réalisé par des bénévoles est consultable sur le site Internet.

• **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. Fermeture annuelle : première quinzaine d'août. ■



Voici un département où l'histoire influence la tenue des registres. Les paroisses de Lorraine, duché annexé à la France en 1766, tenaient certes leurs registres, mais sans obligation avant 1764, ce qui explique une situation contrastée. Si Lunéville dispose d'une collection depuis 1562 et Nancy depuis 1595, la moyenne s'établit plutôt au milieu du XVII^e siècle. Le double de la collection apparaît seulement après 1765, quelques mois avant l'annexion à la France. Les actes sont rédigés en français, tous ont été numérisés et sont consultables sur le site Internet des Archives. Les tables décennales débutent en 1793 ou 1803 selon les communes. Dans les fonds des notaires, l'acte le plus ancien date de 1434, mais les minutiers ne sont bien conservés qu'à partir du début du XVI^e siècle.

Le site Web comporte les registres paroissiaux et d'état civil, les listes nominatives de recensement de population (1872-1936), les tables de successions et absences (1849-1945), les registres matricules militaires (1887-1921) non indexés, et enfin, les registres des lettres patentes de la Chancellerie de Lorraine, sous le règne de René II (1473-1508).

NOTRE CONSEIL

Cherchez si vos ancêtres lorrains ne sont pas originaires du Tyrol ou de Savoie au XVII^e, partis vers la Hongrie au XVIII^e siècle ou venus d'Italie au XIX^e. Ravagée par les guerres au XVII^e, la Lorraine s'est en effet dépeuplée et repeuplée à plusieurs reprises.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes n'est pas conservé avant 1730, voire 1750. L'Enregistrement a souffert, par endroits, des combats de 1914. Dans les listes nominatives d'Ancien Régime, citons les déclarations des communautés de 1708, véritables dénombremments des chefs de famille et des effectifs de leurs foyers. Les listes électorales sont conservées depuis le Consulat, les recensements depuis 1836.

BON À SAVOIR • Les fonds d'archives privées intéressants sont le fonds Gauchet-du-Brossay, la collection de Farcy, les fonds Guyard-Moricière, Pousteau du Plessis et la collection de faire-part.

LES DES AD

Consultez les relevés du Cercle des généalogistes de Nancy ; ils sont disponibles en salle de lecture.

Coordonnées

- **Adresse** : Centre des Mémoires Michel-Dinet, 8 rue Marcelle-Dorr, 54320 Nancy-Maxéville. Attention : les Archives déménagement pour rouvrir en juin 2019.
- **Tél.** : 03 83 30 90 90
- **Courriel** : archives54@meurthe-et-moselle.fr
- **Internet** : www.archives.meurthe-et-moselle.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** (non encore connus à l'heure où nous publions ce numéro spécial). ■



MEUSE 55

Les registres paroissiaux débutent rarement avant 1650, voire 1700, à une exception près, les registres de Ligny-en-Barrois datant de 1550. Les tables décennales déposées, reliées par communes, portent en général sur la période 1802-1902. La Meuse, comme tous les départements du nord-est de la France, a été frappée durement par les combats de la Grande Guerre. L'état civil de neuf communes a été détruit (entre autres Grimaucourt-en-Woëvre, Bazincourt-sur-Saulx, Récourt-le-Creux, etc.) et a été reconstitué partiellement. Pour l'anecdote, les registres paroissiaux de Verdun sont parfaitement conservés. L'état civil est accessible sur Internet ainsi que les recensements, les registres matricules (non indexés), des journaux anciens, les monographies communales et le cadastre. Les minutes notariales les plus anciennes, peu nombreuses, ne remontent pas au-delà de la fin du XVI^e - début XVII^e siècle, sauf exception, comme à Billy-sur-Mangiennes en 1508.

BON À SAVOIR • Les registres de catholicité du XIX^e ont été déposés aux AD.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes couvrent la période 1720-1790. Des listes nominatives d'Ancien Régime existent à partir des XV^e et XVI^e siècles, les listes électorales à partir de 1817 et les recensements et dénombrements de population à partir de 1820.

NOTRE CONSEIL

Des fonds de familles intéressent les généalogistes : collection L'Huillier sur les familles (toutes classes confondues) originaires ou implantées dans les cantons de Bar-le-Duc et Ligny, divers fichiers généalogiques et fichier des registres paroissiaux de Verdun et les monographies communales de 63 localités. Utilisez la base de données de recherche pour les archives antérieures à 1800. Consultez aussi les relevés des mariages effectués par le Cercle généalogique de la Meuse.

LES DES AD

Des registres protestants sont conservés depuis 1820, ceux du culte israélite depuis 1806.



© AD55

Coordonnées

- **Adresse** : 26 rue d'Aulnois, 55000 Bar-le-Duc
- **Tél.** : 03 29 79 01 89
- **Courriel** : archives@meuse.fr

- **Internet** : archives.meuse.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 9 h à 17 h. Aucune fermeture annuelle. ■



MORBIHAN 56

Les premiers registres paroissiaux datent en moyenne du XVI^e siècle avec quelques records d'ancienneté à Blignan (1531) et Ménéac (1540). Les registres de Lorient, très sinistrés durant la Seconde Guerre mondiale, ont été reconstitués pour une partie du XIX^e siècle. Les tables décennales débutent en 1802, parfois en 1792, avec de très rares lacunes.

Le site Internet donne accès à l'intégralité des registres paroissiaux depuis le XVI^e siècle, ainsi que les tables décennales de 1792 à 1912 et les registres d'état civil. En ligne également, la presse ancienne du Morbihan de 1806 à 1940, le cadastre napoléonien, les registres matricules et la presse ancienne.

NOTRE CONSEIL

Aidez-vous du *Guide du lecteur des Archives du Morbihan*. Les principaux fonds généalogiques sont ceux de Galles, du chartrier de Kerguehennec, de Trégranteur, de Kerlevenan, de Lehellec en Beganne et les papiers Armange (familles de Quiberon).

Pensez à vérifier pour les noms en « Le », fréquents dans le Morbihan, qu'ils ne sont pas enregistrés à la deuxième initiale du nom double.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes est assez complet, dès 1693-1703, avec pour certains actes, des tables par genres. L'Enregistrement forme une belle série continue, sans lacune. Des rôles de capitation et de vingtième sont conservés pour la plupart des paroisses de 1770 à 1790, parfois à partir de 1750. Les recensements de population existent à partir de 1836, 1851, 1901 ou 1911 selon les communes. Ils sont microfilmés. Les listes électorales sont lacunaires, sauf de 1900 à 1939.

BON À SAVOIR • Les registres matricules ont été indexés de 1887 à 1921. La base comptabilise environ 200 000 conscrits, à rechercher par nom et prénom et/ou par lieux de naissance et de résidence, profession, degré d'instruction...

LES DES AD

181 titres de la presse morbihannaise de la fin XIX^e et début XX^e siècle ont été numérisés. Ils peuvent faire l'objet d'une recherche plein-texte.

Coordonnées

- **Adresse** : 80 rue des Vénètes, 56000 Vannes,
- **Tél.** : 02 97 46 32 52
- **Courriel** : archives@morbihan.fr
- **Internet** : archives.morbihan.fr

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30. Fermeture le 2^e mercredi du mois jusqu'à 13 h. Fermeture annuelle du 15 au 31 décembre. ■



Département frontalier aux nombreuses particularités, la Moselle n'est pas facile d'accès pour les généalogistes. En cause, les actes écrits en de multiples langues : le latin, langue administrative du duché de Lorraine, l'allemand gothique (ou fraktur), du temps de l'annexion austro-hongroise ou du III^e Reich, qui sont bien difficiles à lire... Il faut aussi compter avec les nombreuses lacunes et destructions dues aux différentes ruptures administratives. La Moselle a été réunie à la France en 1766, elle s'est agrandie en 1815 en intégrant Schambourg, Philipsbourg, Baerenthal et le comté de Créhange, mais perd la région de Sarrelouis. Entre 1870 et 1918, elle est prussienne, tandis que de 1940 à 1945, elle dépend du III^e Reich... Le notariat commence au XVI^e siècle. Le site Internet contient les registres paroissiaux avec cependant de nombreuses lacunes, mais aucun état civil. Il contient également les registres matricules (non indexés) et des inventaires, mais aucun recensement.

NOTRE CONSEIL

Pour l'état civil de Metz, voir les archives numérisées de la ville : archives.metz.fr

Coordonnées

- **Adresse** : 1 allée du Château, 57070 Saint-Julien-lès-Metz • **Tél.** : 03 87 78 05 00
- **Courriel** : voir formulaire de contact en ligne
- **Internet** : www.archives57.com
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 45 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30. Fermeture annuelle deux semaines en février ou mars. ■

POUR ALLER PLUS LOIN • Pour vos recherches sur la communauté juive, vous trouverez de nombreux documents du début du XIX^e siècle, avec des listes nominatives, des contrats de mariage, des déclarations de naissances, mariages et décès, et des registres d'option de noms.

BON À SAVOIR • Les registres matricules des classes 1893-1921 contiennent à la fois les noms des soldats de l'armée française et ceux de l'armée impériale allemande qui vivaient encore en 1919 et n'avaient pas été radiés des cadres de l'armée territoriale. Ces registres n'ont pas été indexés.

LES DES AD

Les images du *Denkmalarchiv* (patrimoine) proviennent du fonds de l'administration allemande. Datant d'avant 1920, elles constituent une collection principalement dédiée au patrimoine architectural et aux objets mobiliers mosellans.



©AD57



Dans la Nièvre, beaucoup de registres paroissiaux étant restés entre les mains des mairies, la recherche généalogique doit souvent se poursuivre sur le terrain. En effet, la collection du greffe ne commence qu'en 1668 avec une lacune générale entre 1698 et 1719. Une limite regrettable, alors que Château-Chinon démarre en 1516 et qu'en tout, 39 communes voient leurs archives débiter au XVI^e siècle. Du côté des notaires, le fonds le plus ancien est celui de Decize qui remonte à la fin du XIV^e siècle, la moyenne étant plutôt le XVI^e, voire le XVII^e siècle.

Du côté du Web, les registres paroissiaux et d'état civil sont intégralement numérisés et en ligne jusqu'à 1906, avec de nombreux autres fonds d'intérêt généalogique : les déclarations de grossesse (1758-1790), les recensements (1820-1911), les registres matricules des classes 1859 à 1921 (dont l'index de 113 325 fiches de soldats des classes 1887 à 1921 ayant participé à la Grande Guerre et présentes sur Grand Mémorial), le cadastre. Les tables décennales commencent en général en 1792 et une vingtaine de retardataires seulement en 1802.

NOTRE CONSEIL

Les fonds de famille utiles aux généalogistes sont les fonds Bruneau de Vitry et du Bourg de Bozas avec (inventaire imprimé), Loquin, Lécuyer et Ducrot. Les fichiers de famille et des métiers sont aussi très utiles. Les registres de catholicité du XIX^e siècle ont été déposés aux AD.

Coordonnées

- **Adresse** : 1 rue Charles-Roy, 58000 Nevers
- **Tél.** : 03 86 60 68 30
- **Courriel** : archives@nievre.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes commencent pour les plus anciens en 1693, avec cependant peu de tables alphabétiques. L'Enregistrement est bien conservé et répertorié, et doté d'un répertoire dactylographié. Les listes nominatives d'Ancien Régime ont été elles aussi bien conservées, des rôles de taille, de cherches de feux, aides, capitations, dixièmes et vingtièmes couvrent surtout le XVIII^e siècle. Les recensements nominatifs sont conservés pour toutes les communes pour la période de 1820 à 1975, avec d'importantes lacunes entre 1821 et 1872.

BON À SAVOIR • Jetez un œil sur les relevés de mariages effectués par l'Association généalogique du Nivernais, en libre-service.

LES DES AD

Les sessions du Conseil général de la Nièvre entre 1943 et 1981 ont été mises en ligne, avec la possibilité d'une recherche en plein-texte. Tapez un nom de personne ou un nom de lieu et le serveur fera le reste...

- **Internet** : archives.cg58.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. ■



NORD 59

La collection départementale des registres paroissiaux débute la plupart du temps à la fin du XVII^e, avec quelques lacunes, ou au début du XVIII^e siècle. Certaines communes ont perdu leurs registres, comme celles de l'arrondissement de Dunkerque (incendie en 1927 de la bibliothèque municipale) et de Cambrai (guerre de 14-18). Les plus anciens registres paroissiaux sont ceux des baptêmes de Saint-Maurice de Lille (1539), la collection communale démarrant cependant en moyenne un peu plus tard, vers 1600. Les registres paroissiaux sont tenus en latin, français ou flamand (pour l'arrondissement de Dunkerque). Les tables décennales, reliées par communes, existent en général depuis 1802.

Le site Web, très complet, propose l'intégralité des registres paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1912, voire 1936 pour certains actes dans certaines communes. Paradoxalement, les tables décennales vont moins loin : pour la plupart des communes, la période couverte va de 1802 à 1892. Les périodes 1792-1802 et 1893-1932 sont ajoutées progressivement au rythme des opérations de numérisation. À voir aussi en ligne : le cadastre, les recensements de 1906 pour toutes les communes hors Lille et les registres matricules (non indexés).

NOTRE CONSEIL

Pour l'état civil, consultez les tables d'Ancien Régime et les relevés effectués par des bénévoles ou des associations.

Coordonnées

- **Adresse** : 22 rue Saint-Bernard, 59000 Lille
- **Tél.** : 03 59 73 06 00
- **Courriel** : archivedep@lenord.fr
- **Internet** : archivesdepartementales.lenord.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • L'Enregistrement est assez complet de 1791 à 1899, doté de tables. Les listes nominatives d'Ancien Régime sont rares, certaines exceptionnelles comme les enquêtes fiscales de 1449, 1498, 1505 et 1549 et le dénombrement des feux de Flandre, Hainaut, Artois et Picardie, qui présente une liste des habitants par paroisses de 1418 à 1469. Les recensements de population sont conservés de l'an VIII à 1896, avec tableaux par communes, professions, âges, infirmités... Les listes nominatives sont conservées uniquement à partir de 1906

BON À SAVOIR • Du côté des notaires ou tabellions, Lille a été dépouillée systématiquement et dotée de tables alphabétiques par noms, et Cambrai en partie. Les plus anciens actes de notaires datent du XVI^e à Douai en 1509, Lille en 1580. Des inventaires du notariat sont disponibles en ligne.

LES DES AD

Cas unique dans les archives départementales en ligne, un forum de discussion est hébergé par les AD du Nord. Pour y poser toutes vos questions : forum-archivesdepartementales.lenord.fr

- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au jeudi de 9 h à 17 h, le vendredi fermeture à 16 h. Fermeture annuelle du 1^{er} au 14 juillet. ■



OISE 60

La collection du greffe de ce département est très lacunaire en raison des destructions des deux guerres. En 1914, l'arrondissement de Compiègne vit notamment disparaître ses registres paroissiaux et le greffe de Senlis, tout son état civil. En 1940, c'est au tour du greffe de Compiègne de voir détruire son état civil postérieur à 1800 et de Beauvais de perdre la totalité de ses archives, y compris son état civil. On estime que l'Oise a perdu ainsi les registres de près de 150 localités, soit 20 % du département. Les registres subsistants sont parfois très anciens comme ceux de la paroisse de Trois-Estots datés de 1545, ceux de Saint-Antoine de Compiègne de 1548 et ceux de Vivillers de 1564. Le notariat, peu ancien, remonte au plus tôt à 1550.

Sur le Web, vous trouverez : les registres paroissiaux et d'état civil et les tables décennales jusqu'à 1902 ; les dispenses de mariage de 1608 à 1719 ; les recensements de 1831 à 1911 (pour certaines communes dès 1806) ; les registres matricules des classes 1878 à 1921 entièrement indexés et disponibles sur le Grand Mémorial ; les tables de successions de 1814 à 1915 ; les registres de délibérations communales ; des cartes et plans du cadastre et les plans d'Intendance du XVIII^e siècle ; des cartes postales et photos.

Coordonnées

- **Adresse** : 71 rue de Tilloy, 60000 Beauvais
- **Tél.** : 03 44 10 42 00
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : archives.oise.fr

NOTRE CONSEIL

Un fonds de famille a un intérêt généalogique : le fonds Michel.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les recensements de population sont également en ligne jusqu'à 1911. Le contrôle des actes puis l'Enregistrement forment de très belles séries, pratiquement complètes dès 1693. Les rôles de taille particulièrement bien tenus dans le Clermontois couvrent la période 1749-1790. Les recensements sont consultables dans l'ensemble depuis 1831, et pour certaines communes depuis 1806. Les listes électorales ne sont conservées que depuis 1880.

BON À SAVOIR • Avant toute recherche sur le portail des Archives, vous devrez créer un compte (gratuit).

LES DES AD

Consultez les relevés des mariages des associations généalogiques, en libre-service.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Fermetures annuelles deux semaines en juin et une semaine à Noël. ■



Les plus anciens registres conservés sont ceux d'Athis, datant de 1552, et, dans la collection départementale, ceux de Saint-Jouin-de-Blavou en 1584. Les actes sont rédigés en français ; quelques-uns, rares, sont en latin. La collection du greffe commence dès 1667 pour 26 paroisses, les autres suivent dans les vingt ans, sauf les paroisses des environs de Domfront qui ne commencent qu'en 1736, voire 1744. Les tables décennales ne comportent pas de lacune notable, débutant en 1802.

Le site Web propose les registres paroissiaux et les registres d'état civil jusqu'en 1902, les tables décennales jusqu'en 1942, les listes nominatives de recensement de population jusqu'en 1911, les registres matricules jusqu'à la classe 1921 (non indexés), les tables de successions et absences de l'Enregistrement de 1791 à 1912 et les plans du cadastre du XIX^e siècle. Il comporte aussi des cartes et plans de l'Ancien Régime et des cartes postales.

NOTRE CONSEIL

Les fonds de familles les plus intéressants sont les chartriers de Carrouges et de Médavay.

Coordonnées

- **Adresse** : 6-10 avenue de Basingstoke, 61000 Alençon
- **Tél.** : 02 33 81 23 00
- **Courriel** : archives@orne.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres les plus anciens du contrôle des actes remontent à 1693, la plupart commencent entre 1698 et 1704. L'Enregistrement est conservé jusqu'en 1900 avec quelques lacunes pour les régions de Gacé, L'Aigle et Argentan au XIX^e siècle. Des rôles de taille existent pour l'ouest du département, de 1660 à 1784, des rôles de dixièmes et vingtièmes pour les années 1734 à 1789.

BON À SAVOIR • Les listes nominatives sont conservées de façon quasi exhaustive à partir de 1901, mais très rares pour le XIX^e siècle. Les listes électorales ne sont complètes qu'à partir de 1898.

LES DES AD

Il existe des tables d'Ancien Régime, mais uniquement dans les collections communales remontant parfois au XVII^e siècle pour environ 10 % des paroisses.

- **Internet** : archives.orne.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 (fermé le mardi). Fermeture annuelle entre Noël et Jour de l'an. ■

62 PAS-DE-CALAIS



Les plus anciens registres remontent à la fin du XVI^e siècle dans le Boulonnais. Attention, toutes les communes n'ont pas déposé leurs archives aux AD. La collection du greffe débute en 1737 (bien avant pour le Boulonnais). Les tables décennales commencent en 1792 et sont relativement complètes. Les minutes notariales débutent au milieu du XVI^e siècle ; les actes sont parfois enrichis de termes picards. On trouve en ligne les registres paroissiaux de 1553 pour le plus ancien à 1792, les registres d'état civil de 1793 à 1913 et les tables décennales jusqu'en 1932. À consulter aussi sur le Web, les recensements de populations jusqu'en 1911, les rôles d'imposition du centième de 1569, les registres matricules jusqu'à 1921, les plans du cadastre napoléonien, les cahiers de doléance de 1789, les fonds iconographiques Barbier (dessins, gravures, estampes) et Robaut (lithographies).

NOTRE CONSEIL

Consultez les relevés de mariages d'Ancien Régime de l'Association généalogique du Pas-de-Calais qui sont déposés aux AD. Dans les fonds de familles, regardez aussi les collections Béthencourt, Roger-Rodière et Ludovic-Froissart.

Coordonnées

- Archives anciennes et modernes**
- **Adresse** : 1 rue du 19-Mars1962, 62000 Dainville
 - **Tél.** : 03 21 71 10 90
 - **Courriel** : voir formulaire de contact en ligne
 - **Internet** : www.archivespasdecalais.fr
 - **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes est assez pauvre. L'Enregistrement est conservé de manière beaucoup plus complète. Les rôles de centièmes de 1569 et de 1788-1789 existent en série complète. Les listes nominatives sont quasiment complètes depuis 1820 (lacunes en 1906 et 1911 pour certaines).

BON À SAVOIR • Il n'est pas toujours facile de s'organiser dans le Pas-de-Calais pour effectuer une recherche généalogique à cause de l'existence de deux lieux de consultation à Arras pour les Archives contemporaines et la presse et à Dainville pour les archives anciennes et modernes dont les registres paroissiaux et d'état civil.

LES DES AD

Consultez la presse de la Grande Guerre, sept titres accessibles en recherche plein-texte, pour peut-être y dénicher les noms de vos ancêtres : *Bulletin des réfugiés du Pas-de-Calais*, *La France envahie*, *Le Lion d'Arras*, *L'Artois renaissant*, *Notre Belgique*, *Ons Vaderland [Notre Patrie]*, *Le Pas-de-Calais libéré*.

- Archives contemporaines et presse**
- **Adresse** : 12 place de la Préfecture, 62000 Arras
 - **Tél.** : 03 21 21 61 90
 - **Dates et horaires d'ouverture** : lundi et mardi de 9 h à 17 h. ■



PUY-DE-DÔME 63

Le Puy-de-Dôme est assez privilégié pour la conservation des archives. Les lacunes sont rares, les derniers dégâts datent des guerres de religion. Aussi, la plupart des registres paroissiaux remontent aux années 1600-1625, dans la bonne moyenne française. Du côté des notaires, les archives sont dans le même état de bonne conservation que les registres paroissiaux. Les minutiers les plus anciens sont ceux des villes, comme à Clermont où certaines études remontent au XIV^e siècle.

Les Archives du Puy-de-Dôme entretiennent en ligne et depuis longtemps de belles séries d'intérêt généalogique : registres paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1912 avec des actes en partie indexés de manière collaborative. Il s'agit de la collection du greffe complétée par celle des communes qui comporte de nombreuses lacunes que s'attachent à combler les AD en numérisant les registres manquants. À voir aussi en ligne, les recensements de population de 1836 à 1911, les registres matricules 1859-1921 (indexation collaborative en cours), le cadastre napoléonien, la table alphabétique des décès et absences de l'Enregistrement, les tables alphabétiques et registres indicateurs des hypothèques, des documents iconographiques.

NOTRE CONSEIL

Préparez votre visite avec le site Internet. Il dispose d'une base de données remarquable sur l'état des fonds et des inventaires, notamment des communes et des notaires, pour savoir par exemple si les minutes d'un notaire sont bien présentes aux AD.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les dénombremments de population apportent une réelle aide pour les XIX^e et XX^e siècles. En ligne jusqu'à 1911, ils sont consultables en salle de lecture jusqu'en 1975.

BON À SAVOIR • Consultez les relevés gracieusement mis à disposition par le Cercle généalogique et héraldique de l'Auvergne et du Velay.

LES DES AD

Consultez les archives numérisées relatives à la bête du Gévaudan ! Certaines archives sont numérisées, notamment des lettres de l'Intendant du XVIII^e siècle.

Coordonnées

- **Adresse** : 75 rue de Neyrat, 63000 Clermont-Ferrand • **Tél.** : 04 73 23 45 80
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.archivesdepartementales.puydedome.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 16 h 45 (fermeture à 12 h le vendredi, ouverture à 13 h le premier et troisième mardi du mois). ■



PYRÉNÉES-ATLANTIQUES 64

Voilà un département où les registres paroissiaux sont très bien conservés. Les plus anciens datent de la fin du XVI^e siècle, comme à Bayonne en 1586 et Saint-Jean-de-Luz en 1590. Pour 200 paroisses, les registres démarrent avant 1650, comme Ustaritz, Jurançon, Lescar, Oloron et 150 paroisses avant 1700. Seules six paroisses n'ont pas de registres antérieurs à cette date. Attention, certaines communes ont conservé leurs archives anciennes. Reste alors la collection du greffe, moins complète puisqu'elle ne débute pas avant 1737, sauf rares exceptions. Les actes sont toujours rédigés en français, à part une vingtaine de paroisses où le latin se mêle parfois à l'espagnol. Les curés de cinq paroisses écrivaient également en béarnais. Les registres de catholicité post-concordataires sont déposés aux AD. Des registres protestants existent pour quinze communes. Du côté des notaires, les fonds sont abondants à partir du XVII^e siècle, lacunaires pour les XV^e (Pau 1483) et XVI^e siècles (Bayonne, 1580). Enfin, quelques minutiers remontent au XIV^e siècle (notamment Pardies en 1327, Lucq en 1330 et Navarrenx en 1333). Le site Web donne accès aux registres paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1892 (collection communale et du greffe), aux tables décennales, au cadastre et aux archives notariales.

NOTRE CONSEIL

Parmi les fonds de familles, les fonds Schloesing et Bauby, Ponticq, Fourcade, Ane et Touaille sont riches en renseignements sur les familles de la région. Les bénévoles de la Fédération de Généalogie, d'Histoire des Familles des Pyrénées-Atlantiques et de Gen&O s'occupent de l'indexation des actes en ligne.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes est lacunaire en raison d'un incendie en 1908. Les séries incomplètes ne couvrent que le XVIII^e siècle. L'Enregistrement bien conservé et répertorié compte peu de lacunes. Les recensements et listes électorales ne commencent qu'en 1908. On conserve les registres matricules depuis 1859.

BON À SAVOIR • Parmi les listes nominatives d'Ancien Régime, les AD conservent un exceptionnel dénombrement des feux par villes du Béarn datant de 1385.

LES DES AD

Suffisamment rare pour être souligné, les Archives des Pyrénées-Atlantiques proposent non seulement l'inventaire des notaires en ligne, mais aussi l'ensemble des archives notariales du Pays basque numérisées !

Coordonnées

- **Adresse** : Bd Tourasse, 64000 Pau
- **Tél.** : 05 59 84 97 60 • **Courriel** : archives@le64.fr
- **Internet** : archives.le64.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15.

Pôle archives de Bayonne et du Pays Basque

- **Adresse** : 39 avenue Duvergier de Hauranne, 64100 Bayonne • **Tél.** : 05 59 03 93 93
- **Courriel** : arch-bay@le64.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15. ■

6 5 HAUTES-PYRÉNÉES



Les actes paroissiaux anciens des Hautes-Pyrénées remontent parfois aux années 1580, mais la moyenne s'établit plutôt entre 1600 et 1630. Cet ensemble constitué des registres paroissiaux et de l'état civil moderne est remarquablement conservé. Cependant, les actes anciens nécessitent souvent d'effectuer un travail de paléographie avant de pouvoir être interprétés. Ils sont rédigés en « écriture de sorcière », c'est-à-dire un mélange de gascon et de latin qui peut rendre très obscurs des actes d'apparence anodine. Même les actes les plus récents comportent des tournures gasconnes. Sans surprise, dans ce pays de droit écrit, le notariat est précoce : les premières minutes de notaires apparaissent chez M^e Duprat à Luz-Saint-Sauveur en 1417, puis à Vic-de-Bigorre en 1475 et à Tarbes en 1492. Parmi les plus tardives, l'étude de Bagnères-sous-Bigorre démarre « seulement » en 1555... Le site Web, ouvert en 2011, a inauguré la mise en ligne de l'état civil avec les registres de l'arrondissement d'Argelès-Gazost (an XI-1892) et de l'arrondissement de Bagnères (An XI-1892). Ces registres sont ouverts à l'annotation collaborative. En ligne également : les registres matricules militaires des classes 1859 à 1921 (indexés par patronymes) ; les recensements jusqu'à 1911 ; les registres de délibérations communales ; les cahiers de doléances de 1789 ; les plans cadastraux et même les terriers de l'Ancien Régime.

NOTRE CONSEIL

Attention à la dispersion des sources due à l'histoire tourmentée de la Bigorre et du Béarn, rattachés à la France seulement sous Henri IV. Hormis les registres paroissiaux qui sont conservés dans les communes et leur double aux Archives départementales, les autres sources d'Ancien Régime sont parfois archivées dans des lieux difficiles à deviner. Ainsi, le nord-est du territoire actuel des Hautes-Pyrénées était naturellement tourné vers Auch, l'évêché de Comminges et la vallée de la Neste dépendaient de Saint-Gaudens, donc de Toulouse, l'intendant se trouvait à Pau, la Cour des Aides à Montauban et toute la gestion des forêts à Saint-Gaudens !

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes a fonctionné sans discontinuer du 1^{er} mai 1699 au 1^{er} février 1791. Il forme là aussi une belle série bien complète (hors les insinuations d'Argelès), répartie dans 19 bureaux. Elle démarre même un peu avant, dès 1693, à Vic, Castelnaud, Bagnères ou un peu après, comme à Maubourguet en 1719.

BON À SAVOIR • Les Archives départementales des Hautes-Pyrénées vont déménager tout en restant à Tarbes. Elles quitteront la rue des Ursulines pour la rue Eugène-Ténot sur le site de l'ancienne école normale de Tarbes à l'horizon 2022, après un important chantier de réhabilitation et de construction.

LES DES AD

Lisez le *Dictionnaire des notaires de Bigorre et de la Gascogne* de Jean-Baptiste Larcher. Même si ce manuscrit date de 1746 et qu'il est inachevé et incomplet, vous y trouverez un répertoire alphabétique des notaires et leurs « seings manuels », sorte de signature propre à chaque praticien et donnant valeur juridique à l'acte signé.

Coordonnées

- **Adresse** : 5 rue des Ursulines, 65000 Tarbes
- **Tél.** : 05 62 56 76 19
- **Courriel** : voir le formulaire en ligne
- **Internet** : www.archivesenligne65.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 et du jeudi au vendredi de 9 h à 17 h 30. ■

6 6 PYRÉNÉES-ORIENTALES



Aux AD, la collection départementale est quasi continue et sans lacune importante depuis 1730 pour la presque totalité des localités. Les tables décennales sont conservées à partir de 1802. Le catalan, langue officielle du Roussillon jusqu'au début du XVIII^e siècle, est encore utilisé dans certains cahiers paroissiaux en 1737. Le fonds notarial est moins complet, avec cependant d'intéressantes incursions dans le temps, comme à Perpignan où un minutier recèle un document de l'année 1261. Sur Internet, le portail vous propose l'état civil de 1516 à 1902, les registres matricules et les registres de l'inscription maritime, les recensements de la population de l'an X à 1906, les registres hypothécaires de 1799 à 1955 et les plans cadastraux.

NOTRE CONSEIL

Dans les archives privées, le fonds d'Oms comporte beaucoup de noms de la région. Regardez les relevés effectués par l'Association catalane de généalogie. Sur place, pensez à vous munir d'une clé USB pour sauvegarder vos documents.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes comporte de nombreuses lacunes, tout comme les listes nominatives d'Ancien Régime, très éparées. En période moderne, les recensements et listes électorales, démarrent en 1836, avec des lacunes après 1850.

BON À SAVOIR • Les registres matricules sont indexés par patronymes. On retrouve un soldat en un clic.

LES DES AD

Les AD 66 conservent d'exceptionnels « capbreus » ou registres-terriers, ancêtres du cadastre datant de 1292 !

Coordonnées

- **Adresse** : 74 avenue Paul-Alduy, 66000 Perpignan (parking visiteurs)
- **Tél.** : 04 68 84 85 00
- **Courriel** : archives@cd66.fr
- **Internet** : www.ledepartement66.fr/1372-archives-en-ligne-archives-departementales-des-pyrenees-orientales.htm

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, ouverture à 13 h le premier mardi du mois. Fermeture annuelle la première quinzaine de juin. ■



BAS-RHIN 67

Dans ce département, rares sont les registres paroissiaux qui démarrent au XVI^e siècle. Le plus ancien est – fait exceptionnel – un registre protestant de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg en 1524. Les registres catholiques ne débutent qu'après 1600 et plutôt en moyenne vers 1685. La collection du greffe n'est pas très ancienne, remontant pour les catholiques au plus tôt en 1743 et pour les protestants en 1788. Du côté des notaires, les plus anciennes minutes ne remontent qu'à la fin du XV^e siècle à Strasbourg, avec quelques registres, et à Wissembourg avec un cahier. Ce n'est qu'à partir de la guerre de Trente Ans qu'ont été conservées les minutes notariales. Les actes sont rédigés en allemand, langue la plus courante utilisée par les greffiers et tabellions, mais le latin était la langue écrite par les notaires ecclésiastiques et le français par les notaires royaux. Les Juifs obligés de déposer leurs contrats de mariages rédigeaient leurs actes en hébreu.

Le site Web comporte les registres paroissiaux catholiques et protestants depuis le XVI^e siècle et d'état civil de 1792 jusqu'à 1912 et les tables décennales jusqu'en 1932, les registres de prise de nom pour les Juifs. À voir également en ligne : les listes nominatives de population du XIX^e siècle avec le dénombrement de 1819 et les recensements de 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1861 et 1866 ; le fonds de la Préfecture de Haguenau avec 100 liasses ; quelques dizaines de parchemins du Moyen Âge au XVII^e siècle ; les inventaires du notariat pour la période de 1792 à 1942.

NOTRE CONSEIL

Si vous comptez utiliser le contrôle des actes, sachez qu'il n'existait pas en Alsace, « province réputée étrangère », sauf pour le bureau de Sarre-Union, à partir de 1766, date de la réunion de la Lorraine à la France.

POUR ALLER PLUS LOIN • Il existe quelques listes nominatives d'Ancien Régime. Les dénombremens complets de la population (à voir en ligne) remontent à 1836 avec des lacunes de 1875 à 1916.

BON À SAVOIR • Les registres sont rédigés en latin, avec une exception pour l'allemand pendant la guerre de Trente Ans et le français dans les paroisses des garnisons royales. Les registres luthériens sont généralement rédigés en allemand. Pour l'état civil, le français ne fut vraiment utilisé qu'à partir de 1810 jusqu'en 1870 et depuis 1919.

LES DES AD

L'incendie du tribunal de Strasbourg, pendant le siège de 1870, a détruit l'exemplaire unique de beaucoup de registres paroissiaux et le double de l'état civil des communes de son ressort de 1793 à 1869. Quelques rares tables pour l'Ancien Régime existent à Molsheim, Strasbourg et Wissembourg.

Coordonnées

- **Adresse** : 6 rue Philippe-Dollinger, 67000 Strasbourg • **Tél.** : 03 69 06 73 06
- **Courriel** : archives@bas-rhin.fr
- **Internet** : archives.bas-rhin.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Ouverture à 10 h le premier jeudi du mois. Fermetures annuelles : Vendredi-Saint et 26 décembre. ■■



HAUT-RHIN 68

Les plus anciens registres du Haut-Rhin sont protestants et datent de 1559 à Mittelwihr et de 1580 à Hirtzbach et Rouffach pour les registres catholiques. Beaucoup de registres sont protestants, la révocation de l'édit de Nantes ne s'étant pas appliquée aux Luthériens d'Alsace. Jusqu'au XVIII^e siècle, les registres n'étaient tenus qu'en un seul exemplaire. La double collection est donc très « jeune » dans ce département. Les registres protestants étaient rédigés en allemand, sauf exceptions en français.

Les registres catholiques étaient rédigés en latin. Sous l'Ancien Régime, certains registres paroissiaux comportaient des index. Les tables décennales sont reliées par communes. Quelques rares registres juifs existent de 1784 à 1793, en plus de celui de Wettolsheim datant de 1719. Les registres de déclarations de changement de noms, lors de l'obligation de Napoléon faite aux Israélites en 1808, sont conservés aux AD. L'Alsace ne possède pas de minutes notariales très anciennes, elles apparaissent à partir de la guerre de Trente Ans en 1648.

L'état civil est en ligne de 1793 à 1892, mais pas les registres paroissiaux qui ne sont pas numérisés. À voir également sur le site, le recensement de 1866, les registres matricules militaires des classes 1893 à 1921 (non indexés), le cadastre napoléonien et une liste des maires des communes du Haut-Rhin de la Révolution à nos jours.

BON À SAVOIR • Beaucoup de soldats que vous trouverez dans les registres matricules de 1893 à 1921 ont servi dans l'armée allemande, pour cause d'occupation de l'Alsace et de la Lorraine par les armées du Kaiser. Cet épisode a pris fin en 1918 après l'Armistice.

NOTRE CONSEIL

En complément d'une visite à Colmar, allez à Guebwiller, au Centre de recherches sur l'histoire des familles (CRHF). Il dispose notamment de toute la collection des microfilms de l'état civil et d'une vaste bibliothèque généalogique. Le CRHF est ouvert au public le vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 17 h (sauf jours fériés et manifestations particulières) : 5 place Saint-Léger, 68500 Guebwiller, tél. 03 89 62 12 40, Internet : www.crhf.net

LES DES AD

Consultez en ligne une liste des victimes des deux guerres mondiales des communes du Haut-Rhin.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les Archives départementales possèdent de nombreuses listes nominatives et des listes électorales. Pour préparer votre visite, un état des registres paroissiaux est téléchargeable sur le site Internet.

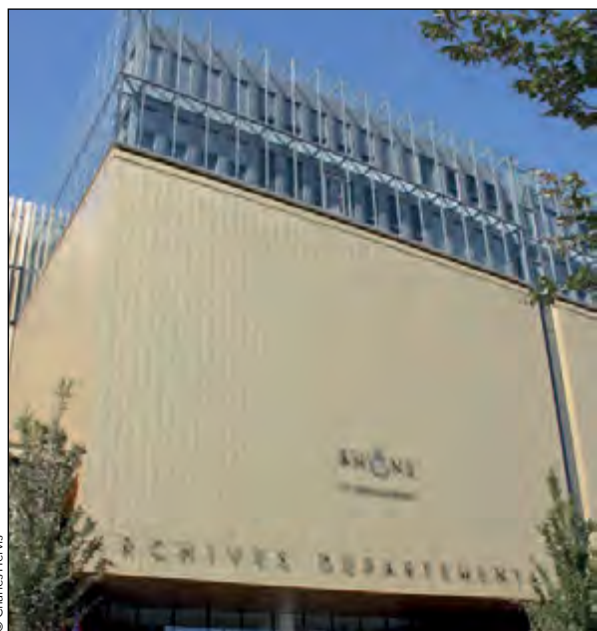
Coordonnées

- **Adresse** : 3 rue Fleischhauer, 68000 Colmar,
- **Tél.** : 03 89 21 97 00
- **Courriel** : archives@haut-rhin.fr
- **Internet** : www.archives.haut-rhin.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Fermetures annuelles une semaine à Noël et le Vendredi Saint. ■■



L'état civil et les registres paroissiaux sont dans l'ensemble bien conservés. Les registres anciens ont traversé l'épreuve du temps, sauf quelques lacunes comme dans le Beaujolais entre 1710 et 1740. Dans les 14 paroisses de Lyon, on remonte aux années 1550. Hors Lyon, c'est Villefranche-sur-Saône (1525) et Tarare (1529) qui ont les registres les plus anciens. Les actes sont consultables librement sur microfilms. Le notariat (section ancienne) est d'une grande richesse. Les actes notariés les plus anciens datent de 1449 dans la région de Beaujeu.

Sur le site Web, vous trouverez les registres paroissiaux et d'état civil de 1527 à 1914 pour les actes de naissance et 1936 pour les mariages et les décès. Une indexation collaborative a été mise en place. À voir également en ligne, les recensements de 1836 à 1936, les registres matricules (1878-1921), le contrôle des actes de l'Enregistrement (entre 1693 et 1790), le cadastre et les dossiers des enfants assistés du Rhône.



© Charles Hervis

NOTRE CONSEIL

Ne cherchez pas les registres paroissiaux et d'état civil lyonnais sur le site des Archives départementales. Ils sont en ligne sur le site de la ville : www.archives-lyon.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • La collection généalogique du fonds Frécon présente de nombreux extraits de registres paroissiaux, des extraits de minutes notariales et même des faire-part de la fin du XIX^e siècle. Le Rhône dispose de plusieurs collections numérisées mais consultables en salle de lecture comme les manuscrits enluminés des preuves de noblesse de l'Ordre de Malte du XVII^e au XVIII^e siècle.

BON À SAVOIR • Les Archives ont déménagé en 2014 pour se regrouper en un seul site, Rue du général Mouton-Duvernet.

LES DES AD

Consultez en ligne les registres matricules d'enfants abandonnés ou assistés pris en charge par les services sociaux du département de 1848 à 1947. Les dossiers individuels se consultent ensuite sur place.

Coordonnées

- **Adresse** : 34 rue du général Mouton-Duvernet, 69003 Lyon
- **Tél.** : 04 72 35 35 00
- **Courriel** : archives@rhone.fr
- **Internet** : archives.rhone.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h et jusqu'à 18 h le jeudi (hors vacances scolaires). La salle ouvre à 13 h le premier lundi du mois. Fermetures annuelles : une semaine en mai, deuxième quinzaine d'août et une semaine à Noël. ■



Les plus anciens registres de Haute-Saône remontent à 1550 pour Scye, 1551 pour Mollens et 1552 pour Montigny-les-Vesoul. Ensuite, ce sont 50 paroisses qui tiennent leurs registres dans les années 1600. En 1678, date où la Franche-Comté devient française (sauf Montbéliard en 1684), 213 paroisses s'y mettent aussi, rejointes par 64 autres entre 1684 et 1736. Enfin, en 1737, les registres sont régulièrement tenus en double, voire en triple exemplaire. Les actes sont rédigés en latin tardivement, jusqu'aux années 1750. Le département conserve également de nombreux registres des paroisses luthériennes, particulièrement en pays de Montbéliard. Parfois anciens comme ceux d'Héricourt qui datent de 1588, la plupart débutent vers 1650, rédigés dès l'origine en français. Après la Révolution, l'état civil prend le relais, sans lacunes importantes jusqu'à nos jours. Les tables décennales sont complètes à partir de 1802, exceptionnellement 1792. Des tables d'Ancien Régime existent dans certaines paroisses.

Le site Internet permet de consulter l'état civil de 1550 à 1902 (1912 pour les tables décennales), les recensements (1836-1906), le cadastre et les tables de successions et absences (1792-1892), les registres matricules (1867-1921), non indexés.

NOTRE CONSEIL

Pensez aux relevés de mariages effectués par les associations, en consultation directe.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes est conservé depuis le XVIII^e avec lacunes, l'Enregistrement prend le relais dès 1793. Un répertoire numérique précis en donne la liste et les cotes exactes. Les listes nominatives de l'Ancien Régime portent sur les périodes 1727-1750 et 1765-1790.

BON À SAVOIR • Les recensements ne sont conservés qu'à partir de 1911.

LES DES AD

Consultez la presse ancienne en ligne avec *Le Journal de la Haute-Saône* (1811-1918) et *Le Courrier de la Haute-Saône* (1876-1883).

Coordonnées

- **Adresse** : 14B rue Miroudot-de-Saint-Ferjeux, 70000 Vesoul
- **Tél.** : 03 84 95 76 30
- **Courriel** : archives@haute-saone.fr
- **Internet** : archives.haute-saone.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 9 h à 17 h. Fermetures annuelles : une semaine en mai et une semaine à Noël. ■



SAÔNE-ET-LOIRE 71

Les paroisses de Sainte-Foy, Marcigny et Semur-en-Brionnais nous offrent une belle incursion dans le temps avec des registres paroissiaux qui remontent à 1540. En moyenne, les premiers registres des autres localités s'établissent plutôt dans la fourchette 1600-1650, même si le plus ancien registre de France est celui des mariages de Givry qui remonte à 1335 ! Des registres protestants existent dès 1560 à Buxy, Chalons-sur-Saône, Couches-les-Mines et Mâcon. Le site Internet contient les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1902, les recensements (1836-1936), les cahiers de doléance de 1789, les registres matricules (1867-1921) en cours d'indexation collaborative, les tables des successions et absences et tables des contrats de mariage de l'Enregistrement, des inventaires et instruments de recherche, les insinuations laïques de 1534 à 1791, les répertoires des notaires.

NOTRE CONSEIL

Préparez votre visite sur place en consultant en ligne, la base de données donnant les cotes de chaque registre d'état civil ou notarial et un guide thématique d'aide à la recherche (faire l'histoire de sa famille, d'un bâtiment, etc.).

Coordonnées

- **Adresse** : Place des Carmélites, 71000 Mâcon,
- **Tél.** : 03 85 21 00 76
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.archives71.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le notariat, bien conservé, commence au XV^e siècle. Attention, tous les notaires n'ont pas versé leurs archives anciennes aux AD.

BON À SAVOIR • Des liasses de minutes notariales provenant d'anciennes études de Saône-et-Loire (Allerey, Bragny-sur-Saône, Chissey-en-Morvan, Paris-l'Hôpital et Dezize-les-Maranges, Saint-Martin-en-Gâtinois, Saint-Prix-sous-Beuvray) se trouvent aux Archives de la Côte-d'Or.

LES DES AD

Consultez les tables des ventes (1790-1811) suite aux confiscations de la période révolutionnaire concernant les possessions du clergé, puis celles des émigrés placées sous séquestre, saisies et mises en vente lors de la Révolution.



© AD71



SARTHE 72

Plus de 200 paroisses ont des registres antérieurs à 1600. Les plus anciens sont ceux de Dissé-sous-Ballon (1515) de la paroisse Saint-Hilaire du Mans (1524) et de Parcé (1529). Les AD ont eu la bonne idée de fondre la collection communale avec celle du greffe pour constituer une suite la plus complète possible jusqu'à 1892 à 1902 selon les communes. Les tables décennales vont jusqu'en 1902. Pour assurer un service total, cet ensemble a été microfilmé, numérisé et publié. Le portail est régulièrement enrichi avec des pages manquantes de registres paroissiaux. Outre l'état civil, le site comporte les recensements jusqu'à 1936 (et ensuite en salle de lecture), les plans cadastraux et les registres matricules de 1878 à 1922 (en cours d'indexation), les tables de l'Enregistrement.

NOTRE CONSEIL

Les fonds de familles intéressants pour les généalogistes sont ceux de la famille de Tessé, le fonds du comté de la Suze et Charles Bateau, « le Fonds de la Gandonnière ». À noter : le fonds Giraud (six classeurs) comprend les tables des baptêmes, mariages et sépultures des seize paroisses du Mans.

Coordonnées

- **Adresse** : 9 rue Christian-Pineau, 72000 Le Mans
- **Tél.** : 02 43 54 74 74
- **Courriel** : archives@sarthe.fr
- **Internet** : archives.sarthe.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes et de l'Enregistrement sont bien conservés. Ceux d'Ancien Régime souffrent de lacunes et de tables incomplètes. Peu de listes électorales sont conservées, seule la période de l'an VIII à 1814 est complète. Les listes nominatives de population ne débutent qu'en 1906.

BON À SAVOIR • Du côté des notaires, les plus anciennes minutes remontent au XVI^e siècle (Le Mans, 1515).

LES DES AD

Consultez la liste des paroisses, communes disparues, ou fusionnées avant 1986 (en ligne).

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 13 h à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 17 h 30. Ouvert certains samedis (voir liste sur le site).



La Savoie est devenue définitivement française en 1860. Pour autant, elle possède de nombreuses archives anciennes antérieures à cette période. Les plus vieux registres du duché de Savoie datent de 1501 : ce sont des actes de baptêmes et sépultures de sept paroisses du diocèse de Tarentaise. Cependant, la majeure partie des collections commence entre 1600 et 1640. La double collection, relativement tardive, ne commence pas avant 1773. Durant l'intermède français révolutionnaire de 1792 et 1815, les maires de la Savoie française devinrent officiers d'état civil. Puis le territoire étant repassé savoyard, les curés retrouvèrent leurs prérogatives. Malgré les lacunes inévitables, notamment en période révolutionnaire, il y a une réelle continuité dans les archives. Les tables décennales n'existent que depuis 1853, sauf à Bourgneuf et Chamousset depuis 1843. Les registres de catholicité des paroisses du XIX^e ont été en grande partie déposés aux AD. Le notariat public apparaît en Savoie à la fin du XII^e siècle, mais il se généralise à partir du milieu du XIII^e siècle. Cependant, les minutes les plus anciennes remontent au XV^e siècle (1415 pour Alby-sur-Chéran, 1482-1504 pour Chambéry) et en moyenne au XVII^e siècle. Les AD ont mis en ligne l'état civil ancien avec les tables décennales (1501-1932), les recensements, les registres matricules, cadastre et des répertoires de tabellions.

NOTRE CONSEIL

L'histoire mouvementée de la Savoie explique les nombreuses lacunes dans les registres paroissiaux et d'état civil. Avant toute recherche, même sur le site Web, vérifiez la présence des actes numérisés dans les inventaires. Il suffit de consulter la base de données des communes à l'adresse suivante : www.savoie-archives.fr/816-communes.htm

POUR ALLER PLUS LOIN • La Savoie conserve de nombreux et anciens documents fiscaux, comme les comptes de subsides allant du XIV^e siècle au début XVI^e siècle, les rôles de taille et de capitation des nobles (1702 et 1715). Le cadastre de 1728-1738 pour chaque commune est conservé aux Archives départementales. Un dénombrement nominatif par paroisse, effectué en 1561-1576 pour la gabelle du sel, apporte un regard intéressant sur la composition des familles et leur situation sociale.

BON À SAVOIR • Les fonds de familles, intéressant les généalogistes et héraldistes, sont les fonds Gabriel Lordon et Favier du Voyer de Lescheraine.

LES DES AD

Vous pouvez réserver des documents en ligne en créant un compte (gratuit), puis en remplissant le formulaire de réservation.

Coordonnées

- **Adresse** : 244 quai de la Rize, 73000 Chambéry
- **Tél.** : 04 79 70 87 70
- **Courriel** : ad@savoie.fr
- **Internet** : www.savoie-archives.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 9 h à 17 h. ■



La Haute-Savoie comme la Savoie, est devenue définitivement française en 1860. À part l'intermède français de la Révolution jusqu'en 1815, ses registres d'état civil ont donc été tenus par les curés des paroisses depuis le XVI^e siècle jusqu'à 1860. De sombres histoires de clergé refusant de restituer les registres ont abouti à de nombreuses confusions et copies incomplètes. Finalement, c'est le microfilmage qui a permis d'aboutir à des reconstitutions d'état civil les plus complètes possibles en faisant venir les registres des communes.

Sur Internet, les Archives proposent les registres paroissiaux et d'état civil, plus de trois siècles de cadastre (sarde, puis napoléonien), les registres militaires sardes de 1815 à 1859, les registres matricules de 1865 à 1921 (non indexés) et les recensements de 1861 à 1936.

NOTRE CONSEIL

En ultime complément d'une recherche, sachez que pour la période médiévale, les archives de la maison de Savoie conservées à Turin comportent des registres microfilmés où apparaissent des transactions entre particuliers. N'hésitez pas à consulter les dépouillements réalisés par des particuliers ou associations de généalogistes déposés aux AD.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres d'insinuation existent pour la période 1697 à 1793 environ et 1815 à 1860. Depuis 1860, les doubles des répertoires des actes sont déposés par les notaires auprès des greffes des tribunaux.

BON À SAVOIR • Du côté des notaires, il y a un problème de disponibilité pour les archives antérieures à la Révolution, dont certaines sont parfois encore détenues par des particuliers.

LES DES AD

Consultez en ligne l'inventaire des tabellions (1660-1803) et tabellions sardes (1815-1860) pour préparer votre venue et consulter les registres en salle de lecture.

Coordonnées

- **Adresse** : 37 bis avenue de la Plaine, 74000 Annecy
- **Tél.** : 04 50 33 20 80
- **Courriel** : archedep@hautesavoie.fr
- **Internet** : archives.hautesavoie.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. ■





PARIS 75

L'état civil de Paris est complet depuis 1860. Avant, en raison de l'incendie qui a détruit en 1871 près de 8 millions d'actes, il faut consulter les reconstitutions. Car seule la série des derniers registres civils (naissances, mariages, décès et tables) pour la période 1860-1871 a échappé aux flammes, ainsi que quelques épaves des anciens registres paroissiaux. Seule l'utilisation d'autres sources permet de remonter son arbre plus loin dans le temps parisien. (Pour les archives notariales, consultez le minutier des notaires de Paris aux Archives nationales).

Longtemps à la traîne sur Internet, les Archives de Paris ont mis les bouchées doubles. La campagne de numérisation a débouché sur la mise en ligne de millions d'images : les fichiers de l'état civil reconstitué, les tables décennales, les tables annuelles, les registres de l'état civil de 1860 à 1912 pour les naissances, 1940 pour les mariages et 1986 pour les décès. À voir également en ligne : les recensements de 1926, 1931, 1936 et 1946 ; les répertoires d'admission des enfants assistés à partir de 1742 jusqu'à 1906 ; les répertoires annuels puis les registres journaliers d'inhumation de 19 cimetières ; le fichier nominatif des successions et les tables des hypothèques.

NOTRE CONSEIL

N'oubliez pas la collection de 100 000 faire-part et tous les relevés divers et variés qui ont pu être faits : la table des mariages et des divorces parisiens de 1793 à 1802, les mariages parisiens célébrés entre 1843 et 1852, les épitaphes gravées au XIX^e sur les tombes, les 2 581 actes de décès de victimes de la Terreur, les généalogies de familles parisiennes de bijoutiers, orfèvres, artistes, écrivains, scientifiques, hauts fonctionnaires, aristocrates.

Coordonnées

- **Adresse** : 18 bd Sérurier, 75019 Paris
- **Tél.** : 01 53 72 41 23
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : archives.paris.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les actes de catholicité de 1792 à 1899 offrent une belle alternative, même s'ils sont un peu moins précis que l'état civil. Allez voir aussi les actes de l'Enregistrement, les tables de décès démarrent dès 1791. Elles renvoient, dans un cas sur dix, sur le nom du notaire qui a réglé la succession. Essayez aussi les dénombremens de la population, mais ils ne concernent que les années 1926, 1931, 1936 et 1946. Les recensements par tables annuelles vont de 1871 à 1921. Plus intéressantes sont les listes électorales qui s'étendent de 1848 à 2000. Il y a aussi les listes du recrutement militaire à partir de 1800 (pour le tirage au sort).

BON À SAVOIR • Les deux reconstitutions de l'état civil ont permis de rétablir près de 2,7 millions d'actes. Mais ce chiffre ne doit pas faire illusion : 2 454 000 actes ont été reconstitués pour le seul XIX^e siècle, contre 242 000 pour le XVIII^e, 5 000 pour le XVII^e et seulement 5 pour le XVI^e !

LES DES AD

Les registres matricules de la Seine de 1887 à 1921 sont consultables en ligne et indexés également sur le portail Grand Mémorial. Paris comporte également le recrutement extérieur pour les conscrits résidant hors métropole (Hanoï, Saïgon, Pondichéry, Saint-Pierre et Miquelon, Madagascar, Djibouti, Dakar et Brazzaville, etc.).

- **Dates et horaires d'ouverture** : le lundi de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 17 h (pour les documents réservés). ■



76 SEINE-MARITIME



En Seine-Maritime, les plus anciens registres paroissiaux sont ceux de Rouen et démarrent au milieu du XVI^e siècle. En moyenne, les autres collections débutent un siècle plus tard. Les bombardements de juin 1940 et de 1944 ont provoqué de gros dégâts, notamment dans les arrondissements de Neufchâtel-en-Bray et Rouen. Les tables décennales commencent en 1802. Les registres de catholicité des XIX^e et XX^e siècles ont été déposés aux AD. Les actes protestants sont nombreux. Du côté des notaires, le tabellionage de Rouen débute en 1360, les minutes les plus anciennes font partie du tabellionage de Neufchâtel datant de 1460-1462, les suivantes ne remontent qu'au XVI^e siècle : 1513 pour Saint-Romain-de-Colbosc et Tancarville. Le fonds des notaires de Rouen est remarquable, très riche depuis la deuxième moitié du XIV^e siècle. Sur le portail des Archives, préparez votre visite en consultant un riche corpus de fonds d'intérêt généalogique : registres paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1912, cadastre, *Le Journal de Rouen* depuis le XVIII^e siècle, les registres matricules (en cours d'indexation collaborative), l'inscription maritime avec les matricules des gens de mer et les rôles des équipages et même de nombreuses minutes notariales, puisque la moitié des registres antérieurs à 1600 a été numérisée.

NOTRE CONSEIL

Consultez les relevés des mariages déposés par le Cercle généalogique de la Seine-Maritime.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes, conservé depuis 1693 à Rouen et jusqu'à 1809 pour Le Havre, compte de nombreuses destructions dues aux guerres. Les listes nominatives existent depuis 1801 (sauf Rouen en 1881), mais les séries ne sont vraiment complètes qu'à partir de 1836.

BON À SAVOIR • Les archives sont réparties sur trois sites :
• au Pôle des archives contemporaines et de la mémoire du quotidien, situé dans la tour des archives de l'Hôtel du département, vous consultez les archives contemporaines, les archives communales et hospitalières (sauf les archives anciennes de Rouen) et la presse ;

- au Pôle des archives historiques, implanté dans le quartier Grammont, ce sont les archives anciennes et modernes (jusqu'en 1940), les archives iconographiques, les archives privées et la bibliothèque historique ;
- au Centre des archives du travail et de l'architecture, vous pouvez demander les archives d'entreprises et syndicales, les archives d'architectes. Attention, certains fonds ne sont communicables que sur autorisation du déposant.

LES DES AD

Les actes de catholicité (post-révolution), ni microfilmés, ni numérisés ont été déposés par les paroisses et les évêchés du Havre et de Rouen. Les actes des protestants, nombreux en Seine-Maritime, notamment à Rouen ou à Dieppe sont également consultables sur place.

Coordonnées

Archives historiques (Grammont)

- **Adresse** : Rue Henri-II-Plantagenêt, 76100 Rouen
- **Tél.** : 02 35 03 54 95
- **Courriel** : archives@seine-maritime.fr
- **Internet** : www.archivesdepartementales76.net
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 17 h et les 1^{er} et 3^e samedi du mois de 9 h à 12 h (pour des documents réservés).

Archives contemporaines

- **Adresse** : Quai Jean-Moulin, 76100 Rouen
- **Tél.** : 02 35 03 55 55
- **Courriel** : archiveshdd@seine-maritime.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi et mardi de 8 h 45 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h, mercredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Archives du travail et de l'architecture

- **Adresse** : Rue Lucien-Fromage, 76160 Darnétal
- **Tél.** : 02 76 51 62 29
- **Dates et horaires d'ouverture** : sur rendez-vous uniquement. ■

77 SEINE-ET-MARNE



La collection communale débute tôt : le plus ancien registre paroissial date de 1513 à Blandy-les-Tours. La collection du greffe est également ancienne et commence en général à la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e siècle. Les deux collections sont microfilmées et numérisées. Les registres de catholicité du XIX^e siècle sont déposés aux AD. Les tables décennales débutent en 1802, certaines communes à partir de 1793. Du côté des notaires, les minutes démarrent au XVI^e siècle, avec des lacunes pour certains minutiers comme ceux de Melun ou Meaux.

Le site Web donne accès aux registres paroissiaux et d'état civil (avec les publications de mariage) jusqu'à 1912, aux recensements, aux tables de succession et absence, aux registres matricules (1867-1921) non indexés, aux registres de formalités hypothécaires et à des documents figurés comme les plans d'intendance, le cadastre, les monographies communales et des cartes postales, estampes, affiches et photographies en plaque de verre de la collection Bonnot sur la guerre de 1914-1918.

POUR ALLER PLUS LOIN • Pour l'Ancien Régime, il ne faut pas hésiter à aller au minutier central des Archives nationales qui possède de nombreuses sources sur la Seine-et-Marne. Les gros propriétaires terriens demeuraient à Paris et signaient les actes à domicile.

NOTRE CONSEIL

Consultez les relevés effectués par le Cercle généalogique de la Brie et le Cercle généalogique et héraldique de Seine-et-Marne.

BON À SAVOIR • En 1919, la collection du greffe a brûlé dans le nord du département et a été partiellement reconstituée. Mais il y a des manques !

LES DES AD

Les registres notariés anciens, tenus en latin et en français réservent parfois quelques surprises pour les professions rédigées en briard.

Coordonnées

- **Adresse** : 248 avenue Charles-Prieur, 77196 Dammarie-les-Lys Cedex • **Tél.** : 01 64 87 37 11
- **Courriel** : archives@departement77.fr
- **Internet** : archives.seine-et-marne.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 9 h à 17 h. Fermetures annuelles : une semaine autour du 15 août et une semaine à Noël. ■



YVELINES 78

La paroisse de Chambourcy détient le plus ancien registre paroissial des Yvelines ; il débute en 1518 et il est rédigé en latin. D'autres communes voient leurs registres démarrer à la même période, comme Andrézy en 1547. Les autres registres paroissiaux commencent généralement vers 1600. Les tables décennales d'état civil démarrent en 1793 ou 1803 selon les communes. Du côté des notaires, les plus anciennes minutes remontent à 1466 à Villepreux ; Saint-Germain-en-Laye débute en 1500.

Exploitez à fond le site Internet. On y trouve les registres paroissiaux et l'état civil de toutes les paroisses et communes du département jusqu'en 1935 (selon les actes), les tables décennales, les plans d'intendance, le cadastre napoléonien, les registres matricules (1878-1921), les recensements de la population jusqu'à 1911 (les listes nominatives débutent en 1817 ou en 1836, cependant il en existe une à Versailles datant de 1744), les répertoires des actes des notaires entre 1575 et 1899, les délibérations communales, les cahiers de doléances de 1789, la presse locale ancienne...

NOTRE CONSEIL

Les Archives des Yvelines possèdent beaucoup de tables d'Ancien Régime à partir de 1750.

Coordonnées

- **Adresse** : 2 avenue de Lunca, 78180 Montigny-le-Bretonneux
- **Tél.** : 01 61 37 36 30
- **Courriel** : archives@yvelines.fr
- **Internet** : archives.yvelines.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Les fonds du contrôle des actes et de l'Enregistrement sont relativement complets. Les rôles de tailles des subdélégations de Saint-Germain-en-Laye et Versailles ont été conservés. Les AD conservent quelques rôles de vingtième. Les listes électorales sont très lacunaires pour le XIX^e siècle. Certaines commencent en l'an II et vont jusqu'en 1870.

BON À SAVOIR • Les AD conservent les archives du château de Thoiry avec ses terriers de 1708 à 1775, mais aussi la liste des demoiselles de Saint-Cyr, institution créée par Madame de Maintenon.

LES DES AD

Retrouvez en ligne les grandes affaires criminelles et policières instruites par les autorités judiciaires en Seine-et-Oise et ayant marqué l'histoire nationale : la bande à Bonnot, Landru, etc.

- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au jeudi de 9 h à 17 h 30 et un samedi par mois (documents réservés). Fermeture 15 jours en août et une semaine à Noël.



DEUX-SÈVRES 79

Le plus ancien registre paroissial est un baptême datant de 1519 à Melle. Tous les registres paroissiaux et d'état civil de moins de 100 ans ont été numérisés. Cela soulage les originaux des trop nombreuses manipulations. Les AD conservent des registres protestants dits du Désert. Le plus ancien acte huguenot date de 1576 dans la paroisse de Mougou. Les registres de catholicité ont été déposés en partie aux AD de Niort, le reste est à Poitiers dans la Vienne ou à La Rochelle et à Saintes, en Charente-Maritime.

Le site Web propose les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1902, les tables décennales, le cadastre napoléonien, les recensements de population, les registres matricules, la presse ancienne, les tables du contrôle des actes notariés et de l'Enregistrement, les listes des enfants trouvés ou abandonnés (1802-1897), un instrument de recherches des notaires, de l'iconographie.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres matricules du bureau de recrutement de Parthenay sont aux AD, mais ceux dépendant du bureau de Poitiers sont évidemment dans la Vienne.

Coordonnées

- **Adresse** : 26 rue de la Blauderie, 79000 Niort
- **Tél.** : 05 49 08 94 90
- **Courriel** : archives@deux-sevres.fr
- **Internet** : archives.deux-sevres.com
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Fermeture annuelle : première quinzaine d'août.

NOTRE CONSEIL

Méfiez-vous des guerres de Vendée (1793-1796) : les naissances, mariages et décès n'ont pas toujours été enregistrés par les officiers municipaux pendant les affrontements entre Bleus et Chouans. Des jugements ont été rendus par les tribunaux après 1796 pour prouver naissances, mariages et décès.

BON À SAVOIR • Attention aux lacunes, notamment dans la collection du greffe très touchée par l'incendie de 1805.

LES DES AD

Consultez les relevés de mariages par notaire réalisés par le Cercle généalogique des Deux-Sèvres. Ils sont en libre-service en salle de lecture.





Parmi les plus anciens registres conservés, ceux de Frucourt datent de 1532. Souvent rédigés en latin, ensuite en français, ces actes paroissiaux commencent en général à la fin du XVI^e siècle pour Abbeville, Amiens et Doullens et au XVII^e siècle pour Montdidier et Roye. Les tables décennales démarrent en 1803, sauf Amiens qui débute en 1793. Du côté des notaires, les plus anciennes minutes remontent au XVI^e siècle comme à Perrache et Falvy allant de 1589 à 1593. Mais la plupart ne démarrent pas avant le XVII^e siècle.

Le site Internet propose les registres paroissiaux et d'état civil avec les tables décennales, les recensements, un relevé des habitants d'Amiens de 1850 à 1900 (fonds Guerlin), les registres matricules, les listes électorales, un répertoire des enfants assistés, les registres des hypothèques, le cadastre, une base de photos de la Grande Guerre.

NOTRE CONSEIL

Consultez les registres protestants d'Amiens (1564-1685), d'Herly (1668-1684), d'Oneux-Neuville (1682-1683) et de Prouville (1683-1684). Ils sont conservés, mais avec des lacunes.

Coordonnées

- **Adresse :** 61 rue Saint-Fuscien, 80000 Amiens
- **Tél. :** 03 60 03 49 50
- **Courriel :** archives@somme.fr
- **Internet :** archives.somme.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Pour le contrôle des actes, des tables d'Ancien Régime existent pour les mariages et les décès à partir de 1740. Les listes nominatives du recensement de la population sont conservées pour 1836, 1851, 1872, 1881, 1906, 1911, 1921, 1926, 1931 et 1936 pour la plupart des communes.

BON À SAVOIR • De nombreuses destructions sont à déplorer dans la Somme, notamment dans l'arrondissement de Péronne lors de la Première Guerre mondiale et les registres d'état civil de 1836 à 1869 au greffe du tribunal d'Abbeville en mai 1940. Des reconstitutions plus ou moins complètes et exactes ont été effectuées dans ces communes.

LES + DES AD

Les registres de catholicité du XIX^e siècle sont déposés aux AD.

- **Dates et horaires d'ouverture :** du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Fermeture annuelle : les deux premières semaines d'août. ■



En l'absence de guerre, d'incendie et d'inondation récents, les registres notariés du Tarn sont remarquablement conservés et il n'est pas rare de tutoyer le XVI^e siècle. Le plus ancien remonte à 1564 et avait été recopié en 1570. Il appartient à la commune d'Arthès. Les registres paroissiaux débutent généralement à la fin du XVI^e siècle pour les séries communales, ils sont plus nombreux vers 1620-1630 et surtout à partir de 1667. La collection du greffe ne commence qu'en 1667, mais la plupart des registres ne débutent qu'en 1737. Les tables décennales comportent de grosses lacunes avant 1803 et après 1882. Tout a été microfilmé et numérisé.

Le site Internet propose les registres paroissiaux (collection communale complète), les tables décennales et l'état civil jusqu'en 1916, le cadastre napoléonien, les registres matricules, les cahiers de doléance de 1789, les tables de successions et absences, les compoix et même des archives sonores (mémoires de mineurs du carmausin).

NOTRE CONSEIL

Pays de droit écrit, ce territoire est particulièrement riche en actes de toutes sortes. Ici plus qu'ailleurs, les fonds notariaux sont une source incontournable et ancienne : ils remontent au XIV^e siècle à Cordes-sur-Ciel (1337), Lautrec (1348), Saint-Sulpice (1348) et Rabastens (1361).

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes débute en 1693 avec des registres assez bien conservés. La série est équipée d'un répertoire facilitant les recherches. Les AD conservent des rôles de capitation débutant à la fin du XVII^e siècle et vont jusqu'à la Révolution. Les compoix, ancêtres de la matrice cadastrale, existent depuis le XIV^e siècle à Albi. Les listes nominatives sont conservées depuis 1920 et les listes électorales depuis 1923.

BON À SAVOIR • De nombreux registres protestants sont conservés, notamment à Castres et Lavaur.

LES + DES AD

Les listes nominatives de la population sont numérisées, mais elles sont en accès exclusif en salle de lecture.

Coordonnées

- **Adresse :** 1 avenue de la Verrerie, 81000 Albi
- **Tél. :** 05 63 36 21 00
- **Courriel :** archives.tarn@tarn.fr
- **Internet :** archives.tarn.fr
- **Dates et horaires d'ouverture :** lundi de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Fermetures annuelles : deux semaines en août, une semaine à Noël. ■





TARN-ET-GARONNE 82

Le plus ancien registre paroissial est celui de Castéra-Bouzet qui date de 1545. Il fait figure d'exception, car les registres débutent plutôt au XVII^e siècle. La langue utilisée est le français, ou le latin que l'on retrouve jusqu'au XVII^e siècle. Vingt-deux communes ont tenu des registres protestants. De rares et lacunaires tables d'Ancien Régime existent. Du côté des notaires, l'acte le plus ancien remonte à 1303 à Castelsarrasin et il est loin d'être isolé car une dizaine d'autres minutiers comme celui de Montauban démarrent à la même période. Le reste s'établit à partir du XVI^e siècle. Le site Internet comporte tous les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1903 et les tables décennales jusqu'en 1932, les registres matricules indexés de 1887 à 1921, les recensements de 1806 à 1911, les séances du Conseil départemental de 1838 à 1940, les bulletins de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne de 1869 à 2007...

NOTRE CONSEIL

Les tables de successions et absences du Tarn-et-Garonne de 1825 à 1950 ont été numérisées, mais elles sont consultables uniquement en salle de lecture. D'une grande utilité pour retrouver la trace d'une famille après un décès, elles donnent la liste de tous les héritiers.

Coordonnées

- **Adresse :** 14 avenue du 10^e Dragons, 82000 Montauban
- **Tél. :** 05 63 03 46 18
- **Courriel :** archives@cg82.fr
- **Internet :** archives82.fr
- **Dates et horaires d'ouverture :** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Fermeture annuelle du 1^{er} au 15 juillet. ■

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes s'étend de 1674 à 1791, l'Enregistrement commence après 1825. Les dénombremens de population vont de l'an VIII à 1926. Les fonds de familles intéressent les généalogistes sont Forestié-Serre (protestant) et, dans une moindre mesure, les titres des familles Bruniquel et Cantemerle remontant tous deux au XIII^e siècle...

BON À SAVOIR • Les tables décennales 1883-1912 pour les communes de l'arrondissement de Castelsarrasin sont manquantes, dans les collections du greffe et des communes. Restent les tables annuelles figurant en fin de registre de chaque année.

LES DES AD

Le Web-cadastre napoléonien permet de consulter le cadastre du XIX^e siècle, en superposition au cadastre actuel et aux photos aériennes : <https://lacarto.ledepartement82.fr/CadastreNapoleonien/>



© AD82



VAR 83

Les registres paroissiaux et d'état civil ont fait l'objet d'un travail d'unification des archives qui, partant d'une collection du greffe très lacunaire avant 1792, ont complété en numérisant les collections communales. Les archives des notaires sont particulièrement riches et anciennes. Le minutier de Cabasse possède le plus ancien registre notarié qui date de 1280.

Avant tout déplacement, explorez le site Web. Pour les registres paroissiaux et d'état civil, il contient la totalité des actes de la collection du greffe, jusqu'à 1912 pour les communes de l'arrondissement de Toulon et jusqu'à 1914 pour celles des arrondissements de Brignoles et Draguignan, suivant les communes. Les tables décennales vont jusqu'à 1912, voire 1922. À voir aussi en ligne, les recensements à partir de 1836, les registres matricules de 1867 à 1921, les tables de successions et absences jusqu'en 1960, les tables et répertoires des hypothèques jusqu'en 1956, des minutes notariales antérieures au XVI^e siècle, la presse ancienne... Pour vous orienter dans les fonds, il comporte également de nombreux inventaires, des cartes, plans et cartes postales.

NOTRE CONSEIL

Recherchez votre ancêtre soldat de la Grande Guerre juste en tapant son patronyme dans le moteur des registres matricules. Ils ont tous été indexés par patronymes pour les classes de 1887 à 1921.

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes débute vers 1725.

BON À SAVOIR • Des relevés généalogiques sont déposés aux Archives départementales pour en faire une base de données interrogeable par les généalogistes fréquentant la salle de lecture et le site Internet.

LES DES AD

L'indexation collaborative bat son plein dans le Var ! Les internautes sont invités à indexer les fonds de l'état civil, des recensements de la population et des matrices cadastrales. Vous n'avez plus qu'à interroger la base de données pour retrouver les patronymes.

Coordonnées

- **Adresse :** Pôle Culturel Chabran, 660 boulevard J.-F. Kennedy, 83300 Draguignan
- **Tél. :** 04 83 95 83 83
- **Courriel :** voir formulaire en ligne
- **Internet :** archives.var.fr
- **Dates et horaires d'ouverture :** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. ■

84 VAUCLUSE



Les registres paroissiaux les plus anciens remontent à 1501 pour la paroisse Saint-Agricol d'Avignon, mais la plupart ne débutent qu'après 1550. Les actes sont bien souvent rédigés dans un très mauvais latin, mélangé de provençal et de vieux français. Tout a été microfilmé et numérisé. Les registres de catholicité du XIX^e siècle sont déposés aux Archives départementales. Elles conservent aussi quelques tables d'Ancien Régime. Les tables décennales commencent en 1793. Du côté des notaires, le fonds est très riche, dès la période médiévale : plus de 60 000 registres racontent l'histoire des familles, de leurs biens et de leurs alliances, leurs dévotions et leur vie sociale. Sur le Web, vous trouverez état civil, recensements, registres matricules et plans cadastraux.

NOTRE CONSEIL

Certains fonds de familles intéressent les généalogistes, comme le fonds du duché de Caderousse et de la principauté d'Orange et les archives Galléans de Gadagne.

Coordonnées

- **Adresse :** Palais des Papes, 84000 Avignon
- **Tél. :** 04 90 86 16 18
- **Courriel :** voir formulaire en ligne
- **Internet :** archives.vaucluse.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes n'existait sous l'Ancien Régime que pour la partie provençale de l'actuel département. Une remarquable série de cadastres du Comtat fournit la liste des propriétaires. Les listes nominatives d'Ancien Régime sont plus rares que pour le reste de la France. Les listes électorales et les recensements de population sont conservés depuis l'an XII et 1836.

BON À SAVOIR • Les registres d'Avignon se consultent sur le site de la ville.

LES DES AD

Les registres des juifs d'Avignon, Carpentras, Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue sont conservés depuis 1763, sauf Avignon qui en a de plus anciens. Les actes protestants existent pour la région de Lourmarin, Orange et Courthézon.

- **Dates et horaires d'ouverture :** du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Fermeture annuelle : première semaine de janvier. ■

85 VENDÉE



Les plus anciens actes paroissiaux sont ceux de La Bruffière en 1509 et Chambretaud en 1515. Les principales villes comme Fontenay, Luçon et Les Sables d'Olonne ont des registres dès 1570-1580. La langue utilisée est le latin pour les premiers actes, ensuite le français. L'état civil comporte de nombreuses lacunes durant les guerres vendéennes de 1793 à 1796, les maires se refusant à dresser des actes en lieu et place des curés. Des homologations d'état civil furent établies par les juges de paix en 1816-1820. Les tables décennales débutent en 1803. Les registres de catholicité des années 1802-1803 à 1820 sont déposés aux AD, sauf ceux des cantons de Fontenay-le-Comte, de L'Hermenault et de l'Île d'Yeu. Les Archives de Vendée conservent une trentaine de registres protestants de Fontenay-le-Comte et sa région, Pouzauges et Mouchamps.

Sur le site Internet, vous trouverez : les registres paroissiaux et d'état civil avec, selon les communes et les arrondissements, les naissances jusqu'en 1912, les mariages jusqu'en 1917 et les décès jusqu'en 1950 ; les recensements de population ; les tables de successions et absences ; les faire-part ; la presse ancienne ; les registres matricules militaires (131 000 conscrits indexés entre 1887 et 1921 dans la base de données "Soldats de Vendée") ; les délibérations municipales. De nombreuses minutes notariales sont en ligne : Les Epesses, Fontenay-le-Comte, Les Herbiers, Luçon, Noirmoutier, Les Sables d'Olonne, etc.

NOTRE CONSEIL

Consultez les deux collections de faire-part traitant de la période 1850-1950, constituées de 1338 et 1064 pièces.

Coordonnées

- **Adresse :** 14 rue Haxo, 85000 La Roche-sur-Yon
- **Tél. :** 02 51 37 71 33
- **Courriel :** archives@vendee.fr
- **Internet :** archives.vendee.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes est conservé de 1693 à 1791 avec des lacunes. Une dizaine de rôles de taille ont été conservés. Les listes électorales sont là depuis l'an IX. Les registres de recrutement militaire, sont conservés depuis 1813 (avec répertoire numérique par cantons et par dossiers).

BON À SAVOIR • Les "Noms de Vendée" est une base de données contenant 2,7 millions de relevés nominatifs issus de l'état civil, d'actes notariés, de listes d'habitants, etc.

LES DES AD

« D'clic, le site en pratique » est une rubrique de la lettre d'information des Archives de la Vendée. Chaque mois, vous y retrouvez des conseils et fiches pratiques comme « Participer à l'indexation de l'état civil », « Retrouver un conscrit dans la base "Soldats de Vendée" », « Se repérer dans la presse vendéenne numérisée »...



- **Dates et horaires d'ouverture :** du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30, le samedi de 9 h à 12 h (pour les documents réservés). ■



VIENNE 86

Les registres paroissiaux commencent en 1539 et la collection du greffe débute en 1737. Les tables décennales vont de 1792 à 1902. Les deux collections, celle des communes (jusqu'en 1806) et celle du greffe (jusqu'au début du XX^e siècle), se complètent et pallient leurs lacunes respectives. Du côté des notaires, certaines minutes remontent au XVI^e siècle. Le répertoire des notaires est en ligne. Les actes de catholicité du XIX^e siècle ont été déposés aux AD.

Préparez bien sûr votre venue avec le site Web qui contient les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1912, les recensements 1836-1911, le cadastre de l'an XI à 1925, les dépouillements de registres paroissiaux dont Poitiers et Châtellerauld, les registres matricules 1867-1921 (non indexés), la presse locale, les tables des successions et absences de 1825 au début du XX^e siècle.

NOTRE CONSEIL

En ligne, consultez les fichiers de patronymes. Ils sont relatifs aux minutes de certaines études notariales au XVIII^e siècle ou à l'analyse des actes contenus dans les registres paroissiaux de Poitiers, Châtellerauld, Orches, Saint-Genest, Thuré et Ingrandes, soit plus de 520 000 fiches.

Coordonnées

- **Adresse** : 30 rue des Champs-Balais, 86000 Poitiers
- **Tél.** : 05 49 03 04 05
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.archives.departement86.fr

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes, puis de l'Enregistrement, est comme toujours une source utile au généalogiste. Cependant, dans la Vienne, ce n'est pas toujours facile, car les bureaux relevaient des généralités de Poitiers, de Tours et de Bourges, et certains bureaux n'ont eu qu'une existence éphémère sous l'Ancien Régime et d'autres ont disparu après la Révolution.

BON À SAVOIR • Des registres protestants sont conservés pour Châtellerauld, Civray, Couhé, Lusignan, Romagne et Montreuil-Bonnin datant d'avant 1685 et d'après 1787.

LES DES AD

Les Archives pratiquent la numérisation à la demande : commandez le document qui vous intéresse, choisissez le support (photocopie ou fichier numérique), réglez la participation financière demandée (quelques euros) et recevez la reproduction chez vous ou par courriel.

• **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 9 h à 17 h 30 (fermeture le vendredi à 16 h 30). Fermetures annuelles : une semaine en juillet et à Noël. ■



HAUTE-VIENNE 87

Le plus ancien registre paroissial est celui de Peyrilhac qui remonte à 1596, les autres débutent en général dans les années 1600. Le double dit de la collection du greffe existe depuis 1737. Les registres de catholicité de 1789 à 1911 ont été déposés aux AD. Du côté des notaires, les plus anciennes minutes remontent au XIV^e siècle.

En ligne, la Haute-Vienne propose les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1917 pour les naissances et jusqu'en 1932 ou 1936 (selon les communes), à l'exception de Limoges (jusqu'en 1922) pour les mariages et décès, les recensements de 1836 à 1936, les registres matricules (1867-1921) indexés pour les classes 1887 à 1921, les indicateurs et tables alphabétiques des conservations des hypothèques (1799-1955), les procès-verbaux du Conseil général (1790-1840), le cadastre, une iconothèque avec des photos de la Première Guerre mondiale.

NOTRE CONSEIL

N'oubliez pas de jeter un œil sur les relevés réalisés par les bénévoles et les associations. Ils sont en accès direct.

Coordonnées

- **Adresse** : 1 allée Alfred-Leroux, 87000 Limoges
- **Tél.** : 05 55 50 97 60
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : archives-hautevienne.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : le lundi de 13 h à 17 h, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Fermeture annuelle : deux semaines en août. ■

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres matricules commencent en 1867, mais certains registres sont aux Archives de la Corrèze.

BON À SAVOIR • De rares registres protestants nous sont parvenus (ceux de Rochechouart pour la période 1596-1669).

LES DES AD

Les registres du contingent des classes allant de 1798 (l'an VII) à 1866 sont numérisés. On y trouve notamment les conscrits enrôlés dans les armées napoléoniennes entre 1805 et 1815.



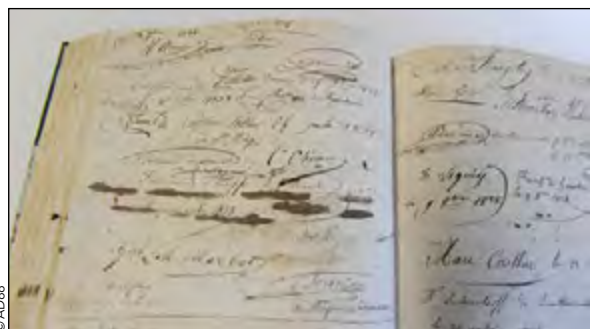


Le registre paroissial le plus ancien date de 1435 (sépultures de Châtel-sur-Moselle), mais la plupart des collections des communes ne débutent que fin XVI^e-début XVII^e siècle. La collection du greffe démarre entre 1692 et 1764 selon les paroisses. Les tables décennales couvrent la période 1802-1892. Les registres de catholicité du XIX^e siècle ont été déposés aux AD. Du côté des notaires, les minutes les plus anciennes, celles de Beaufremont, remontent à 1532 tandis que la moyenne s'établit au XVII^e siècle.

Le site Web donne accès à l'intégralité des registres paroissiaux et d'état civil (jusqu'en 1905) avec les tables décennales (jusqu'en 1892), les recensements 1836-1936, les registres matricules (1867-1921) avec les tables alphabétiques jusqu'en 1939 et les registres matricules par régiment (1850-1870), sans oublier le cadastre et les monographies communales.

NOTRE CONSEIL

Consultez les relevés de mariage du Cercle généalogique des Vosges, accessibles en salle de lecture et les inventaires en ligne des fonds notariés dans la rubrique « Les fonds et inventaires ».



© AD88

POUR ALLER PLUS LOIN • Les listes nominatives du recensement couvrent la période 1886-1999, mais la collection communale peut commencer parfois en 1836. Les listes électorales sont complètes.

BON À SAVOIR • À noter que 26 communes ont vu leurs archives partiellement ou totalement détruites pendant les deux derniers conflits mondiaux. Les archives du greffe de Saint-Dié ont ainsi disparu, mais ont été reconstituées en partie.

LES DES AD

Des tables d'Ancien Régime existent pour une trentaine de paroisses, notamment à Épinal, Rambervillers, Remiremont et Saint-Dié-des-Vosges.

Coordonnées

- **Adresse** : 4 avenue Pierre-Blanck, 88000 Épinal
- **Tél.** : 03 29 81 80 70
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : www.archives.vosges.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30, sauf le mardi (fermeture à 17 h le vendredi). Fermeture annuelle : dix jours à Noël. ■



Le plus ancien registre paroissial conservé est celui de Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, il commence en 1519. Les registres débutent parfois au XVI^e siècle, mais le plus souvent au XVII^e siècle. La collection départementale commence après 1667. Les tables d'Ancien Régime sont des cas isolés datant de la fin du XVIII^e siècle, comme à Vermenton ou Auxerre. Les tables décennales commencent en 1793. Quelques registres d'état civil protestant existent pour les paroisses de Sarry, de 1673 à 1685, et de Vault-de-Lugny, de 1676 à 1680. Les fonds des notaires, assez riches, remontent à 1481 pour les plus anciens ou au XVI^e comme ceux d'Auxerre (1529) ou Tonnerre (1543).

Les registres paroissiaux et d'état civil sont numérisés, accessibles sur le site Web, depuis 1519 jusqu'à 1905. À voir également en ligne, les planches du cadastre, les atlas de plans d'alignement, les registres civiques et les recensements de la population jusqu'en 1911, les cartes postales et les registres matricules du recrutement militaire de 1867 à 1921, en cours d'indexation collaborative.

NOTRE CONSEIL

Consultez les relevés des mariages réalisés par la Société généalogique de l'Yonne. Ils sont accessibles dans la salle en contrebas de l'accueil.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les listes de recensement de la population sont lacunaires, en 1820, elles ne concernent que l'arrondissement de Sens, puis sont relativement bien conservées à partir de 1836, tous les cinq ans. Elles sont consultables sur le site Internet.

BON À SAVOIR • Deux paroisses ont vu leurs registres partiellement détruits lors du dernier conflit mondial. Il s'agit de Courson-les-Carières, pour cause d'incendie par les Allemands, et d'Aillant-sur-Tholon dont la mairie a été soufflée par une bombe. Toutefois, les lacunes ne sont pas totales, les doubles de la collection du greffe ayant été conservés et les archives notariales étant de bonne qualité.

LES DES AD

Il y a de nombreux instruments de recherche en ligne, à consulter en préparation de votre venue sur place, notamment des inventaires de l'époque révolutionnaire pour les administrations et municipalités de canton. Ils sont océrisés : une recherche par nom de famille est possible.

Coordonnées

- **Adresse** : 37 rue Saint-Germain, 89000 Auxerre
- **Tél.** : 03 86 94 89 00
- **Courriel** : archives@yonne.fr
- **Internet** : archives.yonne.fr

- **Dates et horaires d'ouverture** : les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 17 h ; le jeudi de 9 h à 18 h 30 (fermé le mardi). Fermeture annuelle : une semaine en octobre. ■



TERRITOIRE-DE-BELFORT 90

Les premiers registres paroissiaux apparaissent en 1570 à Châtenois. Curiosité locale, le Territoire de Belfort n'a connu qu'une seule collection d'état civil pendant tout l'Ancien Régime, sauf certaines paroisses du diocèse de Bâle de 1773 à 1779. Le code Louis, qui répète l'obligation de tenir un double des registres, a été parfaitement ignoré en 1737. Il a fallu attendre la veille de la Révolution, en 1788, pour qu'il soit appliqué et le double déposé à Colmar. En fait, les curés ne savaient pas à qui remettre ce fameux double, en l'absence de bailliage et, du coup, ne le faisaient pas ! Le notariat est surtout riche pour les XVII^e et XVIII^e siècles. L'état civil a été numérisé et est accessible à tous, aussi bien en salle de lecture que sur le Web, avec les recensements, les registres matricules et la presse ancienne.

POUR ALLER PLUS LOIN • Dans toute l'Alsace, y compris dans l'actuel Territoire-de-Belfort, il n'y avait pas de contrôle des actes sous l'Ancien Régime. L'Enregistrement apparu en 1791 est heureusement bien conservé pour le XIX^e siècle et très utile pour retrouver des actes passés devant le notaire durant cette période.

Coordonnées

- **Adresse** : 4 rue de l'Ancien Théâtre, 90000 Belfort
- **Tél.** : 03 84 90 92 00
- **Courriel** : archives@territoiredebelfort.fr

NOTRE CONSEIL

Consultez le site Internet de l'association Lisa 90 qui a mis en ligne gratuitement ses relevés d'actes de toutes les paroisses d'ancien régime et d'autres archives : www.lisa90.org

BON À SAVOIR • L'indexation des 85 000 Poilus du Territoire-de-Belfort s'achève pour les classes 1882 et 1921. Les fiches matricules sont consultables sur le portail des Archives.

LES DES AD

Quelques titres de la presse ancienne sont en ligne, comme *La Frontière*, journal emblématique de la III^e République paru de novembre 1870 à février 1871, *L'Alsace*, l'autre grand journal de l'époque, paru de décembre 1903 à octobre 1933, et *Le siège de Belfort*. D'autres journaux originaux de l'entre-deux guerres sont à consulter sur place, comme *Germinal*, le journal socialiste, ou encore *Le Républicain* du Haut Rhin.

- **Internet** : www.archives.territoiredebelfort.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.



ESSONNE 91

Créée seulement en 1964, comme tous les départements de la couronne parisienne, l'Essonne n'en dispose pas moins d'archives anciennes. L'état civil des paroisses et des communes lui a été notamment transmis. Aussi, la collection des registres paroissiaux commence au milieu du XVI^e siècle. Il existait plus d'une centaine d'études notariales sous l'Ancien Régime. Les plus anciennes minutes proviennent d'un notaire d'Arpajon (elles datent de 1508). Les registres paroissiaux et d'état civil sont en ligne de 1519 à 1906, avec les tables décennales, les recensements de 1817 à 1906, les registres de délibérations des conseils municipaux de 1765 au XX^e siècle, les cartes et plans, le cadastre napoléonien et les monographies communales de 1900.

NOTRE CONSEIL

En cas de difficulté, vous pouvez aussi interroger le site Internet... des Yvelines ! Héritier des archives de l'ancienne Seine-et-Oise, ce département a mis en ligne l'état civil de nombreuses communes et paroisses qui en dépendaient avant le morcellement de 1964. On y trouve ainsi l'état civil de 179 communes de l'actuelle Essonne (mais pas les registres paroissiaux).

Coordonnées

- **Adresse** : Domaine départemental de Chamarande, 38 rue du Commandant Maurice-Arnoux, 91370 Chamarande • **Tél.** : 01 69 27 14 14
- **Courriel** : archi91@cd-essonne.fr
- **Internet** : www.essonne.fr/culture-loisirs-tourisme/archives-departementales

POUR ALLER PLUS LOIN • L'Enregistrement est conservé depuis 1792. Les dénombremens de population du XIX^e comportent des manques selon les communes mais forment une série très exploitable pour le généalogiste. Les listes électorales ont été conservées pour les années 1848, 1865, 1870-1871, 1909, 1914, 1920, 1930 et 1939, mais avec des lacunes pour certaines communes.

BON À SAVOIR • Les répertoires des notaires sont en ligne, très utiles pour retrouver un acte lorsqu'on ignore sa date précise. Les minutes vous intéressant sont à consulter en salle de lecture.

LES DES AD

Dans la salle de lecture de l'Essonne, demandez à consulter les nombreux relevés gracieusement déposés par les associations généalogiques.

- **Dates et horaires d'ouverture** : mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 17 h et certains samedis (voir site). Fermeture à 16 h 45 du 1^{er} novembre au 31 janvier. Fermetures annuelles : dix jours en août et une semaine à Noël.

9 2 HAUTS-DE-SEINE



C'est à Clamart que l'on trouve le plus ancien registre paroissial des Hauts-de-Seine : il est daté de 1527. D'autres paroisses, comme Bagneux et Nanterre, démarrent en 1540, Meudon en 1543. Les autres localités possèdent des registres à partir des années 1600-1650, à l'exception bien sûr des cinq communes créées aux XIX^e et XX^e siècles : Levallois-Perret (1866), Malakoff (1883), Bois-Colombes (1896), La Garenne-Colombes (1896) et Villeneuve-la-Garenne (1929). La collection du greffe débute généralement en 1692 et les tables décennales en 1793 ou 1803. Les registres de catholicité des XIX^e et XX^e siècles sont déposés aux AD. Du côté des notaires, le plus ancien minutier remonte à 1546 pour Saint-Cloud, suivi de Meudon en 1563 et Chaville-Clamart en 1585.

Sur Internet, vous trouverez de nombreux fonds d'intérêt généalogique : les registres paroissiaux, tables décennales de l'état civil de 1793 à 1932 (excepté Rueil-Malmaison pour la période 1903-1922) et actes d'état civil jusqu'en 1918, pour toutes les communes sauf Asnières, Boulogne-Billancourt et Clichy (jusqu'en 1912). À consulter également : les plans du cadastre napoléonien et du cadastre rénové ; les recensements jusqu'en 1911 ; les tables de successions et absences jusqu'en 1969.

NOTRE CONSEIL

Demandez à consulter les relevés effectués par des bénévoles. Ils font gagner un temps précieux.

BON À SAVOIR • En 2013, les AD ont récupéré 409 registres d'actes de catholicité de neuf communes, allant de 1805 à 1913. Une très bonne source complémentaire !

POUR ALLER PLUS LOIN • Les registres du contrôle des actes vont de 1714 à 1789 pour le bureau de Saint-Cloud et de 1706 à 1791 pour celui de Meudon. L'Enregistrement, qui prend la suite, est doté de répertoires incomplets. Il n'y a pas de listes nominatives d'Ancien Régime. Les listes électorales de l'ancienne Seine-et-Oise vont de 1848 à 1939, mais comportent de grosses lacunes. Celles de l'ancienne Seine sont assez complètes de 1924 à 1960.

LES DES AD

En ligne, vous trouverez une exceptionnelle collection de cartes postales en open-data. Vous pouvez donc télécharger celles qui vous intéressent sur une carte interactive.

Coordonnées

- **Adresse** : 137 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie, 92023 Nanterre Cedex
- **Tél.** : 01 41 37 11 02
- **Courriel** : archivesdepartementales@cg92.fr
- **Internet** : archives.hauts-de-seine.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi de 13 h à 17 h, mardi au jeudi de 9 h à 17 h, vendredi de 9 h à 13 h. Fermetures annuelles du 25 décembre au 1^{er} janvier et du 1^{er} au 15 août. ■

9 3 SEINE-SAINT-DENIS



Pantin et Montreuil détiennent la palme des registres paroissiaux les plus anciens : ils démarrent respectivement en 1522 et 1536. Et ils ne font pas figure de rareté : entre 1550 et 1600, ce sont quatorze paroisses qui tiennent déjà des registres, comme Villepinte en 1544, Neuilly-sur-Marne en 1551, Aubervilliers en 1552, Saint-Ouen en 1568... La langue de rédaction est le latin jusqu'en 1600 environ. La collection du greffe débute en 1692, mais elle est lacunaire pour toutes les paroisses issues de l'ancienne Seine dont la collection a été détruite à Paris en 1871. Les tables décennales débutent en 1792. Les registres de catholicité du XIX^e siècle ont été déposés aux AD. Du côté des notaires, la plupart des actes remontent au XVI^e siècle, comme à Noisy-le-Grand en 1583 et Saint-Denis en 1593.

Le site Web donne simplement accès à des instruments de recherche et à quelques archives iconographiques : cadastre, cartes postales, fonds photo de *L'Humanité*. À l'heure où nous publions, d'importantes opérations de numérisation concernent les registres paroissiaux et d'état civil, les recensements, les tables de successions et absences, les répertoires des notaires, les listes électorales.

NOTRE CONSEIL

Réservez un lecteur avant de vous déplacer. Consultez les relevés de mariages déposés par le Cercle de généalogie et d'histoire de la Seine-Saint-Denis : il y en a 22 000 !

POUR ALLER PLUS LOIN • L'Enregistrement est lacunaire : seules sont conservées les archives des bureaux de Pantin et du Raincy. Les dénombremens de population remontent à 1836 pour les villes de l'ancienne Seine-et-Oise. Les listes nominatives ne commencent pas avant 1891. Les listes électorales démarrent au XX^e siècle.

BON À SAVOIR • Les tables décennales des communes de l'ancienne Seine-et-Oise sont accessibles sur le site des Yvelines.

LES DES AD

Faute d'archives d'intérêt généalogique en ligne, le site comporte cependant de nombreux inventaires qui permettent de préparer votre visite sur place.

Coordonnées

- **Adresse** : 54 avenue du Président-Salvador-Allende, 93003 Bobigny • **Tél.** : 01 43 93 97 00
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : archives.seinesaintdenis.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi de 10 h à 17 h 30, mardi au vendredi de 9 h à 17 h 30 (fermeture à 17 h le vendredi). ■



VAL-DE-MARNE 94

Les plus anciens registres paroissiaux conservés sont ceux d'Arcueil en 1559. Les collections sont, sauf exception, complètes depuis 1667 environ. Il n'existe plus de double pour les paroisses issues de l'ancienne Seine, la collection du greffe ayant brûlé dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville de Paris en 1871. L'ensemble a été numérisé, complété éventuellement par le double du greffe subsistant. Les registres de catholicité du XIX^e sont déposés aux AD. Les archives notariales couvrent la période 1606-1927 sauf Villiers-sur-Marne qui démarre dès 1552. Si le département abritait deux temples protestants, ceux d'Ablon de 1599 à 1605 et de Charenton de 1606 à 1685, les registres originaux ont disparu, mais il reste les *Notes extraites des registres de l'état civil des protestants trouvés aux Archives du Palais de Justice et à l'Hôtel-de-Ville de Paris*, relevées par Eugène Haag. Elles ont été numérisées et intégrées à la collection des registres sur Internet.

Sur le site Web, vous trouverez les registres paroissiaux et d'état civil des 47 communes du Val-de-Marne pour la période antérieure à 1913, voire 1916 ainsi que les tables décennales dès 1803, les recensements jusqu'en 1911 (ouverts à l'annotation collaborative avec l'état civil), le cadastre, les tables alphabétiques des successions, les périodiques locaux, les registres d'écrous de la prison de Bicêtre (1813-1851), des cartes postales.

NOTRE CONSEIL

Sur le site du Cercle d'études généalogiques et démographiques du Val-de-Marne, consultez gratuitement les relevés effectués par les bénévoles ou sur place aux Archives, en consultation libre : lecegd94.hautetfort.com

POUR ALLER PLUS LOIN • Le contrôle des actes est lacunaire et démarre en 1764. Les rôles de taille, les listes électorales, les recensements étant conservés soit à Paris soit aux archives des Yvelines, le Val-de-Marne a microfilmé ces listes en les complétant, le cas échéant, avec les collections communales.

BON À SAVOIR • Les Archives du Val-de-Marne ne conservent pas de registres matricules ni de registres d'hypothèques.

LES DES AD

Les Archives pratiquent sous certaines conditions la recherche par correspondance, s'il s'agit de demandes ponctuelles pour des documents clairement identifiés.

Coordonnées

- **Adresse** : 10 rue des Archives, 94006 Créteil
- **Tél.** : 01 45 13 80 50
- **Courriel** : voir formulaire en ligne
- **Internet** : archives.valdemarne.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 (ouverture à 13 h le lundi) ; le deuxième samedi du mois d'octobre à avril de 9 h 30 à 16 h 30. Fermeture annuelle : une semaine à Noël. ■



VAL-D'OISE 95

Les plus anciens registres paroissiaux remontent à 1545 pour Fontenay-en-Parisis et à 1555 pour Cormeilles-en-Vexin. Paradoxalement, ils viennent de la collection du greffe, exceptionnellement ancienne. La collection communale débute à la fin du XVII^e siècle. Les actes sont écrits soit en latin soit en français. Il existe très peu de tables d'Ancien Régime, sauf à Sannois, Eaubonne, Soisy-sous-Montmorency, Andilly, Montlignon et Villaines-sous-Bois. Les tables décennales sont complètes depuis 1792, regroupées par communes. Les archives notariales ne remontent qu'au XVI^e siècle, les plus anciennes datent de 1535 et concernent les minutes d'un notaire de Montmorency.

Sur Internet, vous trouverez les registres paroissiaux et d'état civil et les tables décennales, les recensements, les tables de successions et absences, les plans d'intendance de la Généralité de Paris (1778-1791), les plans du cadastre napoléonien.

NOTRE CONSEIL

Consultez les relevés de l'association Généalogie valdoisienne. Ils sont disponibles en salle de lecture.

POUR ALLER PLUS LOIN • Les archives du contrôle des actes comportent des lacunes ; l'Enregistrement est plus complet.

BON À SAVOIR • Quatre titres de presse ancienne locale ont été numérisés et sont en ligne : *L'Écho pontoisien* (1858-1941), *Le Progrès de Seine-et-Oise* (1884-1942), *Le Journal d'Argenteuil* (1888-1932) et *Le Régional de Seine-et-Oise* (1891-1914).

LES DES AD

Des tutoriels sont associés aux formulaires de recherche auxquels ils se rapportent. Leurs versions PDF sont également toutes accessibles via la boîte à outils.

Coordonnées

- **Adresse** : 3 avenue de la Palette, Pontoise, 95011 Cergy-Pontoise • **Tél.** : 01 34 25 36 75
- **Courriel** : archives.publics@valdoise.fr
- **Internet** : archives.valdoise.fr
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mercredi au vendredi de 8 h 45 à 17 h. ■

LES ARCHIVES D'OUTRE-MER

À Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) conservent les archives des territoires qui étaient français avant 1815 (Canada, Louisiane, îles des Caraïbes - comme Sainte-Lucie ou Tobago - ou de l'océan Indien - comme Maurice ou les Seychelles -), celles des territoires d'Afrique devenus indépendants (Sénégal, Togo, Tchad, etc.) et, enfin, celles des départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon) et des territoires d'outre-mer (Mayotte, les Terres australes et antarctiques françaises, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna).

Vous y trouverez notamment les doubles des registres d'état civil et des minutes des notaires. Beaucoup de choses sont numérisées et en ligne : l'état civil de plus de 100 ans (l'état civil récent se trouve au service de l'État civil du ministère des Affaires étrangères, à Nantes) provenant des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion) et des anciens départements comme l'Algérie (état civil des Européens). À voir aussi sur le site Internet les registres matricules jusqu'à la classe 1921 (en cours, selon les territoires) et une importante iconothèque (base Ulysse). À noter d'intéressantes bases comme celle des condamnés aux bagnes coloniaux.

Coordonnées

- **Adresse** : 29 chemin du Moulin-de-Testa, 13090 Aix-en-Provence
- **Tél.** : 04 42 93 38 50
- **Courriel** : anom.aix@culture.gouv.fr
- **Internet** : www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 45 (de 13 h à 16 h 45 le 1^{er} jeudi du mois). Fermetures annuelles : une semaine en juillet et à Noël. ■

971 GUADELOUPE



Dans ce département d'outre-mer, pas de registres paroissiaux antérieurs à 1782. Les originaux ont disparu, vous consulterez donc des copies. Les lacunes sont très nombreuses au XVIII^e siècle et sous la Révolution. Ancienne colonie, la Guadeloupe n'a pas échappé à l'esclavage et à ses conséquences sur l'état civil : un registre des « libres », regroupant « blancs » et « gens de couleur », et un registre des « esclaves » jusqu'en 1848. Mais ces registres des esclaves ont quasiment tous disparu, ce qui rend très difficile la reconstitution des familles avant cette date. Les tables décennales

sont incomplètes, en particulier pour « libres de couleur ». La collection des ANOM est d'ailleurs plus complète. Pour le notariat, vous consulterez sur place les microfilms des doubles des minutes envoyées à Paris. Les originales sont rarissimes, avec celles des notaires de Basse-Terre du début du XIX^e et des « épaves » antérieures à 1759. Mais tout est numérisé, y compris les recensements du XVII^e siècle et de la Révolution et les registres d'embarquement. Sur le portail des Archives de la Guadeloupe, l'état civil et les registres matricules sont en ligne.

Coordonnées

- **Adresse** : Bisdary, 97113 Gourbeyre
- **Tél.** : 05 90 81 13 02
- **Courriel** : archives@cg971.fr
- **Internet** : archivesguadeloupe.fr

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (fermeture à 12 h 30 le mercredi). ■

972 MARTINIQUE



Les registres paroissiaux ne concernent que la population « libre » et remontent à 1680 pour Fort-de-France, 1718 pour François et 1775 à Trinité ; le reste démarre au XIX^e siècle. Les registres des esclaves sont fragmentaires et ne remontent pas au-delà du XIX^e siècle. Les actes d'individualité dressés en 1848 pour donner un état civil aux esclaves sont eux aussi assez rares. Ils ont été numérisés, sont consultables en salle de lecture et en ligne sur la Banque des Patrimoines martiniquais (avec les registres matricules et une base iconographique). Du côté des notaires, les plus anciennes minutes datent du XVIII^e siècle chez M^e Lagarde à Fort-de-France. L'Enregistrement a été créé à la Martinique en 1828.

Coordonnées

- **Adresse** : 19 avenue Saint-John Perse, Morne Tartenson, 97200 Fort-de-France
- **Tél.** : 05 96 55 43 43
- **Courriel** : courrier@collectivitedemartinique.mq
- **Internet** : collectivitedemartinique.mq/les-archives et www.patrimoines-martinique.org
- **Dates et horaires d'ouverture** : lundi, mardi et jeudi de 7 h 40 à 17 h 30 ; mercredi et vendredi de 7 h 40 à 13 h. Horaires spéciaux pendant les grandes vacances. ■

GUYANE 973

Le plus ancien registre paroissial remonte à 1677 et provient de Cayenne. Sur place, les tables décennales sont les mêmes que celles des ANOM. Il existe des listes d'esclaves de 1837 à 1838. Concernant la population générale, le plus ancien recensement date de 1670 et a été reproduit dans la *Revue d'Histoire des Colonies françaises*, en 1928. Les Archives conservent des indications de recensement pour le XIX^e siècle à partir de 1810 uniquement. L'Enregistrement n'a été établi, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, que par l'ordonnance du 31 décembre 1828. L'état civil de cette collectivité territoriale est numérisé et accessible sur le site des ANOM.

Coordonnées

- **Adresse** : Place Léopold-Heder, 97300 Cayenne
- **Tél.** : 05 94 29 52 70
- **Courriel** : archives@ctguyane.fr
- **Internet** : www.ctguyane.fr/les-agences-regionales/
- **Dates et horaires d'ouverture** : de septembre à juin, le lundi et le jeudi de 7 h 45 à 13 h 15 et de 15 h 15 à 17 h 45, les mardi, mercredi, vendredi de 7 h 45 à 13 h 15 ; en juillet et août, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 13 h 15. ■

LA RÉUNION 974

Les plus anciens registres paroissiaux sont ceux de Saint-Paul (1667) et Saint-Denis (1689), mais le réel démarrage de la collection s'étale tout au long du XVIII^e siècle et même du XIX^e. Sous la régie de la Compagnie des Indes jusqu'en 1764, un seul registre est commun à toute la population. Après la Révolution, les registres tiennent compte de la séparation entre « blancs », « libres » et « esclaves » et, à partir de 1833, les registres des « libres ou gens de couleur » fusionnent avec ceux des « blancs ». Après 1848, le registre redevient unique pour toute la population. Les registres d'individualité donnant des noms aux esclaves n'ont pas été

conservés, sauf ceux de Saint-Denis et Saint-Pierre qui sont en mauvais état. Le double des greffes de Saint-Pierre et Saint-Denis complète certaines lacunes. Des dépouillements exhaustifs des mariages de 1849 existent pour l'ensemble de l'île. Les relevés du Cercle généalogique de Bourbon sont également à disposition de tous en salle de lecture. Les actes notariés sont conservés depuis 1670. Sur le site Internet, vous pouvez consulter les recensements (1708-1779), l'état civil (compléments des ANOM), les registres d'affranchissement de 1832 et registres spéciaux de 1848, les registres matricules (1919-1921).

Coordonnées

- **Adresse** : 4 rue Marcel-Pagnol, Champ-Fleuri, 97490 Sainte-Clotilde
- **Tél.** : 02 62 94 04 14
- **Courriel** : archives.departementales@cg974.fr

- **Internet** : www.cg974.fr/culture/archives-departementales
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8 h à 16 h. Aucune fermeture annuelle. ■

MAYOTTE 976

L'état civil de Mayotte existe depuis 1841, date de l'arrivée de la France, mais il concerne uniquement les Européens pour ses registres anciens. Les originaux sont conservés aux Archives nationales d'outre-mer, qui a mis en ligne l'état civil ancien. Des fonds équivalents aux fonds notariés existent, conservés avec les fonds judiciaires, puisque le greffier du tribunal a longtemps fait office de notaire. Notez l'existence de la justice cadiale (des cadis, justice supprimée en 2011) exerçant un droit coutumier musulman. Les actes sont souvent rédigés en caractères arabes. Ces

fonds utiles aux partages et successions sont conservés : avant 1920, aux ANOM ; après 1920, sur place. La construction d'un bâtiment a permis de regrouper les archives. Jusqu'à présent, elles étaient réparties en deux sites sur les deux îles qui constituent Mayotte dans l'archipel des Comores, Grande Terre et Petite Terre. Les chercheurs bénéficient désormais d'une salle de lecture de 20 places. Les Archives de Mayotte disposent d'une page de présentation sur le portail du Conseil départemental.

Coordonnées

- **Adresse** : ZAC Hamaha, Kawéni, 97600 Mamoudzou, Mayotte • **Tél** : 02 69 64 97 97
- **Courriel** : archives.mayotte@cg976.fr
- **Internet** : www.cg976.fr/votre-departement/institution/les-services-administratifs/pssp/dadds

- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le vendredi de 8 h à 11 h 30. ■

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Le musée de L'Arche conserve peu de documents d'histoire des populations du XVII^e siècle. Ils ne démarrent pour la plupart qu'à la réinstallation définitive de la France en 1816. Citons les registres de baptêmes, mariages et sépultures de 1775 à 1776 et ceux de Miquelon de 1772 à 1774. Les ANOM détiennent les doubles de l'état civil à partir de 1776, puis l'état civil à partir de 1816. A la fin du XVIII^e siècle, un notaire a produit quelques actes à Miquelon entre 1764 et 1784, les minutes sont suivies et continues à partir de 1819.

Tout l'état civil de cette collectivité se trouve sur le site des ANOM. Sinon, les Archives de Saint-Pierre et Miquelon ont un site Web comportant les recensements du XVIII^e au XX^e siècle, les listes de passagers et passeports, les marins disparus et décédés, une base de données sur l'état civil et les recensements (index patronymique), une autre sur les Poilus, treize titres de la presse locale, une table nominative du *Bulletin officiel*...

Coordonnées

- **Adresse** : Conseil général, Rue du 11-Novembre, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
- **Tél.** : 05 08 41 35 70
- **Internet** : www.arche-musee-et-archives.net

- **Dates et horaires d'ouverture** : en juillet et août de 9 h à 17 h ; en mai, juin, septembre et octobre de 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 ; du 2 novembre au 30 avril, sur rendez-vous. ■

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les archives de ce territoire d'outre-mer ont été créées en 1962. Hélas, la plupart des documents anciens ont disparu par négligence et à cause du climat. L'état civil lui-même n'est que très partiellement conservé, si bien que la collection originale est moins complète que son double envoyé à Paris. Ainsi, en ligne sur le site des ANOM, vous avez par exemple l'état civil de Papeete depuis 1843, Moorea depuis 1876, Tahiti depuis

1879, des îles Marquises, de l'archipel des Tuamotu et des îles Tubuai depuis 1886, des Îles-sous-le-vent depuis 1898. Les minutes des notaires de Papeete remontent à 1862. Un dépouillement systématique de tous les registres de l'état civil ancien et moderne de l'ensemble des îles a été effectué et facilite les recherches généalogiques. En ligne, deux journaux locaux : *Te Vea no Tahiti* et *Le Messager de Tahiti*.

Coordonnées

- **Adresse** : Quartier Alexandre Tipaerui, BP 9063, 98715 Motu Uta, Papeete Tahiti, Polynésie Française
- **Tél.** : +689 4041 9601
- **Courriel** : service.archives@archives.gouv.pf

- **Internet** : www.archives.pf
- **Dates et horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h. ■

NOUVELLE-CALÉDONIE

L'état civil de cette collectivité territoriale est jeune, car l'île est française uniquement depuis 1853 et la ville de Nouméa – anciennement Port-de-France – ouvre ses premiers registres en 1855 seulement. Ces premiers actes sont précis pour les Européens, mais les autres habitants n'ont pas la même chance : Néo-Hébridais, Japonais, Mélanésien, Tonkinois n'ont, au XIX^e siècle, bien souvent qu'un prénom. L'état civil devient le même pour tous à la fin du XIX^e siècle. Dans les années 1930, apparaît également un état civil de droit

coutumier pour les Mélanésien. Il est toujours en vigueur pour les populations qui l'ont choisi. Avant la création de ce statut particulier, on trouve parfois les Mélanésien dans les registres de catholicité conservés par l'archevêché. Autre particularité : le bagne, qui a accueilli jusqu'à 5000 communards entre 1871 et 1887, apparaît lui aussi dans les registres, mêlant décès des prisonniers à ceux des surveillants. Les minutes notariales déposées par l'étude de M^e Darre s'étendent de 1876 à 1940.

Coordonnées

- **Adresse** : 3 rue Félix-Raoul Thomas-Nouvelle, 98849 Nouméa • **Tél.** : +687 26 60 20
- **Courriel** : archives@gouv.nc

- **Internet** : www.archives.gouv.nc
- **Dates et horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 8 h à 17 h et le samedi de 8 h à 12 h. ■

LES ARCHIVES MUNICIPALES

Pourquoi les généalogistes aiment-ils tant se rendre dans les mairies ? Pour une raison affective d'abord, car ce déplacement est souvent conçu comme un pèlerinage sur le lieu de vie de leurs ancêtres. Et aussi parce qu'en mairie, on reçoit presque toujours un accueil personnalisé et, ne nous cachons pas les yeux, plus rapide que dans un service départemental parfois débordé... Cependant, consulter les archives d'une mairie nécessite une bonne préparation. Il faut d'abord prendre rendez-vous : ne débarquez pas à l'improviste, surtout dans les petites communes, vous risqueriez de trouver... porte close ! Les heures d'ouverture sont en effet restreintes aux heures de présence du (ou de la) secrétaire de mairie. Ensuite, renseignez-vous : la loi enjoint normalement aux communes de moins de 2 000 habitants de déposer leurs archives anciennes aux AD, mais elles peuvent les garder sur dérogation. Les plus grandes communes disposent d'un service d'archives, aux horaires d'ouvertures plus larges et aux conditions d'accueil similaires à leurs homologues départementaux.

L'autre intérêt des communes réside dans la qualité de leurs archives. Les registres paroissiaux les plus anciens de la collection communale comportent moins de lacunes et sont souvent plus faciles à lire. Songez qu'à certaines périodes, le curé recopiait à toute vitesse en fin d'année son registre pour le remettre au greffe. L'original était inévitablement

meilleur... Les listes électorales et les listes nominatives et autres recensements obéissent à la même logique. Pensez aussi à consulter les registres des délibérations du conseil municipal, ils fourmillent de détails sur la vie au village. Des anecdotes peuvent être relevées sur les familles. L'éventail des documents conservés en mairie est très large, avec les élections et nominations des maires, les réceptions de bourgeois, les listes de taillables, les affaires militaires, de cultes avec les registres d'état civil antérieurs à 1792, l'assistance publique, l'agriculture, l'industrie et le commerce, le cadastre, les affaires de police et justice, les élections, les finances, les biens communaux (dont les concessions des cimetières), l'instruction publique...

Coordonnées

Pour accéder aux coordonnées actualisées des services d'Archives municipales, consulter l'annuaire des Archives de France :

<https://francearchives.fr/fr/annuaire/departements>
À partir de la carte de France ou du menu déroulant, sélectionnez un département pour afficher la liste des Archives municipales de ce territoire. ■

Le cadre de classement

SÉRIES ANCIENNES (antérieures à 1790)			
AA	Actes constitutifs de la commune.	I	Police, hygiène publique, justice. Passeports de l'intérieur, émigration, étrangers.
BB	Administration communale. Élection et nomination des autorités municipales, entrées en bourgeoisie.	K	Élections, personnel. Listes électorales, dossiers de personnel.
CC	Finances, impôts, comptabilité. Listes de contribuables fonciers et taillables.	L	Finances de la commune. Dons et legs, rentes, pensions et secours.
DD	Biens communaux.	M	Édifices communaux.
EE	Affaires militaires. Milices bourgeoises.	N	Biens communaux. Concessions au cimetière.
FF	Justice. Tabellionage.	O	Travaux publics. Ventes et acquisitions de terrains.
GG	Cultes, instruction publique, assistance publique. Registres paroissiaux, rentes dues à la commune au titre de l'assistance publique.	P	Cultes. Dons et legs aux fabriques, ministres du culte.
HH	Agriculture, industrie, commerce.	Q	Assistance et prévoyance. Personnel du bureau de bienfaisance et des hôpitaux, bénéficiaires des secours.
II	Documents entrés par voie extraordinaire.		
SÉRIES MODERNES (postérieures à 1790)			
D	Administration générale de la commune. Délibérations, arrêtés du maire.	R	Instruction publique, sciences, lettres et arts. Personnel des écoles avant 1880, population scolaire.
E	État civil. Registres annuels, tables décennales.	T	Urbanisme (série en usage mais non réglementaire d'après le cadre de classement de 1926). Permis de construire.
F	Population, économie sociale, statistique. Recensements de la population, syndicats, chômage, apprentissage.	W	Archives contemporaines.
G	Contributions, administrations financières. Cadastre, rôles de contributions directes et indirectes.	S	Documents entrés par voie extraordinaire. Fonds d'entreprises, familiaux, associatifs, syndicaux.
H	Affaires militaires. Conscription, garde nationale, sapeurs-pompiers.	Fi	Fonds iconographiques. Plans de ville, photographies de personnalités, de groupes...

LES ARCHIVES NATIONALES

Quel besoin pour les généalogistes d'aller aux Archives nationales ? Beaucoup s'y rendent pour le minutier des notaires de Paris conservé ici par dérogation et non aux Archives de Paris, en raison de l'intérêt national des actes des 122 études notariales de la capitale. Mais les Archives nationales, c'est aussi les archives de tout un pays, de toutes ses institutions depuis les ministères jusqu'aux présidents de la République ! Les fonds sont répartis entre deux sites : le centre d'accueil et de recherche (CARAN) à Paris et le récent bâtiment construit à Pierrefitte-sur-Seine (en Seine-Saint-Denis), qui accueille les documents postérieurs à la Révolution française, sauf les registres des notaires. Le troisième dépôt, situé à Fontainebleau (Seine-et-Marne) est définitivement fermé ; ses archives sont en cours de transfert à Pierrefitte. Les sources généalogiques intéressantes sont les dossiers de naturalisation et de changement de nom, des documents sur les protestants ou les émigrés de la Révolution française, des documents sur les titulaires de la Légion d'honneur ou des Palmes académiques, des dossiers sur les disparus de la guerre de 1870-1871 et les options des Alsaciens-Lorrains après la défaite... À voir aussi les collections de faire-part du XVII^e au XX^e siècle, les fonds d'origine privée, parfois riches en études généalogiques sur les grandes familles. Désormais, toute commande de document se passe sur écran, sur place ou à distance sur le site Web de la Salle des

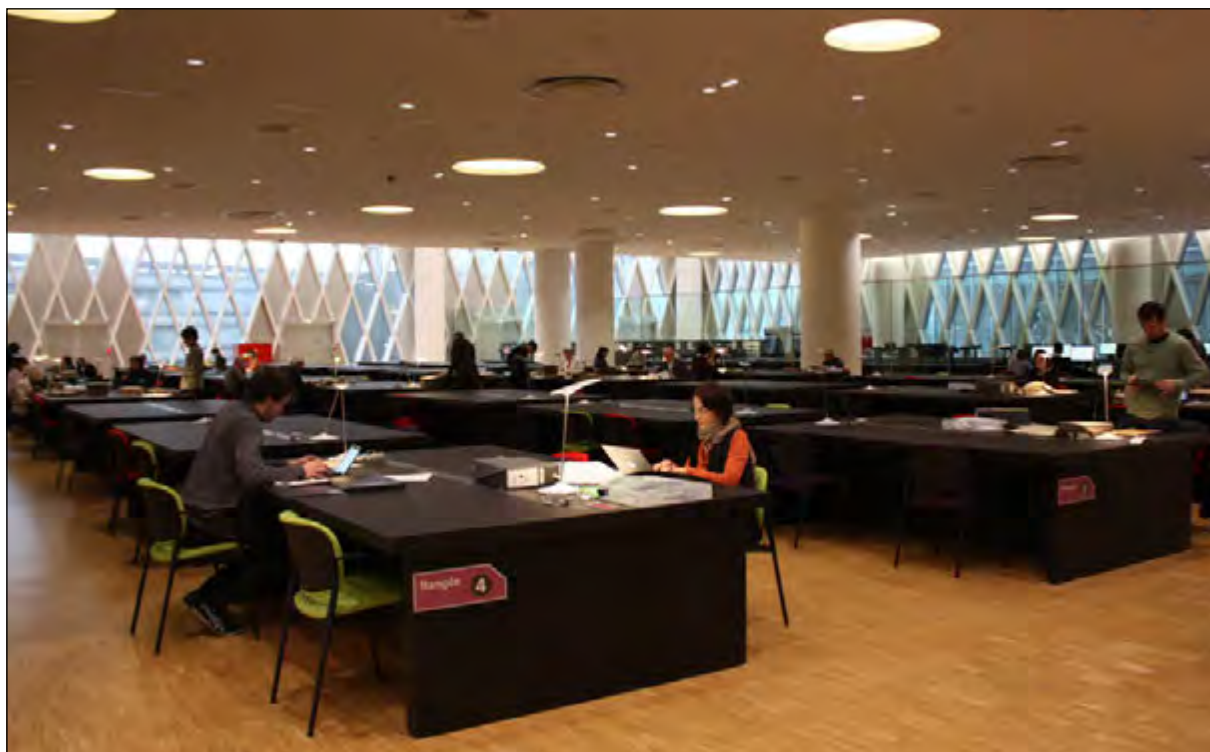
inventaires virtuelle (SIV). Il permet d'accéder aux inventaires et catalogues détaillés. Dans certains cas, ces inventaires renvoient à des bases de données de dépouillement des fonds. Les bases de données suivantes ont été intégrées à la Salle des inventaires virtuelle : ARCADE (œuvres d'art), LEONORE (dossiers de titulaires de la Légion d'honneur), NAT (dossiers de naturalisations, de changements de noms, de titres), PROF (provisions d'offices), ETANOT (pour s'informer sur les notaires de Paris et leurs archives, des origines à nos jours), ARNO (actes du Minutier central, années 1551, 1751, 1761 et 1851), ARCHIM (Banque d'images numériques) et EGERIE (index de l'Etat général des fonds). Cependant, il existe très peu de base de données d'images de ces actes. Cela veut dire que, même si vous trouvez mention d'un acte concernant un aïeul dans les dépouillements en ligne sur la base ARNO par exemple, vous n'aurez pas accès à l'acte lui-même. Vous pourrez noter sa cote et le réserver en ligne, mais vous devrez aller au CARAN pour le consulter. Sachez quand même que les répertoires des actes notariés (base ETAREP) avec les images des répertoires, sont consultables en ligne sur le site de la Salle des inventaires virtuelle. Deux autres services jouissent d'une dimension nationale : les Archives du monde du travail (implantées à Roubaix) et les Archives d'outre-mer (lire page 77).

Coordonnées

- **Archives nationales** : 59 rue Guynemer, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, métro : Saint-Denis Université (Ligne 13)
- **Tél.** : 01 75 47 20 02
- **CARAN** : (Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales), 11 rue des Quatre-Fils, 75003 Paris
- **Tél.** : 01 40 27 64 20
- **Internet** : www.archives-nationales.culture.gouv.fr

- **Archives nationales du monde du travail** : 78 boulevard du Général Leclerc, CS 80405, 59057 Roubaix Cedex 1 • **Tél.** : 03 20 65 38 00,
- **Internet** : www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt

- **Archives nationales d'outre-mer** (lire page 77) : 29 chemin du Moulin de Testas, CS 50062, 13182 Aix-en-Provence • **Tél.** : 04 42 93 38 50



© Charles Hervis

LE SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Les affaires militaires, c'est ici ! Le Service historique de la Défense est le nom des Archives des armées, regroupant depuis 2005 toutes les composantes désormais fusionnées des armées de terre, de l'air, de la marine et de la gendarmerie. Le SHD comprend trois entités :

- *le centre historique des archives*, dont la principale salle de lecture se situe à Vincennes, aux portes de Paris. Il dispose également de sept antennes à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon (pour les archives de la marine), Caen (pour les archives des victimes des conflits contemporains) et au Blanc (pour les archives intermédiaires de la gendarmerie nationale) ;
- *le centre des archives de l'armement et du personnel civil* (implanté à Châtelleraut),
- *le centre des archives du personnel militaire* (installé à Pau).
Que trouve-t-on dans les archives du SHD ? Sous l'Ancien Régime, les archives concernent principalement les officiers et généraux de l'état-major, les seuls à disposer de dossiers individuels à partir de 1730. Des registres de contrôle des troupes existent après 1716, mais ils comportent peu de renseignements. Il faut attendre 1791 pour voir apparaître les dossiers individuels. Les dossiers de pensions (officiers et



Registres de contrôle des troupes conservés au Service historique de la Défense. © Charles Hervis

troupes) existent à partir de 1779 (lacunaires entre 1791 et 1800). Des tables alphabétiques d'invalides, d'émigrés militaires, et différents fichiers comportent des milliers de fiches.

Coordonnées

- **Service historique de la Défense**, Château de Vincennes, Avenue de Paris, 94306 Vincennes Cedex
• **Tél.** : 01 41 93 22 57
• **Internet** : www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr
- **Centre des archives de l'Armement et du personnel civil (CAAPC)**, 211 Grande rue de Châteauneuf, CS 50650, 86106 Châtelleraut Cedex,
• **Tél.** : 05 49 20 01 47 ou 05 49 20 01 38 • **Courriel** : dmpa-shd-caapc.recherches.fct@intradef.gouv.fr
- **Centre des archives du personnel militaire (CAPM)**, Caserne Bernadotte, Place de Verdun, 64023 Pau Cedex • **Tél.** : 05 59 40 46 92 (standard),
• **Courriel** : capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr
- **Division des archives des victimes des conflits contemporains**, Rue Neuve du Bourg-l'Abbé, 14037 Caen Cedex • **Tél.** : 02 31 38 45 82,
• **Courriel** : shd-caen.courrier.fct@intradef.gouv.fr
- **Centre historique (Brest)**,

- 4 rue du Commandant Malbert, 29240 Brest Cedex 9
• **Tél.** : 02 98 22 05 39
• **Courriel** : shd-brest.secre.fct@intradef.gouv.fr

- **Centre historique (Cherbourg)**, 57 rue de l'Abbaye, CC314, 50115 Cherbourg Octeville Cedex
• **Tél.** : 02 33 92 65 07,
• **Courriel** : shd.cherbourg@gmail.com

- **Centre historique (Lorient)**, Enclos de la Marine, 2 rue de la Cale-Orry, 56998 Lorient
• **Tél.** : 02 97 12 41 92
• **Courriel** : shd-lorient.contact.fct@intradef.gouv.fr

- **Centre historique (Rochefort)**, 4 rue du Port, 17300 Rochefort • **Tél.** : 05 46 87 74 90
• **Courriel** : shd-rochefort.contact.fct@intradef.gouv.fr

- **Centre historique (Toulon)**, Passage de la corderie, BP 45, 83800 Toulon Cedex 09 • **Tél.** : 04 22 42 08 13
• **Courriel** : shd-toulon.secretaire.fct@intradef.gouv.fr

LES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Installées depuis près de dix ans à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), Les Archives diplomatiques donnent un accès aux archives de l'état civil des Français à l'étranger (dit également état civil consulaire) des actes de plus de 100 ans. Le centre d'archives conserve l'une des deux collections sous forme de microfilms, l'autre restant à Nantes, autre centre des Affaires étrangères. Petite subtilité : il s'agit bien des microfilms de tous les actes d'état civil survenus il y a plus de 100 ans à l'étranger ou dans les territoires anciennement sous administration française et qui concernent des ressortissants français. Ce sont les naissances, reconnaissances, mariages, divorces, adoptions, décès, etc. de tous les Français venus les déclarer devant le consul, qui remplaçait et remplace toujours l'officier de l'état civil. Ce ne sont pas les actes d'état civil de plus de 100 ans des anciennes colonies et des anciens protectorats (comme la Tunisie ou le Maroc) qui eux sont conservés aux Archives d'outre-mer (à Aix-en-Provence).

Comme le consul jouait aussi le rôle du notaire, les Archives diplomatiques conservent également des archives du notariat consulaire. Dans tous les consulats français, on enregistrait – et

on enregistre toujours – des actes et des contrats concernant des mariages, des ventes, des successions, etc. Le service des Affaires étrangères dispose aussi d'autres sources plus complexes à utiliser car non dotées d'index patronymiques comme des documents concernant les émigrés de l'époque révolutionnaire (l'état civil des Français établis à Londres sous la Révolution est assez complet notamment pour la période révolutionnaire) ou encore, plus inattendues, des archives relatives aux ordres de chevalerie de l'Ancien Régime.

Coordonnées

- **Adresse** : 3 rue Suzanne-Masson, 93126 La Courneuve Cedex
- **Tél.** : 01 43 17 70 30
- **Courriel** : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr
- **Internet** : www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques